ENCYCLOPÉDIE INTERNATIONALE
D'ASSISTANCE, PRÉVOYANCE, D'HYGIÈNE SOCIALE
ET DÉMOGRAPHIE
Directeur : DOCTEUR A. MARIE

HYGIÈNE (1ère série)
VI

G. MIRABEN

LA LUTTE ANTITOXIQUE

LA FUMÉE DIVINE

(OPIUM)



PARIS (5e)
M. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS

F.x.p

20



LA FUMÉE DIVINE

ENCYCLOPÉDIE INTERNATIONALE
D'ASSISTANCE, PRÉVOYANCE, HYGIÈNE SOCIALE ET DÉMOGRAPHIE
Directeur : DOCTEUR A. MARIE

VI
(HYGIÈNE)

LA LUTTE ANTITOXIQUE

LA FUMÉE DIVINE

(OPIUM)

PAR

G. MIRABEN



PARIS
M. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, rue Soufflot et rue Toullier, 12

1912

144·5

PRÉFACE

Au moment même où la lutte est engagée à fond contre l'opium, poison social, ce livre va paraître. On le lira, car l'auteur ayant longtemps vécu en Extrême-Orient, en contact pour ainsi dire journalier avec les misères qu'engendre la « fumée divine », a su en tracer un émouvant tableau ; on le lira, parce que sa documentation consciencieuse offre une vue suggestive du chemin parcouru et de celui à parcourir avant que soit définitivement aboli l'usage de la drogue néfaste.

Encore les résultats obtenus dans ce sens depuis l'année 1906, date mémorable de l'interdiction impériale de la culture du pavot

chez les Chinois, doivent-ils nous inciter à bien augurer de l'avenir. Mais que le zèle des anti-opiumistes ne se ralentisse point : ce n'est qu'à force de ténacité dans l'effort qu'ils vaincront. Trop d'intérêts sont en jeu dans cette affaire, trop d'aléas en ressortissent. Faute de persévérance dans la lutte entreprise, quelques lustres encore, et tout serait à recommencer !

Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer combien les progrès accomplis peuvent être vains, en définitive, devant la fatalité d'événements imprévus, et de tourner les regards vers la source même de ce Léthé empoisonné qui coule à l'ombre des pavots. Le triomphe de la campagne anti-opium dans l'Empire du Milieu paraissait définitif : le paysan chinois avait fini par renoncer sur toute l'étendue de cet immense territoire à cultiver le pavot, — quelques exceptions de-ci de-là n'infirmaient en rien la réalité de cette réforme. L'Angleterre, édifiée, faisait confiance à la Chine et s'engageait à ce que nulle province ne reçût d'opium indien s'il était établi que la culture du pavot somnifère en avait disparu.

Mais brusquement la révolution éclate, son souffle impétueux balaie le trône chancelant de la dynastie mandchoue. Vainqueurs, les Kemingtangs s'engagent à continuer la campagne de réformes qu'eux-mêmes ont imposée à leurs prédécesseurs, et le chef du mouvement, Sun-Wen, en réponse à un mémoire qui lui avait été adressé, déclare qu'aussitôt libéré des préoccupations du moment il poursuivra avec énergie l'abolition de tous les abus, en particulier l'opium.

Deux mois plus tard, tout est changé : On apprend qu'au Yunnan les révolutionnaires ont autorisé à nouveau la culture, et les ensemencements d'hiver ont été effectués comme auparavant. D'autres provinces ont suivi : cela a fait tache d'huile. Que s'est-il donc passé? Ceci : que la calamité publique a contraint les autorités à fermer les yeux. Les inondations ont saccagé le pays ; un gros typhon qui s'est abattu sur les provinces méridionales a anéanti les récoltes. Tout a été détruit. Et c'est maintenant la disette, pis, la famine, dans des pays de riche culture et de prospérité habituelle.

Une relation qui nous parvient du Tché-Kiang fournit à ce sujet les plus navrants détails :

« La violence des typhons a déchaîné la mer contre les digues qui ont cédé, livrant ainsi passage aux vagues furieuses. Or, le coton est la principale culture des champs endigués et cette récolte a été anéantie. Des villages entiers ont disparu. Le riz a pourri dans l'eau ; il n'a même pas été possible d'en recueillir la paille ! Puis sont venus les troubles politiques, les émeutes, les pillages... et maintenant qu'il n'y a plus rien à vendre et qu'on ne peut plus emprunter, il faut mendier, pirater, ou mourir de faim. Pas d'autre alternative. La situation est désespérée.

« Plus de 300.000 habitants souffrent de la faim, plusieurs en meurent... Pour tromper leurs souffrances, certains ont mangé la paille de leur traversin, le coton de leur couverture. »

Lamentable spectacle ! Des théories de pauvres femmes déguenillées, d'enfants en loques, se traînent, mendiant de porte en porte. L'initiative privée fait ce qu'elle peut

pour pallier à tant de misère ; les missionnaires de toutes les confessions se multiplient pour venir en aide à ces infortunés. Combien succombent cependant ! Quant au gouvernement de la Jeune-République, ses coffres sont vides ou du moins le numéraire dont il dispose est englouti tout entier dans la lutte contre les ennemis de l'intérieur et la réorganisation de l'armée. Et que lui importe, après tout, quelques milliers d'habitants de plus ou de moins dans cet immense État où grouillent des millions d'hommes? Pourtant, les pouvoirs publics veulent faire quelque chose pour ces malheureux affamés et, faute de pouvoir leur distribuer de l'argent, ils leur donnent le moyen de s'en procurer en cultivant l'opium. Dans quelques semaines, la récolte aura lieu : la *drogue*, malgré l'interdiction, trouvera un débouché immédiat et les premières ligatures seront échangées, sans nul doute, contre la poignée de riz indispensable..

Mais il faut souhaiter ardemment que les maîtres de l'heure sachent canaliser cette dangereuse expérience : à l'automne prochain, l'interdiction devrait à nouveau être remise

en vigueur, et le paysan chinois ne devrai plus semer le pavot, mais les céréales et le blé, pour que les épis serrés et drus des moissons blondes étouffent à jamais les fleurs oubliées du pavot des fumeurs d'opium...

Mai 1912.

Dr R. Millant.

TABLE DES CHAPITRES

Première partie

Deuxième partie

Troisième partie

LA FUMÉE DIVINE

INTRODUCTION

La légende de l'opium

Dans son livre sur *La Drogue*[1] le Dr Richard Millant raconte cette jolie légende :

« Parmi les peuplades établies aux rives du Soungari et de l'Amour, où le produit des rivières poissonneuses assure leur modeste existence, il circule une gracieuse légende sur les origines du pavot à opium. C'est l'histoire d'un garçon que son père, un pauvre pêcheur, envoya à la ville sous la direction d'un marchand mandchou, afin de l'initier aux subtilités du négoce. Quelque temps après son arrivée, alors qu'il se trouvait par hasard sur la grand'place devant le palais du

1. *La Drogue*, du Dr Richard Millant, Paris, 1910.

gouverneur de la province, le jeune homme avisa à l'une des fenêtres, la plus jolie princesse qui se pût imaginer. Un coolie passait au même instant; il l'interrogea et il apprit que cette princesse était la fille du gouverneur: « Du reste chacun la connaissait, car il n'existait pas fille plus parfaite dans toute l'étendue du pays. »

Rentré chez son maître, le garçon se remit à l'ouvrage, mais nul travail ne parvenait à distraire son esprit de la charmante vision qui s'y était gravée. En même temps, la source de gaieté qu'il semblait porter en lui s'était tarie brusquement ; à table, où ses propos joyeux divertissaient naguère le marchand, il repoussait l'écuellée de riz à peine touchée du bout des lèvres. Au déclin de l'hiver, il tomba malade. Médecins et guérisseurs ne purent se mettre d'accord sur la nature de son mal et un soir que son maître, qui l'avait pris en affection, l'interrogeait sur ses souffrances, il lui confessa en pleurant l'amour sans espoir auquel sa condition infime lui interdisait même de songer, mais qu'il ne parvenait pas à chasser de son cœur.

« A cette révélation inattendue, le marchand manifesta d'abord la plus vive surprise, puis il parut réfléchir et il finit par déclarer qu'après tout, il y aurait peut-être un moyen d'arranger

les choses : « Voilà, dit-il, je connais pour l'avoir vue dans ma maison, où elle vient faire ses emplettes de temps à autre, la vieille femme qui a la garde de cette jeune beauté. La vieille est bavarde et le goût d'un thé savoureux a vite fait de lui délier la langue, je la ferai causer. Pour toi, je t'aime comme un fils et ne saurais te voir malheureux. Guéris-toi vite et reprends courage. » Ces paroles furent un baume consolateur au cœur meurtri du jeune homme : il prit les mains de son protecteur et les porta à son front brûlant, en protestant de son attachement et de sa reconnaissance envers un si bon maître.

« A quelques jours de là, la vieille ne manqua pas de venir aux achats, selon son habitude, chez le marchand. Celui-ci s'enquit d'abord avec déférence de l'état de sa santé, puis il la conduisit dans une petite pièce attenante à sa boutique : « J'ai pensé, lui dit-il, qu'il vous serait agréable de goûter ces fleurs de thé : elles proviennent de la récolte dernière et leur parfum est inégalable. » La vieille parut sensible à cette marque d'attention et, bientôt mise en confiance, elle commença à vanter toute l'ingénuité et la grâce de la belle princesse qu'elle avait mission de surveiller, en même temps qu'elle déplorait en termes amers l'avarice sordide du gouverneur se

refusant à rémunérer, comme il eût convenu, l'emploi de confiance qu'elle occupait. A ces paroles, le marchand comprit qu'il lui serait peut-être aisé de la corrompre et, tout en s'apitoyant sur son cas, il la mit, sans différer davantage, au courant de son dessein, lui promettant beaucoup d'or si elle parvenait à introduire le jeune amoureux auprès de la princesse de ses rêves. Ainsi qu'il l'avait prévu, la vieille commença par refuser catégoriquement de tremper dans ce projet abominable, mais ses scrupules tombèrent un à un, en même temps que tombaient les pièces d'or sur la table du marchand, et elle promit bientôt tout ce qu'on voulut d'elle...

« La princesse aima le fils du pêcheur et, durant plusieurs lunes, elle le tint caché dans sa chambre. Mais un jour, hélas ! le jeune homme se vit rappelé auprès de son père et une fois de retour dans son pays il se fiança à une riche marchande qu'il épousa dans la suite. Cependant, l'image de la petite princesse qu'il avait aimée demeurait comme une flamme claire dans son cœur parjure et, certain soir que ses souvenirs l'assaillaient plus cruellement que de coutume, il reprit le chemin de la ville. Il marcha longtemps, jusqu'à ce que, la fatigue s'emparant de lui, il s'assoupit au bord du chemin. Alors il rêva : la princesse était de-

venue mère peu de temps après son départ et le gouverneur, indigné, l'avait livrée aux flammes, elle et sa maison...

« Maintenant une douce voix se faisait entendre à son oreille : « Parmi les cendres éparses, disait cette voix, dans le château détruit, il trouverait une petite pierre transparente, c'était le cœur pétrifié de la morte. Qu'il le prît, ce cœur qui lui appartenait toujours, qu'il l'emportât avec lui dans sa demeure, et chaque nuit l'amante ressuscitée ouvrirait de nouveau à l'infidèle ses bras miséricordieux. » Il se leva et s'en fut d'une traite jusqu'au château : trois jours et trois nuits il marcha sans trêve, sans repos, et alors que pointait l'aube de la quatrième journée, il atteignit le but de son voyage. Mais là où s'élevait naguère un palais merveilleux, il ne trouva plus que des pierres noircies de fumée et des cendres que les tempêtes de vent printanières n'avaient pas dispersées encore. La petite pierre triangulaire était là, sous ses yeux. Il la prit avec d'infinies précautions, comme on prend au creux de la main un oiselet abandonné et, pressant ce cœur sur le sien, il reprit la route qu'il venait de suivre et regagna son pays.

« Et le miracle annoncé se révéla : la princesse ressuscitait chaque soir et jusqu'au matin elle demeurait dans la chambre du jeune homme. Mais

un jour que la femme légitime de ce dernier était entrée dans cette pièce en compagnie de sa sœur, elles y trouvèrent une insignifiante petite pierre transparente en forme de cœur. L'une d'elles s'en saisit et la jeta dans la cour où elle se brisa en mille éclats qui rejaillirent de tous côtés, donnant naissance à de hautes tiges fleuries de corolles blanches et mauves, comme on n'en avait jamais vu.

« Lorsque le mari rentra, il constata la disparition de la pierre et s'évanouit. La nuit suivante, l'ombre de la princesse vint le visiter une dernière fois et lui parla en ces termes : « Ta sœur et ta femme m'ont tuée et tu m'as perdue à jamais. Cependant, prends les couronnes des plantes que les tristes débris de mon cœur ont fait éclore et fume le suc qu'elles contiennent, après l'avoir épuré par le feu. Tu trouveras l'oubli de ta douleur et le souverain remède. » Le jeune homme, à son réveil, ordonna aussitôt aux femmes de recueillir le lait contenu dans les couronnes des fleurs, et il commença de fumer. Ainsi il se consola, et les femmes furent désormais contraintes, en manière de punition, de recueillir le suc du pavot et d'en faire de l'opium[1]... »

1. *La Drogue*, chapitre III, pages 179 et suiv.

De ce pavot sort la « fumée divine » qui roule en nuages épais sur tout le monde asiatique. Véritablement, pour qui a visité les pays d'Extrême-Orient, leur souvenir se lie à celui d'une odeur lourde et spéciale, d'une fumée âcre montant des chaumières, du bateau qui porte le foyer flottant, du faubourg sale des villes populeuses. Les atomes d'opium font partie intégrante de l'atmosphère d'Asie.

Ce qui produit cette fumée, quels sont ses effets sur l'organisme humain comme sur la destinée des peuples jaunes et comment, mieux inspirés, ces peuples essaient maintenant de se défendre contre elle, c'est ce que nous dirons dans les pages qui suivent.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'opium. Historique de l'opium

L'opium est le suc qui découle des incisions faites aux têtes d'une certaine espèce de pavot, lorsque ce pavot approche de la maturité.

C'est le pavot blanc, *papaver somniferum album* de Linné ; le pavot noir, à fleur rouge et à graines noires étant utilisé pour la fabrication des huiles d'œillette.

Le pavot à opium a presque complètement émigré en Asie. Le climat qui lui convient est celui des régions tempérées, humides jusqu'au moment de la récolte ; la grande sécheresse et les chaleurs excessives tuent la plante qui résiste au froid. Aussi, dans les pays tropicaux, ne peut-on la cultiver avec succès qu'à l'altitude de 400 à 2.000 mètres. Le pavot à opium épuise rapidement les sols les plus riches, d'où la nécessité des irrigations et des engrais. Sa tige, ramifiée

assez près du sol, atteint de 1 m. 20 à 1 m. 60 de hauteur et porte une moyenne de deux à cinq fruits. La floraison a lieu de mai à juillet. A maturité, on pratique sur les capsules une incision d'où coule le latex. Ce suc blanc, de saveur amère, prend à l'air une teinte brune. C'est l'opium.

Actuellement, l'incision des têtes de pavot est le seul mode employé pour recueillir l'opium; la méthode des anciens qui pilaient les fruits et les tiges pour en extraire le suc est complètement abandonnée. Ajoutons qu'ils se procuraient ainsi, après la récolte du premier suc, un deuxième produit de qualité inférieure, le « méconium ».

Quelques jours après la défloraison des pavots, au moment où leur capsule passe du vert au jaune, on commence ces incisions, l'après-midi, ordinairement. Pourtant en quelques régions, par exemple en Anatolie, on opère le matin pour que le suc épaississe à la chaleur des rayons solaires et résiste mieux ensuite à l'action dissolvante de la rosée nocturne.

En Perse et en Asie-Mineure, les incisions se font dans le sens oblique ou transversal, à l'aide d'un large couteau dentelé. Tantôt une seule fente assez longue, tantôt quatre ou cinq petites incisions parallèles qui tiennent les 4/5 de la capsule. En Perse on les renouvelle de quinzaine en

quinzaine jusqu'à complet épuisement du suc de la plante.

Le lendemain matin, les paysans recueillent l'opium à l'aide d'un couteau qu'ils promènent aux bords de l'incision et qu'ils mouillent incessamment d'huile ou de salive (pour que le suc n'adhère pas), ou dans une écuelle en bois munie d'une lame métallique plate qui sert de râcloir.

C'est le moment qu'utilise un cultivateur sans scrupules pour augmenter le rendement de sa récolte, soit qu'il ait raclé un peu trop profondément les capsules et laissé se mélanger au suc ces débris, soit qu'il ajoute, parfois dans des proportions importantes, de l'huile, que l'on mettra au compte du grattoir frotté d'huile comme nous l'avons dit.

Les Anciens connaissaient déjà les propriétés remarquables du pavot à opium qui croissait en abondance sur les rives méditerranéennes. Le *pharmakon népenthès* « qui bannit du cœur la tristesse, la colère et amène l'oubli de tous les maux » (*Odyssée*, chap. IV), n'était-ce pas l'opium? et peut-être, c'était aussi l'opium qu'Hélène mêla de ses mains blanches au vin dont elle emplit la coupe de Télémaque et du fils de Nestor, ainsi que cette substance magique dont se servaient les femmes de Thèbes pour apaiser les chagrins et dis-

siper la colère. La plante à opium fut cultivée en effet, sur la côte septentrionale de l'Afrique et Thèbes fournissait le monde antique de la qualité d'opium la plus appréeiée ; l'expression *d'extrait thébaïque* sous lequel on désigne encore l'extrait d'opium nous garde le souvenir de cette origine lointaine ; de même que l'affirmation de Gallien qui donnait nettement la préférence à l'opium de Thèbes.

Hérodote, Hippocrate, Aristote connaissaient les propriétés de l'opium. Dioseoride et Pline dissertent de ses différentes sortes : le méconium qui n'est pas l'opium véritable, et l'extrait pur. Ils nous révèlent les fraudes eommises à l'aide de sucs de laitue et de glaueium ajoutés au suc du pavot, d'huile de lin ou de graines de sésame mélangées jusqu'au tiers ou à la moitié du poids total aux feuilles de pavot hachées, à la gomme arabique et au sable, etc., etc., ajoutés à la coûteuse drogue.

Mithridate fait entrer l'opium dans la composition de l'antidote fameux auquel il donne son nom. Pompée en rapporta la formule à Rome, formule dans laquelle on ne comptait pas moins de einquante substances diverses. Pourtant le premier médecin de Néron, le Crétois Andromachus qui ealmait au moyen de ce médieament les erises d'épilepsie du César, y ajouta de la chair de

vipère... Sous le nom de *thériaque*, l'antique *mithridate* ainsi modifié va traverser les siècles. Les membres de la commission chargée de la révision du Codex en 1908 n'ont pas craint de porter à la vénérable préparation un coup mortel. Aujourd'hui, c'en est fait : l'antique *thériaque* a été rayée du formulaire. Elle avait été la pierre angulaire de la médecine empirique pendant toute la durée du moyen âge.

Les médecins arabes, Avicenne à leur tête, réservaient également au suc du pavot la place d'honneur dans l'arsenal thérapeutique.

Les noms des plus illustres de la Renaissance, Paracelse, Frascator restent attachés à la découverte de nouvelles préparations dont l'opium est la base. Le célèbre apothicaire du siècle de Louis XIV, Moyse Charas, nous a laissé la relation détaillée des expériences par lesquelles il constatait sur lui-même les effets particuliers de l'opium. Il le met en bonne place dans sa *Pharmacopée galénique et chimique.* Sydenham au XVII[e] siècle le déclare le remède « le plus efficace et le plus universel » (Cf. D[r] Millant).

L'appellation par laquelle on désigne le suc du pavot dans les différents pays du Levant semble bien confirmer son origine européenne. Le nom grec, *opion*, suc, a donné naissance à : *afiun* des

Arabes, *afioun* des Turcs, *affion* des Persans, *apium* des Javanais, enfin *yapien* des Chinois.

Il est à présumer que la drogue fut importée en Perse, au moyen âge, par les nomades arabes et syriens exposés à pâtir de la faim et de la soif dans leurs courses à travers le désert. Pour apaiser leurs souffrances, ils avaient coutume d'absorber certains extraits végétaux tirés tantôt du chanvre indien, tantôt de l'opium. Nombre de ces nomades faisaient un commerce d'échange entre la Turquie et la Perse et ils ne manquèrent pas, comme bien on pense, d'y introduire leur tonique de prédilection.

De la Perse, on peut inférer que le produit passa aux Indes et de là dans le Céleste Empire par l'intermédiaire des habitants du pays d'Assam. Certains ont voulu voir dans ce dernier pays le berceau de la culture du pavot. Balfour dans la *Cyclopædia Indiana* prétend que l'opium fut connu de tous temps, des Hindous. Le mot sanscrit *apanyuni* serait l'origine du mot grec, opion. (Clef. Dr E. Martin.)

Ce qui est certain c'est que l'opium est utilisé dans l'Inde depuis des siècles, puisqu'il est avéré que Bâber et ses successeurs se livraient à l'opiophagie.

Au XVe siècle, c'est un article d'exportation

de l'Inde en Chine. Sous la dynastie des Ming, il est question d'un tribut de 300 livres d'opium offert au royaume du Dragon.

Au début du XVIIIe siècle, les plantations de pavot sont mentionnées dans le Yunchang et l'opium apparaît comme un produit du pays. Mais, respecteuse de la tradition, cette Chine où d'immenses territoires sont maintenant consacrés à cette culture, continue à dénommer l'opium, dans ses tarifs douaniers : *yang-yen*, la « substance étrangère » !

Le père Raphaël écrit dans une relation sur la Perse, vers 1660 : « Ceux qui veulent se faire mourir prennent un gros morceau d'*enfion* (extrait pur du pavot blanc) et de vinaigre car l'enfion avec le vinaigre pris par-dessus n'a plus aucun terme que la mort. L'homme sommeille puis rit en même temps et fait cela jusqu'à ce qu'il passe aux lieux où il n'y a plus que des pleurs. » Il est intéressant de noter qu'en Extrême-Orient, les candidats au suicide opèrent encore avec un mélange d'opium et de vinaigre qui les tue promptement.

CHAPITRE II

Comment on fume l'opium

Lorsque l'opium a subi les manipulations que nous décrirons par la suite et qu'il a fermenté en boîtes pendant vingt-cinq jours, il est bon à consommer. Cependant, on le conserve encore dans des caves, car l'opium ancien se fume plus aisément que l'opium nouveau ; il produit une fumée d'un goût plus agréable, d'une odeur plus aromatique.

Parmi les différents crus, l'opium de Bénarès est le plus estimé pour les opiums indiens ; celui du Yunnan pour les opiums de Chine. A Nankin, on préfère l'opium de l'Inde centrale ; à Amoy, l'opium persan d'un rendement en chandoo plus élevé que l'opium indigène : 75 °/₀ au lieu de 60 °/₀.

Les amateurs pratiquent des mélanges dont ils gardent jalousement le secret ou parfument leurs drogues avec des substances aphrodisiaques

ou odoriférantes ; la raclure de bois d'aigle, entre autres, dont le prix atteint 400 francs le kilogramme (Dr E. Martin).

Un chandoo de second choix plus chargé en morphine se vend moitié moins cher que l'opium supérieur. On fait de l'opium troisième et quatrième ; les plus misérables coolies fument le *dross* [1] (raclure des pipes) de ces qualités inférieures qu'ils malaxent avec de l'huile ou de la salive.

L'odeur de l'opium est caractéristique et a donné lieu à mille comparaisons : amande ou noisette grillée, encens, caramel. Un romancier contemporain, Claude Farrère, la qualifie dans *Fumée d'opium*, « l'odeur prodigieuse que jamais aucun parfum ne saura répéter ». Elle est, en effet, toute spéciale ; à ceux qu'elle a grisés une fois, l'arome de toutes les autres, fût-ce celui du tabac le plus apprécié, paraît nauséabond et grossier.

Cette expression : fumer l'opium éveille souvent des images fausses dans l'esprit des Occidentaux.

L'opium se prend à l'aide d'une pipe, en général, formée par un tuyau de bambou fermé à l'une

1. « Mot anglais qui signifie *scorie*. C'est proprement le résidu de la combustion de l'opium qu'on retire du fourneau de la pipe. » Dr Millant, *op. cit.*

des extrémités. Cet aspect habituel de la pipe a fait naître les euphémismes « tirer sur *le bambou*, pratiquer *le bambou* ». Chacun comprend, en Extrême-Orient, ce que ces locutions signifient.

La pipe est donc constituée par un bambou ou un long morceau d'ivoire. Aux deux tiers se visse un fourneau large et plat en forme de champignon et percé au centre d'un petit trou. Du bout d'une aiguille d'argent (objet que les gens du peuple fabriquent économiquement avec les baleines des vieux parapluies), on enlève une goutte dans la boîte à opium, on la porte au-dessus d'une lampe dont le verre en tronc de cône est large et court; la gouttelette se boursoufle, grésille ; on en ajoute une autre, une autre encore, en tournant toujours. Une boulette s'est formée que l'aiguille dépose sur le fourneau de la pipe, en la piquant, au centre, d'un trou qui servira de cheminée. Allongé sur son lit de camp, la tête posée sur un coussin carré, le fumeur, laissant toujours sa pipe au-dessus de la flamme, approche le bambou de ses lèvres, *avale* la fumée (point important) et, au bout d'un instant, la rejette par les narines. La dose d'une pipe ordinaire représente environ, 20 à 30 centigrammes d'opium que le fumeur exercé absorbe d'une longue et unique aspiration.

Par ce qui précède, l'on voit combien dure la

préparation de cette boulette qui se dissipe si vite. Couché sur son lit de camp, le fumeur a plusieurs pipes à sa portée : l'une refroidit tandis qu'il se sert d'une autre et qu'un serviteur prompt et exercé en confectionne une troisième ; quelque diligence que l'on mette, il faut bien avouer, cependant, que l'intervalle entre chaque pipe dure plus que le temps passé à la goûter (Cf. G. Janniard).

La pipe neuve, à fourneau neuf est détestable à fumer et dans celle qui a servi trop longtemps les résidus d'opium s'accumulent au point qu'il est nécessaire de ramoner la pipe à l'aide de « l'aiguille rouge ». C'est un petit ringard façonné pour cet usage. On le chauffe au rouge et on le conduit doucement dans le canal de la pipe qu'il faut laisser reposer ensuite jusqu'à ce qu'elle ait perdu l'odeur de brûlé. Sur le plateau du fumeur, encore des ciseaux, des pinces pour la lampe, un godet de métal pour les débris de la mèche, un vase destiné à recueillir le *dross* ; une éponge dont on nettoie le fourneau sur lequel l'opium a laissé des traces, enfin la drogue noire dans une boîte ou un pot de matière plus ou moins précieuse suivant le goût ou l'état de fortune du fumeur.

Il est de toute importance de ne pas brûler l'opium en le passant au-dessus de la flamme,

vous diront les vrais amateurs, parce qu'il dégage alors des vapeurs dangereuses. Faire une pipe demande tout un apprentissage et la maîtrise ne s'obtient qu'après avoir gâché beaucoup d'opium.

La pipe indienne ne ressemble en rien à la pipe chinoise et n'exige pas la position couchée. Elle contient et de l'opium et du tabac. L'opium est placé sur un grillage, ainsi qu'un charbon embrasé au-dessus duquel s'adapte un récipient qui renferme le tabac. La fumée des deux narcotiques se mélange et le but est atteint, qui est de dissimuler la présence de l'opium dont la pratique est jugée mauvaise. Le haschich parfois est mêlé à l'opium.

La première pipe d'opium amène souvent les mêmes conséquences fâcheuses que le premier cigare ; l'estomac paralysé, gêné dans son travail se révolte et la fumerie se termine sur les plus désagréables conséquences du « mal au cœur ».

Cet arome de l'opium dont nous notions, tout à l'heure, la subtilité et la puissance exerce sa domination sur les bêtes elles-mêmes. Le rat y est infiniment sensible ; les araignées familières rôdent autour de la petite lampe à l'heure de la fumerie et le *margouillat,* ce lézard mangeur d'insectes que l'appartement oriental le plus soigné

voit apparaître aux premières minutes de fraîcheur, s'approche, comme avec joie, du plateau à opium. H. Jammes dans le *Bulletin de la Société des études indo-chinoises* note l'envahissement des fumeries, au Tonkin, par les chats des environs. L'on raconte qu'un fumeur qui s'était absenté près d'une semaine retrouva son chien, compagnon de ses fumeries, dans un état d'agitation inquiétante, mais la bête rentra dans son état normal au fur et à mesure qu'elle respirait de nouveau l'odeur de l'opium.

Le pauvre hère fume n'importe où : le long d'un talus, sous le ciel étoilé, la dure journée de travail finie ; contre une *paillotte* dont la paroi abrite la flamme de sa lampe ; dans un de ces repaires, dont la porte louche s'ouvre dans les quartiers misérables et partout, c'est le *dross*, fait des plus malsains résidus, accablant les malheureux des plus lamentables effets de l'intoxication thébaïque.

Le riche fume chez lui, dans les fumeries riches, dans les maisons de thé ou au cercle.

Le quartier chinois des villes asiatiques contient toujours, au moins un cercle. Dans la file des maisons toutes semblables, avec leurs couvertures de briques et leurs auvents où se balancent de grosses lanternes de papier huilé, il

tranche par la profusion de ses ornements. Les vérandas sont peintes de bleu céleste, les cloisons faites de pièces de bois rares, sculptées, ajourées, patiemment réunies. Des chimères de porcelaine et le signe du *grand extrême* s'échevèlent sur le toit pointu. Le soir, on joue ; les piastres tintent ; des fillettes au visage fardé miment et chantent la souffrance des amants séparés et la beauté des clairs de lune ; sur des lits aux nattes multicolores, des corps sont allongés ; l'odeur âcre et spéciale monte avec la fumée blanche pardessus l'étoile tremblante des lampes.

« Avant que les édits impériaux tentassent de mettre un terme à la coutume de l'opium, nous dit un auteur, les fumeries abondaient dans toutes les villes chinoises : on s'y rendait comme chez nous on se rend au café, pour parler affaires ou en manière de simple délassement.

« Ces sortes d'endroits ont toujours un aspect identique. Naguère encore, les fumeries chinoises arboraient comme enseigne quelque morceau de papier jauni ayant servi à filtrer la macération sirupeuse d'opium. Aujourd'hui, c'est un petit drapeau de cotonnade blanche mais souillée par la poussière et les intempéries sur lequel sont inscrits les deux caractères chinois : Dàng, Yên : lampe, opium.

« Quant au local, sa disposition est des plus simples : dans un coin, tout auprès de l'entrée ou mieux dans une sorte de vestibule précédant la fumerie proprement dite, le comptoir sur lequel se trouvent les pots d'opium avec la petite balance qui sert à peser la drogue. Le patron du lieu y reçoit à travers un étroit guichet l'argent des clients et tout à l'entour de la pièce où sont réunis les fumeurs court un accotoir en bois (kang) placé à cinquante centimètres du sol environ, un peu relevé vers le mur suivant un angle de vingt à vingt-cinq degrés et terminé à l'extrême opposé par un rebord destiné à arrêter les pieds et à soutenir le poids du corps.

« Sur ce lit primitif, des nattes, des oreillers de cuir en forme de billot et des plateaux avec les ustensiles nécessaires. En Indo-Chine et en Amérique, les couchettes sont parfois disposées les unes sur les autres comme des couchettes de paquebot. »

Enfin, dans les plus sordides maisons à opium, il n'y a plus de lits mais simplement des nattes jetées à même le sol.

C'est au cercle ou dans l'établissement élégant que l'on accompagne la fumerie du « thé d'opium » préparé non avec les feuilles mais avec les boutons de la plante à thé, et que l'on grignote cer-

tains gâteaux. Les « boys » font circuler les serviettes humides que les clients se passent sur le visage avant de sortir, à moins que ces fidèles serviteurs n'emportent les fumeurs assoupis pour les coucher fraternellement côte à côte, dans une pièce, à l'écart.

Enfin, l'on fume à domicile, ce qui, entre parenthèses, empêchera toujours une statistique exacte du nombre des fumeurs d'opium. L'intoxiqué cache jalousement son vice et les séances de fumerie, en partie nocturnes et clandestines, ne sont avouées qu'aux initiés.

Mais le véritable fumeur ne goûte vraiment l'opium que dans une réunion intime ou seul, lorsque rien ne l'enlève au sortilège de la *divine fumée*.

La sensibilité périphérique sera si extraordinairement exaltée pendant la rêverie de l'opium que les causes extérieures entraînent mille impressions désagréables ou pénibles. Un son trop aigu ou trop élevé déchire le tympan du fumeur, les lignes droites et nettes frappent si douloureusement sa rétine qu'on les bannit dans l'ornementation d'une fumerie bien installée.

Des nattes souples et fines, de nombreux coussins attendent la prostration des corps inertes, les murs sont tapissés de panneaux de satin, longs

rectangles que décorent les fantaisistes linéaments des caractères chinois ou l'image vénérée du Dragon et du Tigre. Quand la vue aura acquis, sous l'influence de l'opium, son maximum de densité, leurs traits flous et capricieux s'emmêleront en visions changeantes où le fumeur trouvera l'image qu'il poursuit.

En parlant des effets de l'opium, nous insisterons sur les impressions visuelles et auditives et nous verrons ce qui les aide à naître dans la fumerie. Disons pourtant que les suggestions extérieures, même les plus étranges, ne cessent pas de correspondre à l'état d'âme du fumeur, miroir déformateur mais miroir de ce qui l'entoure, centre de réceptivité, non pas de création. C'est pourquoi le fumeur averti dispose avec tant d'amour le cadre de sa rêverie ; c'est pourquoi il cherche la solitude. Dans ce sens, fumer l'opium en sampan [1], au large des grands fleuves d'Asie réalise l'idéal des fumeurs.

Écoutons l'un d'eux nous l'expliquer :

« Dès notre arrivée à Hanoï, nous avions été séduits par l'exotisme curieux des quartiers indigènes, et, dans une rue étroite, commerçante, mouvementée, nous avions fait choix d'une maison

1. Sampan, barque couverte.

annamite. Façade exiguë, étage unique qui se couronnait d'une terrasse encombrée de poteries chinoises d'une belle teinte verte où vivaient des fleurs. Ce fut dans cette demeure bien tonkinoise qu'une Annamite délicieusement frêle nous initia aux voluptés de l'opium. Mais le bruit impatientant de la rue, les mélopées criardes des marchands ambulants, le grincement éperdu des roues de pousse-pousse lancés à toute allure irritèrent si fort notre congaï [1] qu'elle nous dit un soir d'un ton mystérieux et dans son français simplifié : « Ici pas moyen fumer. Viens avec moi. » Et elle nous entraîna vers le Fleuve Rouge, large en cet endroit comme un bras de mer et qui reflétait dans son eau sanglante le rayonnement merveilleusement intense de la lune.

« Elle nous montra sur la rive un sampan, barque très allongée, recouverte à l'avant d'une série de toits de bambous glissant à volonté l'un sur l'autre. Et elle déclara : « Moyen fumer là. » Nous embarquâmes.

« Un indigène détacha le sampan qui gagna le milieu du fleuve. Nous nous étions couchés sur une natte. Et, tandis que le rameur, debout à l'arrière, maniait l'aviron et scandait son effort

1. « Congaï », femme annamite.

d'une mélopée triste, nous commencions à fumer dans ce décor invraisemblablement beau, irréalisable ailleurs qu'en ces pays du tropique.

« C'est que rien, pas un détail inutile n'accaparait ni ne violentait notre regard. En haut, le ciel merveilleusement pur. Et là-bas, dans la pénombre des rives lointaines, le scintillement des villages qui envoyaient aux promeneurs du fleuve mais surtout à Bouddha les coups de gong d'abord espacés, précipités ensuite, qui chassent de l'ombre nocturne la troupe rôdante des esprits malheureux et sans gîte.

« C'est dans cette barque que nous avons rencontré le décor merveilleusement vague, imprécis et changeant qui réunissait pour un fumeur toutes les qualités requises : silence absolu où le bruit d'une goutte d'eau qui tombe prend une signification jolie, visions lointaines de rives harmonieuses dont le contour s'amollit au loin. Très peu de choses à voir, beaucoup à deviner.

« Ce fut dans ce sampan que nous prîmes goût à l'opium qui sut tirer de notre esprit, en ce décor noble et tranquille, toutes les combinaisons d'idées, tous les mélanges de souvenirs, tous les accords de sensations qu'il est susceptible de faire naître dans une cervelle opiacée.

« Cette barque dérivant sans bruit, au fil rapide

du eourant, et glissant, entre des rives à peine entrevues, vers on ne savait quel havre de joie, était, nous le eroyons bien, le véhicule idéal d'un rêve savamment eonduit. De tous les déeors, il est eelui qui nous a semblé le plus propiee à la volupté de l'opium. »

Sans entrer eneore dans le détail des effets produits par l'opium que nous analyserons tout à l'heure, nous voyons, déjà, quel enthousiasme produit l'opium sur ses adeptes.« Ce qu'on appelle l'âme des choses eesse d'être une expression poétique pour se laisser effeetivement surprendre par le fumeur qui peut affirmer désormais que l'opium ne provoque pas d'hallucinations mais évoque, avee une intensité inouïe, la beauté qui sommeille dans la réalité nue... Paroles musieales, gestes harmonieux, décor plastique, tout se fond désormais, tout s'amalgame pour faire retentir à eette table de résonance qu'est la sensibilité humaine le plus parfait des aeeords. »

« Je m'endormis sans ehanger de plaee, éerit J. Boissière [1]. Non, eependant, délicieusement anesthésié, impuissant à mouvoir tête et membres, ineapable d'une syllabe et les yeux mi-clos, je voyais à mon côté le brave officier et ses amis,

1. *Fumeurs d'opium*, p. 306.

le plateau fleuri de nacres où la flamme de la lampe se brise en facettes, les bleus caractères brodés en relief sur la soie jaune des tentures, les tablettes d'ancêtres laquées rouge et or, et, dans l'ombre, aux murailles, les fanions multicolores, les larges lames et les fusils.

« J'entendais l'éventail d'un domestique activer à battements pressés le feu d'un minuscule fourneau de terre, et le claquement des sandales sur le sol battu, le vol vibrant des moustiques et la crépitation de l'huile dans la veilleuse.

« Parmi le lourd parfum des bâtonnets qui lentement se consument à l'autel des anciens, je percevais le fleur du thé bouillant et la fraîche exhalaison des frangipaniers foisonnant derrière la maison. Et de tout cela se composait une sensation unique, extrêmement douce, dans laquelle vibraient en accord parfait les impressions de couleur, d'odeur et de bruit, mais plus exquises en cette harmonie, grâce à l'opium qui en les reliant les complétait, assez immatérielles alors pour réjouir l'intelligence comme les sens.

« Concevez, dans quelque univers meilleur, un merveilleux paysage où la lumière, le son et la couleur se confondraient pour des hommes qui pourraient à volonté s'en imprégner par un sens unique. Et sur ce fond d'un paysage de songe

passeraient des idées joyeuses et belles, subtilement rattachées par des associations inaperçues mais indubitables.

« J'ai joui de cela de longues heures, sans doute ; puis je glissai sans secousses à un sommeil dénué de rêves, délicieux cependant, dont les clairons archangéliques ne m'eussent pas réveillé. Par quelle analyse exprimer un bonheur non ressenti, toujours réel, m'enlaçant et m'imbibant comme l'atmosphère ? Ainsi, je me figure, les Hindous doivent, non penser, car plus de pensée, non pas imaginer, car plus d'images, non pas rêver, car plus de rêves, mais concevoir (mot encore trop précis, comme tous les mots), le définitif nirvana des dieux. »

« Combien de pipes fume-t-on ? » demande-t-on souvent. Il est bien difficile de répondre avec précision. Le débutant se contentera de quelques pipes, et puis l'accoutumance et la nécessité d'augmenter le nombre des pipes pour éprouver les effets de l'opium l'entraîneront à fumer davantage. Le fumeur raisonnable s'arrêtera à la limite qu'il a lui-même posée et d'autres « mariés avec leur pipe » atteindront les chiffres prodigieux de 80, 90, 100 pipes pendant les quelques heures de la fumerie. C'est l'abus de l'opium qui est dangereux, cet abus malheureusement bien difficile à éviter.

Nul ne peut connaître à l'avance l'empire que l'opium exercera sur son caractère et dans quelle mesure il affaiblira sa volonté. Toucher au fatal bambou déchaîne de terribles conséquences, il ne faut pas se le dissimuler.

Sans doute, si l'opium tuait tous ceux qui le fument, la fourmilière jaune dont les colonnes épaisses nous menacent, pensent quelques-uns, serait décimée. Au contraire, le commerçant chinois ou malais qui traite ses affaires allongé sur le lit de camp et le *bambou* en main, le lettré sexagénaire, hérissant les quelques poils raides de sa barbiche blanche au-dessus de sa pipe préférée, fournissent une preuve que l'opium n'enlève pas inévitablement l'intelligence.

Mais pour ceux-là, l'accoutumance de la race et si l'on peut dire le mithridatisme acquis par des siècles de fumerie les préservent en une certaine mesure. Ce sont ceux qui fument « à la chinoise », c'est-à-dire en sachant modérer et régler leur vice. Sur des tempéraments d'Occidentaux, livrés avec fougue à une joie toute nouvelle, enveloppés par la grande franc-maçonnerie de dissimulation et d'appui des fumeurs d'opium, le mal cause d'autres ravages.

CHAPITRE III

Les pays où l'on consomme l'opium. Fumeurs d'opium. Mangeurs d'opium Buveurs de laudanum.

Le pays de l'opium, en entendant celui où se *fume* le plus d'opium, c'est de toute évidence l'immense Empire chinois ; de plus, les régions de civilisation chinoise (sauf le Japon) et tous les points du monde où le Fils du Ciel débarque et s'installe sont devenus des tributaires de l'opium, sans que jusqu'à ces dernières années l'usage en ait été limité autrement que par la réprobation de ceux qui y échappaient.

« Dans tous les milieux, dans toutes les conditions on trouve la pipe à opium, en Chine », nous dit un auteur. L'empereur, ses femmes et ses concubines, les eunuques, les mandarins, les lettrés, les hauts fonctionnaires pratiquent l'opium ; le commerçant s'y adonne, sa boutique fermée, aux heures de la sieste ; le sampanier, le coolie

lui consacrent leurs nuits dans les bouges dont nous venons de parler.

Les jeunes gens contractent le vice dans les maisons de thé en compagnie de comédiens et de femmes ou dans les fumeries publiques.

Les femmes fument plus modérément que les hommes mais elles n'ont pas échappé au goût du *bambou* ; on estime leur nombre à 10 °/° comparativement au nombre des fumeurs. Le journal chinois, le *Koué-Kia-Zéou*, nous le révèle dans ces phrases assez obscures : « Actuellement il y a en Chine quelques millions de femmes fumeuses. Celles-ci ayant pour la plupart un caractère mou, il leur est plus difficile de s'abstenir d'une mauvaise habitude que les hommes. »

Quelques-unes, dit-on, fument par coquetterie ; pour donner du velouté à leur épiderme elles usent du moyen préconisé par les professeurs de beauté chinois : aspirer simplement les vapeurs de l'opium torréfié à la chaleur de la petite lampe !

Jusqu'à ces derniers temps, en Chine, l'opium était considéré comme une véritable monnaie d'échange. Les étudiants partant pour Pékin où ils allaient passer les examens des différents grades du mandarinat emportaient de l'opium en place d'argent pour la durée de leur séjour. Le

prince Henri d'Orléans racontant le voyage qu'il a fait en remontant le cours du Mékong en 1898 relate que le fonctionnaire chinois chargé de la perception recevait des riverains 2 taëls [1] 5 tsiens d'argent et 5 taëls d'opium, par an.

Jusqu'en 1906 nulle loi ne réglementait, à proprement parler, l'usage de l'opium. En Cochinchine, les vieillards vous parlent des punitions exemplaires que le grand empereur Minh-Mang (au commencement du XIXe siècle, par conséquent) infligeait aux fumeurs. On retirait le cachet impérial, — insigne de sa puissance, — au mandarin soupçonné de ce vice; mais il faut croire qu'alors, comme toujours en Asie, la loi était annihilée par la coutume, car, dans ces temps lointains, l'opium faisait autant de ravages qu'à présent. La déconsidération qui atteint le fumeur endurci, celui qui sacrifie à la « fumée divine » le lien familial ou le souvenir des ancêtres, la méprisante épithète de « lâo nhûa », « vieux culot » qu'on lui lance encore, restent également des remèdes bien anodins.

Sir Robert Halt, l'inspecteur des douanes chinoises dont le nom fut si souvent prononcé au moment de la guerre des Boxers, estimait, il y a

1. Le taël (tl en abréviation) vaut 3 fr. 50 à 3 fr. 75.

une trentaine d'années, la proportion des fumeurs en Chine à 1/200.

En réalité, l'immense Empire vers 1905 et avant le décret d'interdiction ne consommait guère moins de 30 millions de kilogrammes d'opium par an et si l'on évalue la part de chaque fumeur au chiffre annuel de 2 kilogrammes d'opium, ce qui est une estimation des plus modestes, on arrive à un total de 15 millions de consommateurs pour un pays qui compte plus de 400 millions d'habitants. Estimation bien approximative cependant, car si l'on peut effectuer un recensement assez précis dans les fumeries, il est impossible d'agir de même chez les particuliers et nous savons que le nombre de ceux qui fument à domicile est considérable.

L'Annamite fume moins que le Chinois. Sur le fleuve, aux heures du crépuscule, aux minutes torrides de la sieste, l'aromatique fumée monte des sampans et des jonques. Mais le paysan use peu de l'opium. Le commerçant se contente souvent de garnir sa pipe à eau de tabac opiacé ; les mandarins, les notables, les secrétaires indigènes de l'administration française donnent une plus grande proportion de fumeurs. Enfin, la lie de la population, coolies, souteneurs, femmes publiques, boys prostitués, représente la plus nombreuse clientèle des fumeries d'opium. A la prison de

Saïgon, il faut donner du laudanum à la plupart des détenus, sous peine de les voir succomber à la privation de leur poison habituel.

La Cochinchine seule absorbe 50.000 kilogrammes d'opium ; mais il faut se souvenir que 150.000 Chinois, sans doute tous fumeurs, l'habitent : A Cholon, le faubourg chinois de Saïgon, et qui représente à lui seul une populeuse cité, on trouve au théâtre chinois, des loges, disposées à l'usage des riches Célestes, fumeurs d'opium.

Au Tonkin et en Annam, il n'existe pour ainsi dire pas de fumeries publiques. Des 25.000 kilogrammes d'opium préparé vendus annuellement au Tonkin, le Delta prend une part très modeste (38 °/₀ dans les villes). La haute région consomme l'opium de contrebande en abondance. Chez les Cambodgiens, cette néfaste habitude est peu répandue malgré l'exemple déplorable qu'a donné si longtemps le défunt roi, Norodom Ier. Au Laos, on fume dans les environs de Luang-Prabang et de ses champs de culture.

On fume dans les Indes néerlandaises. L'opium de Batavia est d'une qualité aussi réputée que le Bénarès et certains amateurs le préfèrent (Cf. Dr R. Millant). L'auteur de *Robinson Crusoë* parlait, vers 1719, de l'opium dans le royaume du Siam. Nous avons dit que l'opium n'était presque

pas fumé dans l'Inde, mais nous verrons que l'Inde reste pourtant l'un des pays du monde qui eonsomme le plus d'opium ear c'est l'un de ceux où l'on *mange* le plus d'opium.

Car il n'y a pas que les fumeurs d'opium. Les mangeurs d'opium sont répandus sur tous les points du globe. L'opiophagie existe en tout pays et se réclame d'une antique origine. Dans notre histoire partieulière, elle a revêtu des noms retentissants, puisque Riehelieu était opiophage ; pour l'Angleterre, e'est le poète Coleridge, l'homme d'Etat lord Erskine et l'éloquent Wilberforee.

« On peut considérer que les Arabes furent les premiers à se servir de l'opium comme exeitant, dit le Dr E. Martin. Peuples nomades vivant sous un climat torride, ayant à parcourir de vastes déserts, exposés à souffrir de la faim, ils s'aperçurent que le sue de la plante eonstituait un agent tonique capable de raviver les forees ; ils l'utilisèrent et l'habitude s'en généralisa. De nos jours, dans tous les États ottomans, les voyageurs portent avec eux de petits losanges eontenant de l'opium et sur lesquels est éerite la légende : Mash Allah qui signifie : présent de Dieu. Lorsque leur monture est exténuée, ils partagent avec elle le suc reeonstituant.

Pourtant, l'opiophagie ne s'est jamais élevée à

la hauteur d'un abus dans le monde de l'Islam, du moins pour les temps antérieurs à Mahomet, la preuve en est que le prophète ne l'a jamais proscrite[1]. »

Peu d'auteurs se sont occupés des *chiqueurs d'opium brut.* Matteï les a observés en Chine et nous rapporte ceci :

« Les personnes qui chiquent l'opium le mêlent préalablement à de la cire ou à d'autres matières inertes, pour en faire une pâte d'une certaine consistance qu'ils mâchent, en ayant soin d'avaler leur salive à mesure qu'elle dissout le principe actif ; employé ainsi, son action est plus lente mais elle dure plus longtemps. Il n'y a guère que les pauvres et les gens de la campagne qui l'emploient de la sorte ; en effet, il n'y a rien dans cette substance qui puisse engager à en prolonger le contact avec la membrane gustative ; son amertume n'est ni agréable ni franche ; elle a, au contraire, un goût nauséabond qui soulève le cœur et si tenace que nos préparations le conservent toujours. »

L'opium ingéré détermine, au bout d'un temps qui varie d'une demi-heure à deux heures et suivant les conditions dans lesquelles il a été ab-

1. Clef. *L'Opium, ses abus.* Dr E. Martin, *op. cit.*

sorbé, le degré d'accoutumance, etc... une excitation surtout cérébrale, avec rêverie et représentations mentales très vives.

« Une demi-heure ou une heure environ après qu'on a pris de l'opium [1], on ressent une légère excitation, un sentiment général de vivacité et de satisfaction qui est bientôt remplacé par une véritable somnolence et un état de *rêvasserie* plutôt que de rêve.

« On éprouve un certain plaisir à s'abandonner et on se laisse envahir par une douce torpeur ; les idées deviennent des images qui se succèdent rapidement, sans qu'on veuille faire d'efforts pour en changer le cours. Tant que l'intoxication n'est pas profonde, cet effort est encore possible. On sent qu'on va s'endormir, mais que, si l'on voulait secouer sa paresse, on pourrait triompher du sommeil.

« Peu à peu cependant les jambes deviennent de plomb ; les bras retombent presque inertes, les paupières appesanties ne peuvent plus rester soulevées. On rêve, on divague et néanmoins on ne dort pas : la conscience du monde extérieur qui nous environne n'a pas disparu. Les bruits du dehors, le tic-tac de la pendule, le roulement des

1. Ch. Richet. *L'homme et l'intelligence*. Paris, 1884.

voitures sont obscurément perçus ; mais il semble que tous ces bruits nagent dans le brouillard et qu'une autre personne soit à les entendre. Le moi actif, conscient, volontaire, n'existe plus et on s'imagine qu'un autre individu est venu le remplacer. Peu à peu tout devient plus vague, les idées se perdent dans une brume confuse, on est devenu tout immatériel, on ne sent plus son corps, on est tout pensée ; cette pensée va voltigeant pour ainsi dire, de plus en plus brillante, mais de plus en plus confuse. Puis le monde extérieur disparaît ; il n'y a plus qu'un monde intérieur, quelquefois tumultueux, délirant, et provoquant une agitation fébrile, quelquefois au contraire, et le plus souvent, calme et tranquille, s'abîmant dans un délicieux sommeil. Ce qui fait le charme de cet état, c'est qu'on se sent dormir. Le sommeil est intelligent et se comprend lui-même. Aussi les heures passent-elles avec une merveilleuse rapidité. Le matin surtout, à cette heure où l'opium paraît avoir épuisé son action, tandis qu'en réalité il a conservé toute sa force, le sommeil a un charme incomparable. L'intelligence, dégagée de tout lien terrestre, semble régner dans un monde d'idées tranquilles. C'est là une ivresse toute psychique, bien supérieure à celle de l'alcool et à celle du haschich. »

Le chiffre de l'opiophagie dans l'Inde atteint 8 à 10 %; les mangeurs d'opium sont nombreux surtout dans l'Inde centrale, et en proportion encore assez notable dans les établissements français. Sauf au Tonkin où les territoires de Laoçais. Sauf au Tonkin où les territoires de Lao-kay, Lang-son et le Yen-thé en sont infestés, nos autres colonies les connaissent très peu.

Les récits de voyage des XVIIe et XVIIIe siècles abondent en anecdotes sur les *tériaki* ou *afiondji*, persans et turcs, c'est-à-dire les mangeurs d'opium (de teriak, afion : opium).

Chardin décrit dans son *Voyage en Perse*, les endroits où l'on vend la décoction de pavot, capsule et graines, nommée *kouknar*. « Les Persans, écrivait-il, trouvent que l'habitude de manger l'opium produit dans le cerveau des visions agréables et une manière d'enchantement. Ceux qui en ont pris commencent à en sentir l'effet au bout d'une heure ; ils deviennent gais, après ils se pâment de rire et font et disent ensuite mille extravagances comme des bouffons et des plaisants ; et cela arrive particulièrement à ceux qui ont l'esprit tourné à la plaisanterie.

« L'opération de cette méchante drogue est plus ou moins longue, à proportion de la dose ; mais d'ordinaire elle dure quatre à cinq heures, non pas à la vérité de la même force.

« Après l'opération, le corps devient froid, morne et stupide et demeure en cet état languissant et assoupi jusqu'à ce qu'on reprenne une autre pilule...

« Mais, pour peu qu'on s'habitue à ces pilules de pavot on ne peut plus s'en passer ; et si l'on est un jour sans en prendre, il y paraît et sur le visage et à tout le corps qui tombe en une langueur qui fait pitié.

« C'est bien pis pour ceux en qui l'habitude de ce poison est invétérée, car l'abstinence leur en devient mortelle... Ceux qui y sont adonnés ne parviennent jamais à une grande vieillesse, et outre qu'ils sont, dès l'âge de cinquante ans, incommodés de douleurs dans les nerfs et dans les os, nées de la malignité de ce poison lent, ils ont encore l'esprit si languissant qu'ils n'osent se montrer que quand la drogue les agite... »

A notre époque, les choses n'ont guère changé.

Le peintre Basile Vereschaguine, célèbre artiste russe qui devait mourir devant Port-Arthur, écrivait ceci, après qu'il eut accompagné le général Kauffmann dans le Turkestan :

« Les derviches mendiants ou *douvana* sont presque tous des ivrognes fieffés ou des mangeurs d'opium. Plusieurs fois par jour, ils s'administrent des tasses de *kouknar* ou des doses d'opium.

« Un jour, je me trouvai avec un *douvana* mangeur d'opium, un squelette plutôt qu'un être vivant. Haut de taille, le visage horriblement blême et jaune, il entendait, il voyait à peine ce qui se passait autour de lui. Mes paroles arrivaient comme un vague son à ses oreilles, il ne desserrait pas la bouche.

« Tout à coup il vit une bille d'opium dans ma main ; son masque impassible s'illumina, ses yeux s'ouvrirent démesurément, ses narines se dilatèrent et il s'élança sur moi : « Donne, donne », cria-t-il, mais je me reculai en cachant mon opium ; alors le squelette commença à se tordre, la face devint grimaçante : « Donne-moi le *beng* (opium). Oh ! donne-le-moi », répétait-il comme un enfant ; et quand je lui en eus remis un morceau, il le saisit des deux mains, s'accroupit contre la muraille, et, semblable au chien qui ronge un os, il mangea silencieusement et avec délices. Bientôt un sourire étrange contracta son visage, il murmura des mots sans suite et tomba dans une extase mêlée de quelques spasmes.

« C'est alors qu'un autre fanatique d'opium vint troubler sa volupté, en se précipitant sur lui et en lui arrachant soudain le reste de la bille et en l'engouffrant à pleine gorge. Mon squelette fit un soubresaut, la haine et la vengeance animaient

sa figure bestiale : « Rends-le, rends-le », criait-il en attaquant avec fureur son camarade en passion. Je crus qu'ils allaient se déchirer...

« Je me rappelle que j'arrivai un jour dans un *kalenterkane* par une température assez basse : le spectacle que j'eus sous les yeux est resté gravé dans ma mémoire.

« Toute la compagnie des *douvana* mangeurs d'opium était entassée près du mur, tous accroupis comme des singes, tous serrés les uns contre les autres, pour mieux résister au froid de la saison. Beaucoup d'entre eux venaient d'avaler leur dose de poison : leur visage exprimait l'hébètement, leur bouche était entr'ouverte, quelques lèvres remuaient comme si elles voulaient prononcer quelques mots. Plusieurs avaient la tête serrée entre les genoux, ils respiraient lourdement et par instants on voyait leurs muscles s'agiter et leurs membres se tordre.

« Le mangeur d'opium se reconnaît facilement entre mille hommes à des traits auxquels on ne peut se méprendre : sa nonchalance, ses mouvements craintifs, son regard trouble et atone, son visage défait et jaunâtre, son impassibilité maladive. Sur sa figure on lit : mangeur d'opium [1]. »

1. Basile Vereschaguine. *Voyage dans l'Asie centrale*, 1867-1868.

Les courriers turcs et hindous surexcitent leurs forces avec l'opium ; nous avons vu le cavalier turc et arabe partager avec sa bête. Aussi sur les rives de la Caspienne, où l'opiophagie est très répandue, la pilule d'opium s'appelle la « pilule de joie ». Les Perses affirment qu'elle combat l'obésité et arrivés à la quarantaine, ils en usent journellement dans ce but.

Au début du siècle, l'on voyait l'usage de l'opium établi en Orient, au même titre que l'habitude du café, du tabac ou des parfums. On s'offrait courtoisement l'opium aux réunions et aux visites. « Aujourd'hui les *thériakis* portent sur eux leurs pilules d'opium dans de petites boîtes et ils en avalent une, deux ou plusieurs dans la journée suivant leur degré d'opiophagie, généralement avec un peu d'eau ou de café [1]. »

Le Dr Richardson signale le cas d'un de ses malades qui absorbait jusqu'à 96 grains d'opium par jour.

Madden nous donne d'intéressantes remarques sur les thériakis, prises au courant de ses voyages en Turquie.

« Ils attendent, dit-il, en ingérant des doses d'opium croissantes, variant de 15 centigrammes

1. Dr R. Millant, *op. cit.*

à 4 grammes, les rêveries qui présentent à leur imagination enflammée les houris célestes et les jouissances dont elles doivent les enivrer dans le paradis de Mahomet.

« L'effet se manifeste ordinairement au bout de deux heures et dure quatre ou cinq heures.

« Misérables et languissants dans l'intervalle des périodes pendant lesquelles ils ne sont pas sous l'influence de la drogue, les thériakis voient toutes leurs facultés assoupies se réveiller comme par enchantement dès que l'influence de l'opium commence à se faire sentir : quelques-uns composent, dans cet état, d'excellents vers, adressent aux personnes présentes d'éloquents discours ; d'autres, convaincus qu'ils sont en possession de l'empire croient que tous les harems de l'Asie sont à leurs pieds, d'autres encore ont des gestes délirants : ceux qui sont entièrement sous l'influence de l'opium poussent des cris, parlent d'une manière incohérente, leur visage est en feu, leurs yeux ont un éclat extraordinaire et l'on aperçoit, dans tout l'ensemble de leur personne quelque chose de sauvage et de terrible. »

C'est surtout à propos des opiophages que l'on parle d'hallucinations joyeuses et que l'on rappelle la propriété de l'opium souvent classé

comme un *exhilarant*. L'opium, dit-on, engendre la bonne humeur. Le Dr Dupouy s'élève cependant contre cette assertion.

L'effet exhilarant de la drogue qu'ingurgitent les opiophages est dû, pense-t-il, non à l'opium mais au haschich qui lui est mélangé. La preuve en est que les opiomanes, en Europe, usant d'un opium sans mélange de chanvre n'éprouvent pas l'hilarité connue (comme nous l'avons vu dans les récits de Chardin) par les thériakis persans. Nous retrouverons par la suite cette assertion de Dupouy que l'opium pur est fort peu hallucinogène.

« L'excitation intellectuelle provoquée par l'opium précipite la marche de la pensée, multiplie les associations d'idées, donne plus de relief aux représentations mentales, mais n'aboutit pas à l'hallucination aussi facilement que l'alcool, le haschich ou la belladone. »

Lorsque l'opium est mélangé de haschich ou de datura, la phase d'excitation de l'ivresse est violente, hallucinée avec cris ou chants ; plusieurs auteurs pensent que c'est ce mélange qui donne naissance à la forme d'opiumisme caractérisée par une excitation furieuse, que l'on désigne sous le nom d'*amok*.

Le capitaine Cook[1] dans ses *Relations de voyages* dit ceci à ce sujet :

« Depuis un temps immémorial la pratique appelée *mock* ou *courir un muck* est établie chez les peuples de race malaise.

« On dit qu'un Indien court un muck, dans le sens originaire du mot, lorsque après s'être enivré d'opium, il se précipite dans les rues une arme à la main, tuant toutes les personnes qu'il rencontre, jusqu'à ce qu'il soit tué lui-même ou arrêté. Nous en avons vu plusieurs exemples pendant notre séjour à Batavia et un des officiers chargés de saisir ces furieux nous dit qu'il se passait rarement une semaine sans que lui ou ses confrères fussent appelés pour en arrêter quelques-uns. Dans un des cas dont nous avons été témoins, l'homme avait eu plusieurs fois à se plaindre de la perfidie des femmes et était devenu fou de jalousie avant de s'enivrer d'opium.

« On nous a dit que l'Indien qui court un muck est réduit au désespoir par quelque outrage et qu'il se venge d'abord sur ceux qui lui ont fait des injures. On nous a appris aussi que, quoique ces misérables courent les rues les armes à la main, écumant de rage, cependant ils ne tuent

1. Cook. *Relations de voyages*, 1724.

jamais que ceux qui tâchent de les arrêter, ou ceux qu'ils soupçonnent de ce dessein et que ceux qui les laissent passer sont en sûreté.

« Ce sont ordinairement des esclaves qui, par conséquent, sont très exposés aux injustices et qui en obtiennent plus difficilement une réparation légale : les hommes libres cependant se livrent quelquefois à cette extravagance et un de ceux que nous vîmes était libre et assez riche. Il était jaloux de son propre frère qu'il massacra d'abord, ainsi que deux autres hommes qui voulurent lui faire résistance ; il ne sortit pourtant pas de sa maison ; il tâcha de s'y défendre, quoique l'opium l'eût tellement privé de ses sens que, de trois fusils qu'il mit en joue contre les officiers de la police, aucun n'était chargé ni amorcé. Si l'officier prend en vie un de ces *amocks* ou *mohanks*, comme on les appelle par corruption, sa récompense est très considérable ; mais s'il le tue, il ne reçoit rien au delà de sa paie ordinaire.

« Cependant, tel est le désespoir de ces furieux qu'ils tuent trois ou quatre personnes chargées de les arrêter, quoique ceux-ci aient des espèces de grandes tenailles pour les saisir sans se mettre à la portée de leurs armes.

« Ceux qu'on prend en vie sont ordinairement blessés, mais ils n'en sont pas moins rompus vifs ;

et si le médecin qui est chargé d'examiner leurs blessures pense qu'elles peuvent être mortelles, la peine est infligée sur-le-champ et la place de l'exécution est communément le lieu où ils ont commis leur premier assassinat. »

« Ils crient, dit lord Macartney : *amok! amok!* (tue! tue!) en courant, d'où le proverbe : « Running a muck » (courir à mort). »

Si l'on interroge l'un de ces malheureux au sortir de la crise d'*amok*, il répond, paraît-il, qu'il voyait des sangliers, des cerfs, des chiens ou des diables et qu'il voulait les tuer. Explication éloignée des motifs très humains que le capitaine Cook mettait comme déterminants à cette crise, mais explication qui justifierait l'opinion d'après laquelle le délire de l'amok ne relève pas de l'opium ni du thébaïsme même suraigu, mais qu'il est une forme du haschichisme aigu.

L'opinion a été soutenue, également, par H. Nicolas (1884).

Les Hindous et les Turcs auraient pris jadis, dit-on, la coutume d'utiliser la phase d'excitation initiale que procure l'opium pour se mettre en état de folie furieuse et se « jeter, alors, tête baissée, à l'ennemi, comme des sangliers ».

Mais ne s'agirait-il pas encore ici du délire déchaîné par le haschich ? Ces cas d'ivresse et de

fureur déterminés par l'opium pris en nature demanderaient à être observés avec beaucoup de rigueur, car, lorsque le fumeur d'opium, abandonnant sa pipe passe à la pilule d'opium, le résultat obtenu est sensiblement le même que celui que donnait la pipe et l'on ne constate ni hallucinations ni fureurs homicides. La crise de fureur des mangeurs d'opium relatée par les voyageurs des siècles derniers reste, en somme, à contrôler sérieusement, de même que la question de la race pour l'opiomane mériterait d'être étudiée. L'assertion admise que l'opium a sur le Malais une influence plus néfaste que sur le Chinois n'est pas scientifiquement démontrée.

Le mangeur d'opium que l'on reconnaît facilement à sa conjonctive brillante et transparente, remarque un auteur, à son teint jaunâtre et à sa maigreur décharnée, sombre dans une tristesse dégoûtée ou plutôt dans une morne indifférence. Insomnique et tourmenté de cruelles névralgies il somnole sans cesse, incapable d'agir lorsqu'il n'est plus sous l'influence du poison qui le tue. Il se désintéresse de tout, de ses affaires comme de ses affections.

« Ces grands mangeurs d'opium, dit Jeanselme, perdent l'appétit ; ils ont des nausées, des vomissements, une constipation opiniâtre et parfois à

la période ultime une diarrhée incoercible. « Ils tombent dans une apathie profonde quand ils sont privés de leur poison habituel. Graduellement leurs facultés intellectuelles se pervertissent. Pâles, émaciés au delà de tout ce qu'on peut imaginer, sans force, sans énergie, sans volonté, sans jugement, réduits à l'état d'automates, ils n'ont plus d'autre objectif que la satisfaction de leur passion et ils finissent par sombrer dans le gâtisme. »

L'abus est aussi difficile à éviter, pour ne pas dire impossible que pour le fumage.

A l'alanguissement général, à la sensation de fatigue accompagnée de migraines et d'embarras gastrique qui suivent ses débauches d'opium, l'opiophage cherche le remède dans une nouvelle prise.

Il n'ignore malheureusement pas que ses fatigues physiques et le découragement moral qui l'accable se dissiperont sous l'influence de l'opium, se transformeront même en une grisante surexcitation cérébrale. Son expérience le lui a appris ; dès lors, aussi faible que le fumeur, il ne résiste pas au désir d'user de nouveau de la drogue. L'habitude, rapidement, dégénère en abus.

« Certes, déclare M. Pouchet, si les phénomènes qui succèdent à l'ingestion d'une certaine dose

d'opium étaient constants et ne dépassaient jamais ceux que je viens de résumer, ce serait un moyen admirable de réaliser un paradis perpétuel ; mais à cette phase d'excitation succède bientôt une phase de dépression, d'autant plus accentuée que l'excitation a été elle-même plus intense et je ne saurais trop insister sur ce fait que cette dernière phase est tellement pénible qu'il faut une extraordinaire force de caractère pour ne pas recourir alors immédiatement au stimulant capable de procurer de nouveau les sensations si agréables. De là, tout naturellement, la pente fatale par laquelle on arrive à l'opiomanie. »

Et l'opiomanie, ce sont les troubles organiques caractérisés par les symptômes que nous venons de décrire.

Dupouy [1] confirme que, sans aller jusqu'aux doses énormes de 10 et 15 grammes, l'opiophage qui se laisse glisser sur la pente de l'habitude et de l'accoutumance en vient très rapidement, au bout de quelques mois à ne plus pouvoir, sans souffrir, se passer de son toxique en même temps que se montrent les premiers désordres fonctionnels. Et alors, s'il persiste, un cruel dilemme se posera plus tard pour lui : ou continuer à s'in-

1. Dr R. Dupouy. *Les Opiomanes, etc.* Paris, 1912.

toxiquer et à s'avancer, sous la servitude tyrannique de l'opium, vers la déchéance finale ; ou tenter de remonter le courant et se vouer en ce cas aux tortures de l'état de besoin.

Car l'opiophage connaît, comme le fumeur, la torture du besoin d'opium.

Dix ou douze heures environ après l'ingestion de la dernière dose, le besoin se fait sentir et si les circonstances ou le désir de l'opiophage s'opposent à sa satisfaction, voici, comme pour le fumeur, la toux, les bâillements répétés, les bouffées de chaleur, les frissons. Puis les énervements, la faiblesse, la lassitude, les névralgies lancinantes que le repos et la chaleur d'un lit accroissent, les spasmes et le tremblement. L'opiophage en proie à l'intoxication thébaïque traverse aussi les hallucinations et les cauchemars affreux. Enfin, par suite de la cessation brusque, une sorte de délire, analogue au delirium tremens des morphinomanes peut se présenter, et comme dans la cessation du fumage, les syncopes ou la mort subite interviennent parfois.

Cet état de besoin est si pénible, du reste, que l'on ne connaît guère d'opiophage qui se soit guéri du fait de sa propre volonté. Les secours du médecin et la cure d'isolement ont été presque toujours nécessaires.

« L'homme qui a l'habitude de manger de l'opium, écrit Oppenhein, est facilement reconnaissable ; tout son corps est amaigri, son facies est jaune et desséché, sa démarche chancelante, son épine dorsale pliée jusqu'à donner parfois au corps une forme demi-circulaire ; ses yeux caves et vitreux le trahissent au premier regard ; ses organes digestifs sont très dérangés.

« Les forces morales et physiques sont détruites. Lorsque l'habitude est invétérée, les forces commencent à décroître, la nécessité du stimulant devient plus grande, il faut constamment augmenter la dose pour produire l'effet désiré.

« Lorsqu'il s'est livré à sa passion, le fumeur d'opium souffre de névralgies auxquelles l'opium lui-même n'apporte aucun soulagement.

« Ces personnes atteignent rarement l'âge de quarante ans si elles ont commencé de bonne heure à fumer l'opium. »

Ajoutons que ces désordres et cette mort prématurée s'expliquent aussi, pour l'opiophage turc que dépeint Oppenhein, par ceci : ces opiomanes arrivés, dit-il, à prendre deux ou trois drachmes d'opium solide par jour (de 3 gr. 50 à 4 gr. 50), sans obtenir ce qu'ils cherchent, ajoutent à la drogue une certaine quantité de *sublimé corrosif*, dont ils augmentent la dose jusqu'à ce qu'ils en absor-

bent dix grains par jour, c'est-à-dire cinquante centigrammes !

L'on s'explique ainsi le détraquement de tout leur organisme et les douleurs atroces qu'ils supportent et que l'opium lui-même ne parvient plus à soulager !

CHAPITRE IV

Les pays où l'on consomme l'opium (*suite*). Fumeurs, mangeurs d'opium. Buveurs de laudanum.

Si l'on en croit la victime la plus célèbre ou du moins la plus éloquente de ce goût funeste, Thomas de Quincey, la quantité des mangeurs d'opium à Londres au commencement du XIXe siècle était immense.

« Le nombre des mangeurs d'opium est grand, on peut s'en convaincre, écrivait-il, en calculant combien la classe des hommes distingués en fournit. »

Et d'autre part : « Trois pharmaciens de Londres, dit de Quincey, gens estimables, établis fort loin les uns des autres, chez lesquels j'achetai par hasard de petites quantités d'opium, m'assurèrent qu'il y avait alors un nombre infini de gens qui prenaient l'opium par plaisir, que la difficulté de distinguer ces personnes avec celles

qui en achetaient en vue d'un suicide leur occasionnait chaque jour des embarras et des discussions. Ce renseignement ne concernait que Londres.

« Mais il y a quelques années en passant par Manchester, j'appris de plusieurs manufacturiers de coton que leurs ouvriers s'adonnaient de plus en plus à l'usage de l'opium si bien que le samedi, à partir de midi, les comptoirs des pharmaciens étaient chargés de pilules de un, deux ou trois grains fabriqués pour faire face aux demandes prévues pour la soirée.

« La cause prochaine de cet usage était le peu d'élévation des salaires d'alors qui ne permettaient pas aux ouvriers de s'adonner à l'ale ni aux autres spiritueux [1]. »

Comme beaucoup d'opiomanes, Quincey prit l'opium d'abord par remède à des névralgies faciales et à des rages de dents qui le martyrisaient. Il lui attribua même le pouvoir d'arrêter et de guérir la phtisie pulmonaire. Le caractère et la vie de cet être étrange se développèrent sous l'influence du poison qui lui fit connaître les pires tortures après d'inoubliables ivresses. Quin-

1. Th. de Quincey. *Confessions d'un mangeur d'opium*. Traduction de V. Descreux.

cey prétend s'en être guéri, mais, en réalité, il ne l'abandonna jamais complètement.

Voici, à travers la prose magique d'Alfred de Musset, le récit de l'initiation de ce mangeur d'opium que son talent personnel sauve également de l'oubli.

« Il y a si longtemps que j'ai pris de l'opium pour la première fois que si jamais j'en ai su la date, je l'ai oubliée ; mais comme des événements plus importants se rapportent à ce souvenir, je puis croire en m'en servant pour m'aider que ce fut pendant l'automne de 1804 ; et voici comment l'idée m'en vint :

« J'étais alors à Londres : dès mon enfance, on m'avait accoutumé à me baigner la tête dans l'eau froide au moins une fois par jour. Étant saisi d'une rage de dents, je l'attribuai à une interruption momentanée de ma méthode ordinaire ; je sautai à bas du lit, plongeai ma tête dans un bassin rempli d'eau froide et retournai me coucher sans essuyer mes cheveux. Le lendemain matin, je m'éveillai avec les plus effroyables douleurs de rhumatisme à la tête et au visage, douleurs qui ne me laissèrent aucun répit pendant vingt jours. Le vingt-et-unième, ce fut, je crois, un dimanche ; je sortis, plutôt pour me faire oublier mes maux que dans aucune intention fixe. Le hasard

me fit rencontrer un camarade de collège qui me recommanda l'opium ; opium, redoutable instrument de plaisir et de peine ! J'en entendis parler comme de la manne ou de l'ambroisie, mais rien de plus. Quel mot vide et insignifiant c'était alors pour moi ! Combien de cordes ne fait-il pas maintenant vibrer dans mon âme ! Tout mon cœur s'agite à ces doux et tristes souvenirs ; en me rappelant ces détails, je sens comme un voile mystérieux qui couvre les plus petites circonstances et la place et le temps et l'homme (si c'en était un) qui le premier m'ouvrit ce paradis des *mangeurs d'opium*.

« J'ai déjà dit que c'était un dimanche dans l'après-midi et il n'y a pas sur terre un plus triste spectacle qu'un dimanche pluvieux à Londres. Ma route pour m'en retourner était la rue d'Oxford et près de l'immobile Panthéon (comme l'appelle obligeamment M. Wordsworth), je vis la boutique d'un apothicaire. L'apothicaire, dispensateur indigne des célestes plaisirs, plus triste et plus stupide que ce jour pluvieux lui-même avait justement ce regard d'un apothicaire mortel un jour de dimanche et lorsque je lui demandai mon opium, il me le donna comme l'aurait fait l'homme le plus ordinaire ; bien plus, il me rendit sur mon shilling ce qui lui parut être la

moitié d'une pièce de monnaie qu'il prit dans un tiroir de bois. Malgré cela, en dépit de ces preuves d'humanité, je l'ai toujours considéré en moi-même comme l'ombre ou l'apparition divine d'un immortel apothicaire descendu sur la terre à mon intention... Le lecteur est pourtant libre de ne le regarder, s'il le veut, que comme un apothicaire sublunaire et terrestre ; pour moi, je le crois évanoui ou évaporé tant il me répugne de rattacher quelque souvenir mortel à ce moment, à cette place et à cette créature qui me fit faire ma première connaissance avec le céleste présent.

« ... Arrivé chez moi, on doit supposer que je ne tardai guère à prendre la quantité désignée. J'ignorais nécessairement tout l'art et le mystère qui doivent accompagner une pareille action... et en une heure, ô ciel, quel changement ! Du plus profond abîme à la plus sublime exaltation ! C'était l'Apocalypse que j'avais au-dedans de moi. Le soulagement à mes douleurs était la chose la plus importante à mes yeux ; cet effet négatif disparut devant la multitude des effets positifs que je ressentais à la fois. C'était un trésor pour toutes les souffrances humaines ; c'était le secret du bonheur tant cherché et si longtemps discuté par les philosophes. On achèterait maintenant son bonheur pour deux sous et on le porterait dans

la poche de son gilet. Les divines extases devaient s'envoyer en bouteilles cachetées et la tranquillité de l'âme pouvait se communiquer par le coche. Mais le lecteur va croire que je plaisante : celui qui connaît l'opium n'est pas disposé à rire, ses plaisirs ont un aspect grave et solennel et, dans les plus grandes joies, ce n'est jamais *l'allegro* mais c'est toujours *il penseroso*[1]. »

L'enchanteur prodigue d'abord à de Quincey tous ses ravissements.

« J'étais encore jeune alors et ne me taxerait-on pas de folie si je rapportais des dialogues, des événements, des intrigues qui jamais n'ont existé ailleurs que dans ma tête.

« ... Mon songe devenait plus doux ou dans les fêtes étincelantes, parmi les danses légères et les groupes entremêlés ou sur des lacs immenses dans une barque dont le vent faisait enfler la voile aux sons des instruments et tandis que la lune versait sur les flots d'argent des rayons

Comme des pleurs d'amour

ou dans l'été, sur le sommet des montagnes, au milieu des herbes, des fleurs, des brises embaumées du soir, partout un sentiment inconnu de

1. *L'Anglais mangeur d'opium*, traduit par A. D. M., 1828.

volupté m'accompagnait. Il me semblait avoir à mes côtés un être (une femme ou un ange, je ne sais) qui se penchait sur moi pour me consoler. Si, une mandoline à la main, chacun selon la mode italienne chantait, après le repas champêtre, une ballade ou une romance, quand venait mon tour, je saisissais l'instrument et les femmes enivrées de *joie*, de *vin* et d'*amour* applaudissaient de leurs mains blanches et délicates ; mais tout à coup la guitare me tombait des mains, je pâlissais et l'idée de la mort me faisait tressaillir et pleurer. Mon ange alors m'essuyait mes larmes, peu à peu la joie revenait dans mon cœur [1]... »

Mais voici la fin.

« ... Il vint un moment où je vis que j'allais mourir si je continuais. Je ne puis dire combien j'en prenais alors. La variété des doses variant de 50 ou 60 grains à 150 par jour, je la réduisis d'abord à 40 puis à 30, puis enfin à 24. Mais qu'on ne croie pas mes souffrances terminées. Je passai quatre mois à me débattre, à crier, à me promener, à m'agiter sans pouvoir fermer l'œil... Mes rêves ne sont pas parfaitement tranquilles ; mon sommeil est encore tumultueux et,

1. *L'Anglais mangeur d'opium*, *op. cit.*

comme les portes du paradis de Milton (après le péché du premier homme),

« Armé de bras vengeurs et de faces hideuses [1]. »

Aux visions de douceur et de volupté succèdent des hallucinations horribles où les cadavres et les bêtes féroces menacent le malheureux dément.

« Je cite un rêve d'un caractère différent qui m'arriva en 1820.

« Le rêve commença par une musique que j'entends aujourd'hui souvent dans mes songes ; une harmonie qui semble m'annoncer ce qui doit m'arriver : c'est comme l'ouverture de *Coronation Authun*, une marche vigoureuse, le bruit d'une armée immense. Je croyais être au matin d'un jour mémorable, un jour de crise et d'espoir pour le genre humain, affligé alors d'un malheur mystérieux et se débattant contre quelque terrible extrémité. Quelque part, je ne sais où ; d'une sorte, je ne sais laquelle ; entre des gens, je ne sais qui, il y avait un combat, une lutte, une agonie qui se déroulait comme un grand drame ou comme un grand morceau de musique ; et j'y prenais

1. *Op. cit.*

une telle part qu'il m'était insupportable de n'en connaître ni la place ni la nature, ni l'issue probable et comme dans de semblables visions nous nous faisons le centre de tous les mouvements qui se passent autour de nous, j'avais le pouvoir d'éclairer mes doutes en me levant et cependant je m'en sentais incapable car le poids de vingt montagnes pesait sur moi en punition d'un crime que je ne pouvais jamais expier. Alors, comme un chœur qui se rapproche, l'action augmentait de force, un grand intérêt se décidait, une cause plus grande que jamais épée n'en avait plaidée, trompette n'en avait proclamée. Venaient les alarmes, les froissements de la mêlée, les trépignements de pieds d'innombrables fuyards, je ne savais s'ils étaient du bon ou du mauvais parti ; les ténèbres et les lumières, les tempêtes et les faces humaines, et enfin, lorsque tout était perdu, des figures de femmes avec des visages dont la vue valait pour moi le monde entier et qui ne restaient qu'un moment : elles se serraient la main ; c'étaient des adieux déchirants et puis, adieu pour jamais ! et avec un soupir semblable à celui que poussaient les abîmes de l'enfer, lorsque Proserpine prononçait le nom maudit de *mort*, le son était répété. Adieu pour jamais ! et encore et encore répété. Adieu pour jamais !

« Et je m'éveillai dans des convulsions et je criai tout haut : « Je ne veux plus dormir. »

En France, à l'heure actuelle, l'opiophagie n'a guère de succès ; mais la morphine tirée de la même plante fatale que l'opium compte, hélas ! de nombreux adeptes.

Le laudanum, vin d'opium composé, décime les ouvriers d'usine en Angleterre. C'est sous la forme de sirop que les ouvrières de manufacture du Lancashire administrent l'opium à leurs enfants en bas âge. Ne faut-il pas qu'ils se tiennent tranquilles, sans surveillance, tandis que la mère passe ses journées à l'usine ? Alphonse Esquiros observa cette pratique parmi les ouvrières de Liverpool. « L'opium fait qu'ils sont toujours assoupis et n'ont jamais besoin de nourriture ; ils languissent, leur tête grossit et ils meurent », avouait l'une de ces tristes créatures.

La doctoresse Emilie Deschamps, directrice de la clinique indigène de Bône, dans la *Revue nord-africaine* du 28 mars 1908, nous apprend que les Arabes usent du même procédé et donnent de l'opium aux enfants pour les faire tenir tranquilles pendant la nuit.

Les buveurs de laudanum arrivent à absorber de formidables doses. Trousseau cite un de ses

malades qui buvait de 200 à 250 grammes de laudanum de Rousseau et dormit, seulement, trois heures durant après l'absorption de 750 grammes de laudanum.

Chapman rappelle le cas d'un homme qui prenait tous les jours plusieurs verres à vin pleins de laudanum et ne paraissait pas en souffrir. Laroche de Philadelphie celui d'une Américaine, atteinte d'un cancer utérin, qui put aller jusqu'à un litre et demi de laudanum par jour sans compter une certaine quantité d'extrait sec d'opium [1].

Si nous faisons un bref retour sur l'historique des *buveurs d'opium*, nous verrons que la Perse les connut en même temps que les mangeurs d'opium.

Dans sa relation de voyages, le père Raphaël [2] leur consacre ces lignes :

« Dans Ispahan et la Perse, il y a des académies pour les gens : ce sont les kokenar [3] krone, petites cahuettes où s'assemblent ces messieurs ; on y voit ces grands personnages qui pleurent ou qui rient aux anges, font contes à la cigogne, discourent et prennent mille postures. Ceux qui sont les

1. Cités par R. Dupouy.

2. Raphaël. *Estat de la Perse* (1660). Publication de l'École des langues orientales, annotée par Ch. Scheffer.

3. Kokenar : le pavot blanc.

plus honnêtes font cela dans leurs propres demeures et en leur particulier ; pour la drogue, ils l'envoient chercher à leur heure dans des bouteilles au kokenar krone. Quant à l'extrait pur ou enfion, ils y sont si accoutumés que, s'ils s'abstiennent à l'heure habituelle, infailliblement après trois ou quatre heures de souffrance, les voilà morts, et, s'ils vont aux champs oubliant la drogue, ils sont en danger de passer le pas avant de revenir chez eux. »

Chardin, dans son *Voyage en Perse*, nous entretient aussi des buveurs d'opium.

« Il y a la décoction de la coque et de la graine de pavot, qu'on nomme *coquenar*, dont il y a des cabarets dans toutes les villes, comme de café.

« C'est un grand divertissement de se trouver parmi ceux qui en prennent dans les cabarets et de les bien observer avant qu'ils n'aient pris la dose, avant qu'elle opère et lorsqu'elle opère.

« Quand ils entrent au cabaret, ils sont mornes, défaits et languissants. Peu après qu'ils ont pris deux ou trois tasses de ce breuvage, ils sont hargneux et comme enragés ; tout leur déplaît, ils rebutent tout et s'entre-querellent ; mais, dans la suite de l'opération, ils font la paix et chacun s'abandonnant à sa passion dominante, l'amoureux, de naturel, conte des douceurs à son idole ; un

autre, demi-endormi, rit sous cape ; un autre fait le rodomont; un autre fait des contes ridicules ; en un mot, on croirait alors se trouver dans un hôpital de fous. Une espèce d'assoupissement et de stupidité suit cette gaieté inégale et désordonnée ; mais les Persans, bien loin de la traiter comme elle le mérite, l'appellent une extase et soutiennent qu'il y a quelque chose de surnaturel et de divin en cet état-là. »

Ainsi qu'il l'a fait observer pour les mangeurs d'opium, Chardin marque l'effet exhilarant de cette boisson.

Les auteurs qui ont étudié, en Turquie, les buveurs d'opium, parlent également de leur hilarité, ainsi que des crises de violences qu'il provoque. Jeanselme et Dupouy pensent encore que cette ivresse exubérante reste produite par le mélange du haschich à l'opium.

Quoi qu'il en soit, le résultat final de toutes ces façons d'ingurgiter ou de boire la drogue fatale demeure identique. Ce sont les troubles organiques, les tortures physiques, les troubles mentaux et les cauchemars terrifiants que connurent aussi bien les intoxiqués persans dans leurs cénacles d'initiés que le génial et misérable Thomas de Quincey.

CHAPITRE V

La contagion dans les autres pays

Déjà, en 1853, on pouvait lire dans le *Journal des Débats* : « Le funeste usage de fumer de l'opium qui, malheureusement, s'est introduit depuis plusieurs années dans le Royaume-Uni, se répand de jour en jour davantage. Actuellement, il existe à Londres plusieurs fumeries dans le « East End » fréquentées par les Chinois employés au déchargement des transports venus de l'Inde. »

Londres n'est plus, maintenant, la seule capitale sur laquelle s'étende le nuage de « fumée divine ». Les ravages de la pipe à opium dans la marine allemande égalent ceux de la seringue de Pravaz dans l'armée prussienne, et d'Annam et de Cochinchine, des officiers, des fonctionnaires et des marins ont rapporté aussi le funeste usage en France.

Comment se fait-il que connaissant les dangers

de l'opium, on ose encore l'affronter ? En quoi réside cet irrésistible attrait ?

L'opium s'est souvent présenté à ses futurs adeptes, sous la forme bienfaisante du remède. Des affections tropicales, dans leur première période, sont efficacement combattues par lui.

Pour l'Européen toujours sous le coup, en Extrême-Orient, de l'accès pernicieux ou de la perfide dysenterie, pour l'Européen qui a assisté, dans l'espace de quelques mois, au rembarquement de quelques-uns de ses compagnons de traversée et qui a suivi déjà, le convoi funèbre de tant d'autres, ne serait-ce pas d'un courage impossible que de repousser ce secours? Et puis, soulagement au mal physique, l'opium représente souvent le philtre d'oubli pour les peines morales, pour le cœur qui saigne de nostalgie et qui souffre des séparations interminables.

Imaginez le désarroi moral, l'impression de solitude affreuse et peut-être de crainte qu'un habitant de la « brousse » peut éprouver séparé par tant de pays, tant de coutumes et tant de faits de sa vie ancienne. La flore exubérante envahit une terre basse, à peine émergée des fleuves immenses qui l'inondent encore périodiquement; partout, une faune ennemie menace ; autour de lui, les indigènes fument l'opium ; un jour, le boy vante

les bienfaits de cet enchanteur, la *con-gaï* révèle les rites, installe la fumerie et, désormais, que le déluge des mois pluvieux s'abatte sur le toit de palmes ou que la symphonie des crapauds-buffles chante la fête de la nuit, l'exilé puise réconfort et joie dans la pipe.

Y renoncera-t-il lorsqu'il mènera, de nouveau, la vie européenne ? Oui, en règle générale. Des exceptions ne suffisent pas pour établir une règle. Que de fonctionnaires et que d'officiers auxquels la traversée de retour fait perdre cette néfaste habitude ! Pour beaucoup, heureusement, à la lumière froide de notre ciel et dans le cadre de la vie occidentale, l'opium redevient la drogue de pharmacie, dépouillée de son merveilleux empire « de plaisir et de peine ».

Quelques-uns, pourtant, ne quittent jamais le vice contracté en Extrême-Orient. Nous l'avons vu établi en Angleterre où pourtant tout fonctionnaire ou officier fumeur d'opium est cassé de son grade. Jusqu'à ces trente dernières années, on ne le signalait point en France ; à l'heure actuelle, nous essayons de nous défendre contre lui.

Toulon et Marseille furent les premiers points contaminés ; puis la contagion se propagea aux ports du littoral de l'Atlantique et de la Manche :

Rochefort, Brest, Cherbourg, pour atteindre, enfin, Paris. Dans les ports, les demi-mondaines furent les propagatrices du mal. La vente de la *confiture* (expression toulonnaise) s'ajoutait à leurs profits.

En mai 1906, le ministre de la Marine prenait des mesures énergiques contre les détenteurs d'opium et les propriétaires de fumerie à Toulon. En 1908, la mort d'une chanteuse de café-concert dans une fumerie de Brest réveilla les alarmes, et une circulaire ministérielle invita les autorités des ports de guerre à prendre contre la vente et l'usage de l'opium les mesures les plus rigoureuses. Des descentes de police et des perquisitions sévères vinrent, au moins pour un temps, troubler la quiétude des trafiquants d'opium. Au moment où l'échouage de la *Nive* (août 1908) était en partie attribué aux fautes d'un état-major fumeur d'opium, et lorsque le traître Ullmo essayait de pallier son crime par son vice d'opiomane, l'opinion publique se souleva violemment et avec injustice contre notre corps de la marine tout entier. Cependant ces révélations créèrent un mouvement d'opinion contre l'opiomanie.

Des ports, le goût funeste a passé dans certaines grandes villes. A Lyon, apporté par des étudiants depuis trois ou quatre ans ; à Paris où, sans compter les coloniaux, le théâtre, la littérature,

la coterie des snobs donnent des adeptes à l'opium. L'opium est contagieux, du reste ; autour d'une fumerie, d'autres fumeries naissent assez vite. C'est ainsi que des foyers d'infection se sont développés dans le quartier des Ecoles, de Montmartre, de Montparnasse et de l'Etoile ; chacun ayant sa clientèle particulière qui répond à la physionomie de ces *régions* de la capitale. Il y a quelques années, le Chinois Tsing Ling avait installé une vraie maison d'opium rue de la Tour, où la première victime du « bambou » fut la propre femme de Tsing Ling, une Française, initiée au fatal secret. En 1906, la police ferma trois ou quatre fumeries autour de l'Arc de Triomphe.

Le dernier décret du 30 octobre 1908, réglementant, sur la demande de la direction de l'hygiène publique au Ministère de l'Intérieur, la vente, l'achat et l'emploi de l'opium et de ses extraits, mettra-t-il vraiment des entraves au commerce illicite de l'opium, et partant aux abus qui s'ensuivent ?

Les pharmaciens protestent contre cette réglementation qui les lèse dans leurs intérêts, disent-ils, et les fumeries clandestines n'en seront peut-être que partiellement touchées, car la contrebande, dans les ports de guerre précisément, est organisée à merveille. La bande des marchands marrons,

affiliée d'une part aux matelots, aux fonctionnaires besogneux ou malhonnêtes, aux Chinois commerçants, pour l'approvisionnement de l'opium, et aux femmes de mœurs légères ou aux fumeurs impénitents, pour la vente, étend des ports de débarquement aux villes consommatrices, un mystérieux et solide réseau. La fraude illicite reste si rémunératrice pour ceux qui la font qu'il semble bien difficile de l'anéantir jamais complètement.

Malgré les droits élevés (droits de statistique, de navigation, taxes accessoires, etc.) perçus sur l'opium, nos colonies, autres que l'Indo-Chine, connaissent le mal. Algérie, Tunisie, établissements français de l'Inde et de l'Océanie, Madagascar en souffrent. La main-d'œuvre chinoise y a fait son apparition et avec les ouvriers chinois arrivent, partout où ils débarquent, l'opium, ses ravages... et la contrebande à laquelle il donne lieu. Dans toutes ces colonies, missionnaires catholiques et protestants luttent contre l'opium.

C'est aux Chinois que l'Amérique, aussi, est redevable de la contagion. Les 30.000 ouvriers jaunes employés à la construction du « Transcontinental rail road » de San Francisco à New-York fumaient l'opium et ils transmirent dans ce contact de cinq ans le goût à leurs camarades américains. Dès 1873, les journaux signalent l'augmen-

tation considérable de l'usage de l'opium surtout dans les États de l'Ouest. Aux opiophages nombreux dans le centre et l'ouest, se joignaient les fumeurs d'opium.

Le Kentucky et Chicago se défendirent les premiers. Cette dernière ville si habilement que de 18.000 à 20.000 fumeurs vers 1890, le nombre se trouvait abaissé à 7.000 ou 8.000 en 1908.

Mais San Francisco, point de concentration de l'immigration chinoise, reste livré aux fumeurs et aux contrebandiers de l'opium. L'opium de Macao, par exemple, destiné à l'Amérique et à l'Australie, se dirige d'abord, frauduleusement, sur San Francisco.

Le nombre décroissant des Chinois au Nouveau-Monde, ces temps derniers, n'a pas fait baisser le goût de l'opium dans ce pays. A New-York, une statistique récente du Dr Wright estimait à 5.800 le nombre des blancs qui pratiquent la drogue. Des fumeries, tenues là aussi par des demi-mondaines, y ont été découvertes et fermées par la police. Le quartier chinois de la ville contient, derrière la façade occupée par le magasin ou le restaurant chinois, la fumerie chère aux Célestes, de tous points organisée comme la plus louche fumerie des villages d'Extrême-Orient.

Le Canada connaît la « fumée divine » et l'on

s'y est également préoccupé de couper le mal dans ses racines par des projets de loi sur la vente et l'usage de l'opium. On découvrit, en procédant aux enquêtes préliminaires, que les villes du littoral de la Colombie britannique, Vancouver, Victoria, New-Westminster, contenaient sept factoreries recevant directement l'opium de l'Inde, le transformant en chandoo sur place et en faisant un chiffre de recettes de 600.000 à 650.000 dollars pour la seule année de 1907.

L'Amérique du Sud, l'Afrique du Sud (mines de la colonie anglaise du Cap), l'Australie (Melbourne et Sydney surtout) ont reçu, avec les ouvriers chinois, le goût de l'opium. La phrase du Dr Millant reste indiscutable : « C'est devenu aujourd'hui un fait d'observation mondiale : partout où apparaît le Chinois, l'opium apparaît avec lui. »

CHAPITRE VI

L'attitude du Japon

Le Japon, tributaire de la Chine pour son antique civilisation, nous apparaît comme le seul peuple ayant cependant échappé à l'influence de la pipe à opium, malgré un contact permanent avec le peuple chinois.

C'est que le Japonais, intelligent et sobre, a remarqué la déchéance individuelle et l'affaiblissement de la race qui sont les résultats de ces deux vices : l'opium et l'alcool ; aussi n'est-il ni opiomane ni alcoolique. Vainqueur des Chinois et des Russes, sans aucun doute il doit sa victoire, pour une grande part, à la tempérance.

Jadis des édits punissaient de mort les fumeurs d'opium ; aujourd'hui encore les travaux forcés à temps sont appliqués aux délinquants. L'opium cultivé au Japon est destiné entièrement aux usages pharmaceutiques. La contrebande d'opium, qui fait l'objet d'une surveillance constante est

des plus sévèrement réprimée. Tout navire suspect est mis en observation dès son arrivée et s'il loge de l'opium à son bord, la cargaison tout entière est confisquée tandis que le gouvernement du Mikado impose au propriétaire ou aux armateurs une amende énorme.

Le Japonais fumant dans des pipes minuscules un tabac haché très fin exempt de toute préparation narcotique, pas la moindre parcelle d'opium ne doit donc être mise dans le commerce autrement que sous la forme pharmaceutique et les prescriptions draconiennes demeurent toujours en vigueur.

Seuls, les Chinois fumeurs, en Corée et à Formose obtiennent une autorisation limitée de posséder de l'opium. Le gouvernement japonais emploie à leur égard la méthode *lente*, grâce à laquelle on déshabitue l'opiomane de son vice sans atteindre sa santé.

Dès 1897, une ordonnance interdisait à quiconque d'acquérir ou de fumer la drogue s'il n'était reconnu fumeur avéré par une commission compétente, auquel cas il lui était délivré un permis spécial. Interdiction absolue, en même temps, de fabriquer ou de vendre des ustensiles pour fumeurs et d'ouvrir des fumeries. Enfin, au mois d'avril de la même année, l'opium était manufac-

turé et vendu par l'Etat, qui se réservait ce monopole. Et vendu seulement aux fumeurs reconnus tels, à un prix « qui ne manquerait pas d'affaiblir leur goût de l'opium ».

Répétons que ces mesures s'appliquèrent à la Corée et à Formose lorsque le Japon se trouva de posséder, par leur annexion, des fumeurs sur son territoire. L'on espérait, avec raison, y éteindre ainsi le mal funeste. Sur tout le reste de l'Empire du Soleil Levant, la guerre continuait impitoyablement.

Le Japon semble vraiment être le seul pays qui « ait envisagé la question à un point de vue moral et social ».

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les effets de l'opium

Pour avoir ainsi imposé son empire en des contrées diverses et sur des races différentes, l'opium doit posséder de merveilleux effets.

Ils le sont, en vérité, ainsi que tout-puissants, car dans tous ces pays et parmi tous ces peuples, il reste aussi difficile et parfois aussi périlleux pour l'opiomane de quitter son vice que pour l'alcoolique d'échapper, d'un seul coup, à l'alcool.

« Parmi les plus puissants des anelgésiques, dit Thomas de Quincey, nous citerons la ciguë, la jusquiame, le chloroforme et l'opium. Les trois premiers ont un champ d'action fort restreint quand on les compare à l'opium. Il dépasse tellement les autres en puissance que, selon moi, si dans un pays païen on était arrivé à la connaissance adéquate de ses effets, si l'on avait connu, par l'expérience, l'étendue de ses effets

magiques et leur rapidité, l'opium aurait eu des autels et des prêtres [1]. »

Qui ne connaît son éloquent dithyrambe !

« O juste, subtil et tout-puissant opium ! aux cœurs des pauvres et des riches, aux blessures qui ne guériront jamais, aux angoisses désespérées qui « donnent à l'esprit des tentations de révolte », tu apportes un baume adoucissant. Eloquent opium avec ta rhétorique irrésistible, tu dissipes les projets de fureur, tu rends pour une nuit à l'homme coupable les espérances de la jeunesse, et tu laves le sang de ses mains ; tu fais oublier à l'instant à l'orgueilleux « les injustices restées sans réparation, les outrages restés sans vengeance ». O juste et inflexible opium, tu cites à la chancellerie des rêves de faux témoins pour faire triompher l'innocence, tu confonds les parjures, tu mets à néant les sentences des juges iniques. C'est toi qui, avec le musée des images évoquées dans le cerveau, bâtis dans le sang de la nuit des cités et des temples qui défient l'art de Phidias et de Praxitèle, la splendeur de Babylone et d'Hécatompylos ; toi qui, dans « l'anarchie du sommeil qui rêve », fais surgir à l'éclat du soleil les images des beautés

1. Th. de Quincey. *Confessions d'un mangeur d'opium*. Traduction V. Descreux.

depuis longtemps ensevelies, les figures bénies du foyer domestique, en les purifiant « des souillures « de la tombe ». Toi seul fais de tels présents à l'homme, c'est toi qui possèdes les clefs du paradis, ô juste, subtil et puissant opium [1] ! »

La médecine contemporaine ne craint pas de nous dire : « L'opium constitue le médicament Protée par excellence : suivant le moment auquel on l'emploie, suivant la dose que l'on en prend, il est tour à tour excitant, calmant, analgésique, somnifère. On a recours à lui dans les maladies les plus variées, contre lesquelles il semble avoir parfois une véritable action spécifique ; paludéens, dysentériques, cholériques même lui ont dû bien souvent la trêve libératrice à leurs souffrances. » Pourtant, n'exagérons pas.

« Il ne représente pas l'unique remède à ces maladies, comme le voudraient certains de ses défenseurs trop exclusifs. L'opium demeure, en effet, impuissant contre les troubles dysentériques de quelque gravité pour lesquels il faut sans retard recourir à une médication plus efficace. Il en est de même dans le choléra, où son action bienfaisante ne se fait guère sentir au delà de la période de malaises qui précède la maladie véritable. »

1. Th. de Quincey, *op. cit.*

Il ne doit pas prétendre au rôle de fébrifuge qu'on lui attribue parfois. Il est donc sage de « réserver ce remède héroïque aux cas réellement graves, lorsque tous les autres modes de traitement ont été épuisés. Alors l'opium trouve la justification véritable de son emploi, il devient le sédatif suprême contre la douleur, et en raison même de cette puissance antagoniste des divinités malfaisantes ou justicières, dispensatrices de la souffrance humaine, ses fanatiques en ont fait un dieu. Quel remède plus efficace, en effet, contre les crises atroces du malade au rein meurtri par le passage d'une pierre, au foie déchiré par la progression d'un calcul, contre les intolérables angoisses que causent au névralgique les griffes d'acier qui tenaillent ses nerfs, contre le spleen enfin, contre la dépression nerveuse, la tristesse décevante qui étreint, tel un casque de plomb, le crâne douloureux ? Car la douleur morale n'est sans doute qu'une forme de la douleur physique, marquant un ébranlement inaccoutumé de nos neurones ; et contre cette forme noble de la souffrance, l'opium constitue égalcment un sûr refuge. Il supplée la volonté et l'énergie pour les imprudents qui n'ont pas craint, sans souci des conséquences, de se confier à lui.

« Au moins autant que ses qualités curatives,

c'est cette curieuse action psychique qui a fait adopter l'opium comme le remède, la « drogue » par excellence : la drogue qui ne guérit pas, mais qui engourdit le mal et, enveloppant l'intelligence de l'ouate de l'oubli, apporte avec elle l'illusion à défaut des réalités [1]. »

Toujours l'humanité a recherché cet état de bien-être où les maux présents s'effacent devant les magiques espoirs de l'avenir, devant une illusion toute puissante. La kola, le haschich, l'opium ou la morphine, l'alcool et l'éther y servent tour à tour, mais tandis que les nations occidentales usent plus volontiers du stimulant aux effets grossiers et dangereux : l'alcool, des races, que nous jugeons parfois inférieures, demandent à l'opium une ivresse purement cérébrale.

L'effet réel de l'opium sur l'organisme c'est de provoquer une période initiale d'excitation, d'hyperexcitabilité. Il augmente l'activité circulatoire, en raison de l'influence directe qu'il exerce sur le cœur, les organes sont vivifiés, la tonicité musculaire accrue et la cellule cérébrale participant à cet état de bien-être, l'intelligence semble s'accroître aussi, en s'embellissant d'idées gaies et brillantes. Disons tout de suite qu'une phase de

1. Dr R. Millant, *op. cit.*

somnolence suit ces manifestations premières pendant laquelle l'organisme répare les pertes subies du fait de cette dépense anormale d'influx nerveux. Lorsqu'il n'y a pas accoutumance, une dose de 3 centigrammes suffit pour que la période d'excitation soit courte et le narcotisme profond (Marquant).

Nul n'ignore, du reste, les propriétés somnifères de l'opium employé en pharmacie comme calmant ou narcotique. Longtemps on en a fait son rôle essentiel, et deux théories expliquaient ce sommeil produit par l'opium. Pour les uns, la dilatation des vaisseaux du cerveau et l'afflux du sang causaient la congestion ; pour d'autres, le sommeil était attribué à l'anémie passagère du cerveau, consécutive à la période d'excitation. C'est Moyse Charras qui nota, le premier, sur lui-même (jusqu'à nier presque cette *virtus domitiva* de l'opium) son action excitante prolongée bien au delà des limites ordinaires.

Voici ce qu'il dit à ce sujet dans ses *Remarques* :

« Raisonnant un jour d'été en ma boutique, vers les huit heures du matin, avec un médecin de Provence fort curieux sur la nature et les effets de l'opium et voulant lui montrer que la qualité somnifère qu'on avait jusques-là attribuée

à l'opium n'était pas telle qu'on se l'était imaginé, je coupai en sa présence par le milieu une grosse pièce d'opium qui se trouva au dedans fort belle et pure, et en ayant séparé du milieu un petit morceau de plus pur qui pesa douze grains à bon poids je l'arrondis avec mes doigts, et en ayant fait une pilule, je l'avalai devant lui, nonobstant les instances qu'il me faisait pour m'obliger de m'en abstenir, craignant quelque mauvais succez.

« Je continuai après cela d'agir dans ma boutique de même que si je n'eusse rien pris, jusqu'à l'heure du dîner qui fut un peu après midi ; auquel tems je me suis mis à table, mais après avoir mangé la soupe à mon ordinaire, je me trouvai rassasié, et je recommençai d'agir dans ma boutique jusques sur les deux heures, qu'étant monté dans ma chambre, je me couchai sur des chaizes, à dessein d'y dormir une heure ou deux ; mais y étant, je n'eus aucune envie de dormir, quoique je m'y trouvasse fort tranquille et si satisfait de ce repos que j'y demeurai jusques vers les six à sept heures du soir ; auquel tems, quelqu'un m'était venu demander pour quelque malade, je me levai d'abord, mais me sentant en quelque sorte embarrassé des vapeurs de l'opium, lorsque je fus debout, je me remis sur les mêmes chaizes,

où je fus avec la même tranquillité jusques sur les neuf heures ; auquel tems n'ayant point envie de manger, je résolus de ne pas souper afin de mieux connoître jusques où pourraient s'étendre les effets de l'opium. Pour le sçavoir, m'étant mis tout à fait au lit, je passai la nuit dans un fort agréable repos ; mais, ce qui est le plus remarquable, c'est que je n'eus jamais envie de fermer l'œil et que je fus toujours éveillé de même que si j'eusse été debout. »

Chez les fumeurs nerveux, ce phénomène s'observe après un petit nombre de pipes ; ils entrent dans un « sommeil conscient » pendant lequel, dix ou douze heures durant, ils suivent au gré de leur caprice, les mille pensées d'une imagination débridée. Nous verrons tout à l'heure que ce ne sont pas les songes ardents où passent les houris de Mahomet, dont parle l'imagination populaire.

CHAPITRE II

Les effets de l'opium (*suite*).

Le Dr Roger Dupouy étudie, à la lumière d'observations précises et nombreuses, les effets de l'opium.

« Tous ceux qui ont étudié les effets de l'usage continu de l'opium, écrit-il, les ont comparés à ceux de l'alcool et ont dressé un parallèle entre le thébaïsme (mot créé par Fonssagrives) et l'alcoolisme. Les analogies entre ces deux variétés d'intoxication sont évidemment très grandes et l'on peut, malgré les différences qui les séparent, décrire pareillement des états toxiques aigus (ivresses), des états chroniques (troubles des diverses fonctions, hépatique, rénale, circulatoire, motrice, sensitive, intellectuelle, etc., avec déchéance physique et mentale) et les accidents subaigus ou suraigus (délires hallucinatoires, manifestations convulsives, delirium tremens, coma)

sous la dépendance immédiate de l'alcool ou de l'opium.

« L'évolution du thébaïsme est toutefois assez particulière et point exactement superposable à celle de l'alcoolisme: elle comporte une phase d'initiation plus franchement accusée ; l'excitation thébaïque est presque exclusivement intellectuelle, beaucoup moins bruyante et moins motrice que l'alcoolique ; les accidents subaigus, hallucinatoires, délirants ou convulsifs, sont rares, alors qu'ils sont extrêmement fréquents au cours de l'alcoolisme chronique: le delirium tremens est tout à fait exceptionnel. »

En somme, le fumeur d'opium qui en arrive à l'intoxication chronique a passé par les trois degrés: la période de début, d'initiation ou d'accoutumance, puis, ce que Dupouy appelle la période d'état, présentant successivement les phénomènes de griserie et d'ivresse, de thébaïsme chronique, délire narcotique et thébaïsme convulsif; enfin, la période de déchéance ou de terminaison dont nous nous entretiendrons plus particulièrement en traitant des ravages de l'opium.

L'initiation à l'opium est, pour le plus grand nombre, aussi aisée que l'initiation au tabac, bien qu'elle n'apporte pas immédiatement la félicité escomptée.

Quelquefois, dès les premières bouffées, le fumeur novice se trouve affreusement malade, par le phénomène idiosyncrasique que l'on remarque également après une injection de morphine chez certains sujets.

Libermann qui désirait observer sur lui-même les effets de l'opium dut s'arrêter au bout d'un mois de tentatives infructueuses.

Il décrit ainsi sa propre expérimentation de la drogue :

« Pendant les deux premières semaines de mon initiation : vertiges, nausées, vomissements, douleur épigastrique assez vive, sans aucune impression physique ni morale agréable. Intelligence au contraire lourde et pesante, idées confuses et pénibles.

« Troisième semaine : six pipes à raison de 10 centigrammes par pipe. Sensation de chaleur et de soif vive.

« Mon intelligence était excitée, mes idées devenaient plus nettes, mon imagination plus vivace ; en un mot j'étais dans un état tout semblable à celui où je me trouve après avoir bu plusieurs verres de champagne, je causais avec gaieté et même loquacité. Une heure après la dernière pipe, je tombais dans un demi-sommeil accompagné de rêvasseries agréables, mais qui n'avaient rien de

déterminé et qui étaient suivies d'un sommeil profond, dont il ne me restait aucun souvenir. A mon réveil, j'avais la tête lourde, la langue pâteuse, l'esprit obtus, la pupille dilatée.

« Dans la huitième semaine, je montai à un gramme, mais je dus cesser mes expérimentations car mon appétit diminuait, mes forces faiblissaient. »

La durée de cette période d'initiation est très variable; pour quelques-uns, elle sera très courte, et se continuera des mois pour d'autres. En moyenne, elle est de deux ou trois semaines. Elle se manifeste par des maux de tête, parfois des vomissements et presque toujours du vertige.

Cette phase traversée, le fumeur commence à connaître les effets excitants de l'opium, ce que l'on appelle la pointe d'opium.

Toutes les facultés intellectuelles se trouvent exaltées, et affinées, sans désordre ni fatigues, mais au contraire avec plus d'aisance et de lucidité dans leur jeu.

Alors, à mesure que grossit le nuage de fumée blanche, les sens s'aiguisent : l'œil perçoit des alliances de couleur qui l'enchantent, l'odorat classe les moindres effluves, l'oreille entend l'herbe pousser !

La parole arrive facile, claire, les déductions

s'enchaînent, des aperçus se présentent : on est lucide, puissant, miraculeusement transformé !

Si l'on en croit quelques-uns, ce vertige du cerveau les mène hors du réel, dans un monde inattendu et étrange :

« Je vis reparaître la faculté de se représenter comme des objets réels dans l'obscurité toutes sortes de fantômes, dit de Quincey [1]. Le sens de l'espace et à la fin le sens de la durée furent modifiés avec la même puissance. Les plus petits incidents de l'enfance, des scènes oubliées étaient ressuscités... »

« Le vin ôte à l'homme la connaissance de lui-même ; l'opium la rend plus sensible et plus forte... introduit la tranquillité et l'équilibre dans toutes les facultés de l'homme, actives et passives ; et respectant le caractère et le jugement habituel leur ajoute seulement cette chaleur vivifiante qu'approuve la raison [2]. »

« Je crois avoir prouvé que l'opium ne produit ni l'engourdissement ni l'inaction mais, au contraire, fait courir les carrefours et les théâtres. Franchement, pourtant, ce ne sont pas là des places dignes d'un *mangeur d'opium* lorsqu'il est

1. Th. de Quincey, *op. cit.* Traduction de V. Descreux.
2. *L'Anglais mangeur d'opium*, *op. cit.*, traduit par A.D.M.

parvenu au plus haut degré de l'exaltation. La solitude lui plaît alors et la foule l'oppresse ; la musique même est une jouissance trop grossière et trop sensuelle pour lui. Il cherche le silence, aliment des profondes rêveries et des méditations délicieuses. » (*Id.*)

Écoutez maintenant le fumeur :

« Le divin opium a calmé mes soucis, adouci les tristes heures.

« J'ai longtemps combattu ; chaque soir, rentré dans ma chambre, je cherchais vainement le sommeil : inondé de sueur, je défaillais dans l'atroce atmosphère. A travers la cloison, j'entendais D... aspirer, à intervalles réguliers, la vapeur parfumée qui filtrait entre les planches mal jointes... Il me parlait alors, me contait son étrange existence... Le danger ne faisait plus battre son cœur, aucun désir n'enflammait son cerveau : l'opium seul lui versait le calme et l'oubli de l'existence.

« Un soir, je me suis laissé tenter et j'ai pris goût à l'infernale drogue. C'est maintenant, l'heure venue, un besoin impérieux, irrésistible. Tous les deux allongés, nous causons à voix basse, et je sens la fatigue disparaître, mon esprit est plus libre et plus clair.

« ... Je voudrais me dissoudre dans la nuit, oublier les jours d'angoisse et je prends le philtre

divin. Il me verse un bien-être ineffable, je m'enfonce dans une ombre sans cesse accrue ; je ne perçois plus aucun bruit. Mes membres immobiles ne sentent plus le rude contact du sol dur. Je flotte dans l'espace noir, sur un lit d'ouate molle, et je baigne dans le silence. Ma conscience subsiste un instant encore et je me demande sans crainte si c'est l'oubli léthargique qui m'accueille, ou si la mort pour toujours, va me libérer [1]. »

« Que ce soit sous les moustiquaires de soie, et sur les peaux rares au fond d'un logis sombre et muet, dans une salle dallée de marbre et remplie d'ivoires et de bois précieux ; que ce soit sur la natte fine et simple, dans la maison isolée et fraîche, au milieu des plantes de la campagne rose ; ou que ce soit sur le lit de bois dur et grossier de la maison de thé, au carrefour des chemins poussiéreux, sous un toit délabré par où passent les rayons du soleil, parmi les cris des coolies et le grouillement des marchés populaires, la drogue joue son rôle prépondérant et continuel... l'opium verse à tous avec la force du corps, la pitié générale du cœur et l'acuité de l'esprit, le triple don qui seul peut rendre l'humanité heureuse : l'oubli

1. « L'ennemi invisible », notes trouvées dans les papiers d'un vieux sergent de la Légion étrangère. *Revue de Paris*, 1er juillet 1903.

du passé, le dédain du présent et l'indifférence du futur [1]. »

Mais l'entière connaissance de l'atmosphère étrange que tisse la fumée divine, et de l'indifférence surhumaine, du détachement total, du dépouillement de l'ancienne personnalité en un être tout autre et opposé, de même que celle de ces états mystérieux de dédoublement et de survie mentale dont parlent, à voix basse, les adeptes, c'est dans le livre de J. Boissière : *Fumeurs d'opium*, qu'il faut les chercher.

« ... Depuis que j'ai fumé l'opium... je comprends tant de choses dont je ne soupçonnais pas même l'existence, aux jours bénis de la certitude ignorante et de la joie !

« Je devine tant de volontés et tant d'intelligences éparses dans la matière brute et dans le vent de la nuit ! Hélas ! Ce n'est plus pour moi que les vieux arbres sont muets et les minéraux inoffensifs. L'opium m'a rendu si clairvoyant ! et parfois je m'en enorgueillis, parce que je suis plus savant qu'autrefois ; et plus souvent j'en souffre parce que j'ai perdu la quiétude de mon âme.

« ... L'opium nous fait clairvoyants et nous révèle les mystères...

1. A. de Pourvourville. *L'Empire du Milieu*, 1900.

« ... A la trentième pipe, je m'aperçus que ma main ne pouvait plus agir... Mais, horreur ! tandis que le tact, la vue et l'ouïe, exaspérés, percevaient mieux que jamais les êtres et les phénomènes du monde matériel, ce *sens intérieur* qui se révèle en nous par l'effet de l'opium, pressentait l'environnante approche d'êtres intangibles [1]... »

« L'imagination est hyperactivée, écrit le Dr Dupouy, les idées surgissent plus abondantes et plus originales ; elles se détachent avec plus de netteté et gagnent en élévation ; l'esprit découvre des aperçus jusqu'alors insoupçonnés. La mémoire participe à cette exaltation fonctionnelle ; les souvenirs se pressent plus nombreux et plus vivaces autour de l'idée directrice, et certains que l'on aurait pu croire à jamais perdus s'évoquent spontanément. Le jugement ne se trouve nullement arrêté, peut-être est il, au contraire, plus sûr et plus clairvoyant ; les facultés syllogistiques sont pareillement amplifiées. Bref, l'homme se sent meilleur et plus fort : meilleur parce que satisfait, optimiste, porté par son euphorie à la bienveillance et à l'aménité, plus fort parce qu'il a conscience de sa stimulation intellectuelle et

1. J. Boissière. *Fumeurs d'opium*. « Dans la forêt ». Paris, 1896

qu'au surplus il éprouve un sentiment de vigueur physique, de puissance corporelle qu'il ne possédait pas auparavant. »

« L'opium, explique M. Pouchet, exalte la mobilité, déprime la sensibilité, ce qui se traduit par une sensation particulière caractérisée par ce fait que le *poids du corps* semble disparaître, que la marche est facile et légère ; l'individu, sous l'influence des doses modérées d'opium, éprouve une sensation d'énergie physique, de jeunesse, de puissance qu'il ne ressentait pas auparavant. »

Ce sont là les minutes heureuses de l'opium, ses premières féeries, par lesquelles il essaie de s'attacher, pour toujours, ses victimes. Un fumeur me parlait de cette sensation exquise de « dédoublement », pendant laquelle il lui semblait que son « moi » véritable, délivré de la gangue humaine, véritable « corps astral », flottait au-dessus du lit de camp où il se *voyait* étendu. « J'ai cherché depuis à retrouver cette impression, me disait-il, sans succès ; encore maintenant, si j'étais sûr de l'éprouver de nouveau, je me rejetterais à l'opium sans hésiter. »

Un malade observé par Luys s'exprimait ainsi : « Bien-être inexprimable. Disparition des indispositions physiques ; les organes ne fonctionnent plus, le corps est insensible à la fatigue ; l'esprit

reste seul souverain et semble débarrassé de la tête. On éprouve alors une grande exaltation, bien supérieure et bien plus agréable que celle produite par l'alcool. La mémoire est parfaite, on se souvient facilement de choses que l'on avait oubliées depuis longtemps. Par exemple la musique savante que l'on n'a entendue qu'une fois se retient peu et se comprend difficilement; après avoir fumé l'opium on se souvient des airs dont on avait perdu le souvenir et on pourrait fredonner des actes entiers d'opéras qu'on n'avait entendus qu'une fois et qu'on avait à peine compris à une première audition. On lit sans fatigue les ouvrages les plus sérieux et on comprend facilement les dissertations les plus embrouillées...

« Après avoir fumé l'opium, on préfère être seul, l'imagination pouvant faire voir des choses plus agréables que n'importe quel livre ou n'importe quelle réalité. Lorsqu'on ne peut être seul, la conversation devient un véritable plaisir ; j'ai passé des nuits à causer avec des amis et il m'arrivait de parler pendant deux heures consécutives sans éprouver la moindre fatigue et sans m'interrompre pour chercher un mot ou une expression propre à rendre ma pensée.

« Après avoir fumé, la femme vous devient abso-

lument indifférente ; la différence des sexes ne semble pas exister [1]. »

Tant que le fumeur n'a pas dépassé cette première phase, rien n'en souffre dans ses occupations habituelles ou professionnelles ; il semble même les remplir avec plus de facilité. C'est le moment où l'officier de marine relève avec aisance les calculs les plus compliqués et les observations astronomiques les plus minutieuses ; où le fonctionnaire trouve le loisir de doubler sa tâche ; où le commerçant se découvre de l'audace et des vues d'avenir, où l'officier brave les dangers avec un calme magnifique ; où le soldat marche au soleil des Tropiques, sans en souffrir.

« Dans cette excitation nerveuse générale, dit Nicolas, les passions individuelles sont stimulées : le libertin se livre aux femmes, le joueur au jeu, l'ambitieux à ses rêves de fortune. »

Le Dr Dupouy [2] remarque que « durant cette période d'excitation, des signes physiques apparaissent, révélateurs de sa nature factice. Les yeux sont anormalement brillants, les pupilles contractées. Le pouls est plus vif qu'à l'habitude, plus plein et plus fréquent (90-100), un peu irré-

1. *L'Encéphale*, 1887, p. 301.
2. *Les Opiomanes*. Dr R. Dupouy, *op. cit.*

gulier, parfois dicrote. Une sensation d'euphorie épigastrique et de chaleur intérieure pénètre le sujet dont la face et principalement les joues se colorent. La peau est moite, et chez ceux qui ne sont pas entraînés depuis longtemps aux exercices physiques des sueurs abondantes sourdent au moindre mouvement. La respiration est un peu haletante et saccadée. La démarche est vaguement chancelante ; les mains tremblent légèrement, la parole est brève et entrecoupée... L'appétit disparaît mais la soif est vive.

« Les effets de la fumée d'opium sont plus ou moins durables (trois ou quatre heures environ), puis ils font place à une dépression plus ou moins marquée, son intensité étant en rapport avec le degré d'excitation qui l'a précédée. Une somnolence progressive conduit le fumeur à un sommeil profond, tantôt vide de rêves, tantôt accompagné de songes qui le plus ordinairement correspondent aux préoccupations individuelles et actuelles, et n'offrent aucun cachet spécifique. La durée de ce sommeil est essentiellement variable (deux à douze heures), sous la dépendance de la quantité d'opium fumé et des prédispositions particulières.

« Au réveil, ni fatigue, ni malaise, ni céphalalgie, tant que, définitivement accoutumé, l'on reste confiné dans les toutes petites doses.

« Si, au contraire, on augmente progressivement le nombre des pipes et qu'on le porte à huit ou dix par séance pour un petit fumeur, au double et plus pour un grand, un autre phénomène va se développer, la *rêverie*, que d'aucuns ont si fervemment célébrée, idéale enchanteresse !

« Avant d'arriver à cette sorte de griserie qui correspond à l'ébriété alcoolique et aboutit, si l'on continue l'expérience, à une ivresse complète avec narcose toxique et coma, on traverse la phase précédente de simple excitation dite pointe d'opium. L'excitation intellectuelle et euphorique s'accentue, puis une somnolence quiète gagne le fumeur, trop douce encore pour endormir le travail de la pensée qui se poursuit harmonieuse et calme, suffisamment profonde cependant pour apaiser toute exaltation motrice, l'expansion des sentiments et la volubilité parfois excessive des propos qui marquent le début de la séance. La pensée s'envole, légère et rapide, encore docile et ordonnée, mais elle ne s'objective plus autant : elle ne touche plus terre, elle plane, perdue dans l'infini de la rêverie. Un certain désordre cependant, une véritable confusion se manifeste à la longue dans les idées surgies en foule et qui maintenant s'enfuient à la débandade sous le souffle grisant de l'opium ; nous arrivons aux confins de

l'ivresse avec torpeur cérébrale et onirisme toxique, rêves d'abord, scènes hallucinatoires ensuite... »

Le passage des différents états qui vont de l'exaltation intellectuelle à l'incohérence et à la confusion des idées se trouve noté, avec une remarquable précision, dans la thèse de Quéré.

« Pendant notre séjour en Cochinchine, désireux de connaître les impressions éprouvées par les fumeurs d'opium, nous en avons fumé à plusieurs reprises...

« Nous mettions un intervalle de dix minutes environ entre chaque pipe. La première produisait toujours, au moment de son inhalation, une sensation âcre sur les bronches, et déterminait une quinte de toux qui ne reparaissait pas aux suivantes. Dès la seconde, nous commencions à éprouver les premières impressions que nous pouvons analyser de la façon suivante : tout d'abord un sentiment de bien-être très grand se manifestait en nous ; notre intelligence était surexcitée dans toutes ses fonctions ; mais c'est surtout sur l'élocution que l'action était la plus marquée. Les paroles venaient aisément pour exprimer les idées qui se présentaient à nous, non incohérentes, mais parfaitement en rapport avec le sujet de la conversation. Trois ou quatre pipes de plus nous rendaient volubiles et expansifs. Les idées se présen-

taient de plus en plus nombreuses, mais de plus en plus incohérentes et, au bout d'un temps variable, mais en général de deux ou trois heures, à partir de l'inhalation de la première pipe, survenait un état tenant le milieu entre l'état de veille et l'état de sommeil caractérisé par des rêves portant sur toutes espèces de sujets, plus ou moins gais ou heureux, jamais tristes ou malheureux, rêves mous, je veux dire par là à formes non accentuées, visions vues à travers un brouillard d'un bleu épais (je ne puis exprimer autrement l'impression de ces rêves). Au réveil, nous éprouvions un peu de céphalalgie, des nausées, un état saburral de la langue, un peu de vague dans les idées, d'inquiétude et d'incertitude dans les mouvements, de la constipation suivie de diarrhée. »

Étudions, maintenant, cette *rêverie* de l'opium dont on a tant écrit et parlé.

Un véritable fumeur éprouve dès la dixième pipe une sensation de lassitude complète, de fatigue musculaire qui n'a rien de désagréable. Elle est semblable, ont dit quelques-uns, « au sentiment de bien-être qui vous envahit quand on s'étend dans un lit après une très longue promenade ». C'est à ce moment que les impressions de légèreté et d'immatérialité s'établissent. Le fumeur ne sent plus son corps, dans une anesthésie sou-

daine qui favorise l'association des idées et, d'autre part, qui explique le besoin de calme et d'immobilité qu'ils manifestent tous. Le besoin d'activité motrice de la phase d'excitation initiale a disparu laissant la place à une torpeur physique que l'on n'a pas hésité à comparer parfois à celle des déments, « béats satisfaits. »

« Le vrai fumeur, a dit un auteur, goûte dans l'opium un véritable plaisir de l'esprit où les sens n'ont pas de place, je dirai même une joie de l'intelligence et qui consiste en un parfait état de bien-être, loin des peines, loin des soucis, loin des douleurs. Il perd pas à pas la notion de son être organique, se laisse envahir par une sensation étrange d'immatérialité... Sa pensée, dégagée de toute matière, de toute contingence de volume et de poids, flotte doucement dans un éther lumineux et pur... où tout est tranquillité, calme et bonheur... non pas ce bonheur *fait du plaisir en mouvement*, triste apanage de nos mentalités d'hommes civilisés toujours courant après la chimère des joies changeantes, décevantes dans leur réalité, mais bien ce bonheur fait du *plaisir en repos* des sages de l'ancienne Grèce, puissamment défini par la philosophie d'Epictète. »

Au début de l'intoxication chronique et chez les fumeurs intermittents, la quiétude de l'esprit et

l'engourdissement du corps vont de compagnie ; à la longue, la torpeur physique se manifeste seule ; il faut augmenter le nombre des pipes pour retrouver la béatitude mentale qui s'est émoussée par l'habitude. Nous avons là-dessus le témoignage des fumeurs eux-mêmes : « Rien ne vaut les débuts, dit l'un d'eux, le bien-être obtenu à la cinquième pipe. Après, cent pipes n'arriveront qu'à peine au même résultat. »

Et un autre : « Au début, j'ai connu la béatitude des bonnes ivresses qui vous clouent pour des heures sur votre lit de camp. Maintenant je ne connais plus que le bien-être physique qui suit la fumerie. Ce bien-être n'existe, je crois, que comparativement au malaise de l'état de besoin. Cependant lorsque je fume en quantité suffisante, je trouve encore un état proche de celui des débuts, mais moins brutal. »

L'opiomane se trouve donc dans l'état que les historiens de l'opium et les buveurs de laudanum nous ont décrit : la vue, l'odorat, le tact, tous les sens hyperesthésiés et capables de subir non pas encore de véritables hallucinations, mais de nombreuses illusions. A ce moment, le cadre dans lequel se trouve le sujet peut y aider et pour répondre à l'apparition de ce phénomène le fumeur prépare, à cet effet, le lieu de sa fumerie.

Fuyant son enveloppe charnelle, délestée des soucis, la pensée se réfugie dans le rêve ; à cette phase de l'intoxication, la confiance en soi-même et en l'avenir prend le dessus ; l'apaisement à toutes les douleurs arrive, les illusions remplacent les peines. Non seulement l'opium a endormi les souffrances physiques, mais, à ce moment, il emplit l'âme d'une sérénité souveraine et d'un optimisme invincible.

C'est encore un fumeur qui nous dit :

« C'est certainement au début que j'ai retiré le plus de satisfaction de la fumerie d'opium. Je ne pensais plus à mes ennuis étant devenu très philosophe et je m'en félicitais. Il me suffisait alors de quelques pipes (10 au plus) pour obtenir l'engourdissement du corps et me faire voir la vie en beau. Une grande indulgence pour moi comme pour les autres m'était venue. Tout devait me réussir... Demain je devais tenter telle ou telle démarche dont le bon résultat ne faisait aucun doute. Le lendemain, est-il besoin de le dire, la démarche n'était même pas tentée ! »

Voici donc le fumeur d'opium abandonné à sa rêverie, rêverie sans caractère particulier, s'adaptant, au contraire, à la mentalité de chacun. Brunet la caractérise ainsi :

« Elle exalte à l'extrême les tendances imagi-

natives auxquelles chacun est le plus naturellement porté, de sorte que, dans une réunion de fumeurs, l'opium n'apporte pas une satisfaction identique à tous, mais donne à chacun, suivant ses penchants et son développement cérébral, l'ivresse en rapport avec ses goûts, ses aptitudes et sa capacité cérébrale[1]. »

Ces rêves d'un cerveau qui a pris la prépondérance et qui domine, pour quelques heures, le corps annihilé apportent-ils un élément étranger ou nouveau à la personnalité ?

Non. Le caractère de l'opium mangé, bu ou fumé consiste, précisément, dans ce lien intime entre les visions qu'il procure et les incidents de notre vie.

L'opium n'ajoutera rien à nos facultés ni à l'objet de nos facultés. Se bornant à tirer de nos ressources intellectuelles ce qu'elles contiennent à l'état latent, ce que nous y avons accumulé par un travail antérieur, à dissiper, sans qu'on puisse toujours compter sur cet effet, les obstacles qui nous empêchent de les employer, il est, cependant, incapable de nous révéler des problèmes, des solutions, des aspects inconnus des choses, dit M. Victor Ducreux.

1. Dr R. Dupouy. *Les Opiomanes, op. cit.*

On l'a justement remarqué, de même que la jumelle marine ne saurait mettre dans le champ de l'observateur ce qui n'y est pas, mais rend simplement plus apparents les objets qui s'y trouvent, de même l'opium ne superpose aucun élément étranger dans ses rêves ; il les construit avec les réminiscences combinées ou déformées de la vie et de l'expérience.

L'opium libère l'intelligence de ses entraves coutumières, a dit un auteur, en abolissant les mille perceptions extérieures capables de porter obstacle au fonctionnement du cerveau ; par suite de l'anéantissement physique qu'il entraîne, il augmente la puissance cérébrale ; à cela, semble-t-il, se borne son rôle.

L'opium produit une amplification de la personnalité ; il met en valeur les traits de caractère, cachés d'ordinaire, mais en puissance chez l'individu.

L'opiomane est-il poète ? Son imagination s'exaltera et lui fournira matière à un poème ; un mathématicien opérera des calculs merveilleux et le peintre combinera des effets de couleur.

Pourtant, sans que cela se manifeste, pratiquement, si l'on peut dire. L'opium inspire l'horreur de l'action ; ses rêves demeurent stériles.

Ce n'est pas l'opinion de Petit de la Villéon[1] qui ne craint pas d'écrire : « J'ai vu souvent la puissance créatrice du cerveau doubler et donner, sous l'influence du toxique, soit sur le terrain des sciences, soit sur le terrain des arts, des œuvres dont leurs auteurs eussent été, à l'état de veille normale, tout à fait incapables. »

Le Dr Michaut[2] réplique en visant, toutefois, les fumeurs fortement intoxiqués : « L'habitude de fumer l'opium, même à très petites doses, supprime toute espèce de défiance au sujet de vos qualités intellectuelles. Le fumeur se croit capable de tout ; ses facultés mentales lui semblent hypertrophiées au suprême degré, il n'a qu'à *vouloir pour pouvoir*.

« Cette erreur subjective prend son origine dans les effets de l'excitation circulatoire produite par l'opium au début de l'intoxication chronique. L'individu à qui l'on vient de faire fumer quelques pipes (de 0,01 à 0,06) ressent un peu ce qu'on observe dans l'ivresse alcoolique ; son activité cérébrale semble augmentée et il emploie son énergie avec une grande facilité au travail qu'il désire accomplir. Il fait facilement ce qu'il veut

1. *Op. cit.*

2. Michaut. Note sur l'intoxication morphinique, etc... *Bull. génér. de thér. méd. et chir.*, 1893, p. 462.

faire, mais cette facilité est purement illusoire, subjective, elle n'existe que pour le sujet en expérience.

« L'expérience suivante, très simple à répéter, démontre l'illusion produite par l'ivresse morphinique. Priez un fumeur d'opium de se mettre dans les conditions qu'il croit les meilleures pour un travail qui lui est habituel. Demandez-lui d'accomplir sous *l'influence de l'opium* le travail qui lui plaît le mieux ; s'il se pique de littérature, faites-lui faire des vers ; si c'est un ingénieur, exigez de lui un calcul très simple ; d'un administrateur, le plan d'un rapport. Ayez soin de faire assister deux témoins et un sténographe à l'expérience. Que va-t-il se passer ? L'expérience terminée, le fumeur ne voudra pas croire que la suite incohérente d'inepties débitées, que les erreurs grossières de calcul, produits de l'ivresse opiacée, ont été commises par lui.

« Sous l'influence de l'opium, le fumeur perd donc l'équilibre de ses facultés intellectuelles ; il n'est plus capable de soumettre son travail à une critique impartiale, il est devenu impulsif, c'est un malade intellectuel qui s'illusionne sur la valeur de ses actes et de ses pensées. C'est précisément là ce qui fait le charme de l'ivresse opiacée pour le fumeur, il perd conscience de sa

valeur personnelle, tous les jugements qu'il porte sur son moi sont des flatteries. Il vit dans un monde fait d'illusions. »

Dupouy remarque, également, que le fumeur se croit capable des plus grandes choses ; qu'il entrevoit des relations cachées et réunit de la façon la plus inattendue des éléments étrangers pour aboutir à un résultat déplorable. C'est le vrai délire d'imagination qui s'applique, également, à l'entourage du fumeur; au milieu, au temps, à l'espace.

La rêverie d'opium est calme. Seul, le fumeur s'embarque paisiblement pour le paradis de ses rêves et poursuit, sans bouger, sans s'agiter, leurs fuyantes combinaisons. En compagnie, il parle intarissablement, nous l'avons vu, « d'une voix monotone et voilée, avec une politesse raffinée et une douceur exquise de ton et de manière ».

Pas de contraste plus violent que celui que donne la vue d'un cabaret rempli de gens avinés ou celle d'une silencieuse et sombre fumerie d'opium.

La rêverie est rapide, c'est-à-dire qu'elle se posera sur une multitude de sujets, le passé et l'avenir, les générations et les siècles l'alimenteront, aussi peut-elle durer toute une nuit, sans que le fumeur « engourdi mais insomnique »,

saisissant sa pipe d'un geste d'automate ait conscience de la fuite du temps.

« Un point particulier, dit M. P. de la Villéon, sur lequel cette intoxication du fumeur d'opium se différencie nettement de toutes les autres, c'est celui qui a trait à la notion du temps. En général, dans le rêve toxique, le temps passe très lentement et le malade qui croit avoir dormi des heures durant, n'a sommeillé que quelques minutes. Le fumeur a l'impression exactement opposée ; il pense n'être sur sa natte que depuis un instant, alors que depuis très longtemps déjà il joue avec la divine drogue. »

La rêverie d'opium qui surexcite l'imagination influence aussi la mémoire. Des souvenirs disparus s'évoquent avec leur fraîcheur primitive et, si l'on peut dire, automatiquement, car, l'excitation disparue et dans la période de dépression qui suit, le fumeur ne se souvient pas de ce qu'il a dit ou entendu la veille. Parfois, il présente pendant la séance de fumerie de l'amnésie continue. L'on a fait à ce sujet de nombreuses expériences. Le fumeur, toute volonté ou toute force vaincue est incapable de faire, après la période d'excitation, le récit précis de ce qui a rempli les heures écoulées.

De plus, chez l'intoxiqué chronique, le travail

de la réflexion devient de plus en plus difficile et même tout à fait impossible, la pensée fuyante, ne sachant plus se fixer.

Aussi, cette rêverie où l'imagination s'emporte, déréglée et instable, ne donne pas de fruits, nous l'avons vu. Un sujet puissamment doué au point de vue intellectuel et physiquement robuste trouvera dans la pointe d'opium un stimulant au jeu de ses facultés ; c'est tout ; la rêverie de l'opium ne fera pas naître d'œuvre véritable.

La rêverie de l'opium comporte-t-elle des hallucinations ? se demande le Dr Dupouy.

« Les réponses des auteurs sont contradictoires, celles des fumeurs souvent imprécises. C'est qu'en effet on a tendance à confondre des états très différents : la rêverie, l'ivresse simplement confusionnelle avec torpeur mentale consécutive et l'accès de psychose thébaïque aiguë ou subaiguë. Ce dernier est toujours hallucinatoire ; l'ivresse l'est quelquefois ; la rêverie l'est rarement. »

Les représentations mentales, au cours de ces rêveries, sur certains points restent vagues, embrumées, alors qu'elles sont précises sur d'autres et généralement panoramiques. Souvenons nous que la grande majorité des fumeurs d'opium a voyagé ou s'est tout au moins éprise des voyages.

Le fumeur ne réagit pas comme un halluciné

devant ces représentations mentales et ces illusions visuelles ; plongé dans sa rêverie consciente, il ressemble « au spectateur qui, sans grande émotion, regarde se dérouler des films cinématographiques, préparé qu'il est à ce spectacle et sachant parfaitement que ce qu'il voit est seulement une image et nullement la réalité.

« ... Dans la très grande majorité des cas l'état de simple rêverie provoquée par quelques pipes d'un opium peu morphiné ne s'accompagne pas d'hallucinations ni auditives, ni visuelles. En revanche, si l'on place dans le voisinage du fumeur en train de rêver un bouquet odorant, un objet quelconque parfumé ou que l'on joue, même à grande distance, d'un instrument musical, immédiatement des images olfactives ou auditives se présentent ; des souvenirs surgissent, se rapportant à une odeur ou à un air jadis entendu [1]. »

Les visions qui se présentent au fumeur d'opium sont généralement magnifiques, relativement coordonnées, se succédant avec logique et ne provoquant pas de phénomènes de réaction, alors que les hallucinations de l'ivresse proprement dite, empruntant l'image exacte de la réalité, surgissent brutales, épisodiques, incohérentes. Ce sont

1. Dr Dupouy, *op. cit.*

des figures menaçantes ou des animaux répugnants qui paraissent sur les murs, le long des rideaux, qui s'évanouissent en touchant le sol, etc. Contrairement à la représentation, l'hallucination est pénible, et fait naître le dégoût ou la terreur. L'halluciné trahit son effroi par des gestes et des cris de crainte ou de douleur.

Donc, l'ivresse amène souvent les hallucinations, la classique rêverie ne les connaît pas.

Au contraire, l'un des *premiers* effets du haschich, pour le dire en passant, est de provoquer l'état hallucinatoire.

Ne paraîtra-t-il pas ironique après cette minutieuse étude de la rêverie d'ajouter que, souvent, cette rêverie n'existe pas ? Mais on l'a dit : la rêverie est un acte intellectuel que tous ne savent ou ne peuvent pratiquer. L'opium ne fera rêver, éveillés, que les gens capables de rêver : les sensitifs et les imaginatifs. Les autres ne goûteront que son engourdissement paisible. Les intellectuels mêmes, ne sont pas sûrs de rêver, en fumant l'opium ; l'effort psychique est si difficile à obtenir sous l'influence de la drogue ! La rêverie s'appauvrit jusqu'à se dénuder de toute pensée ou jusqu'à n'en plus garder qu'une, qui revient monotone et obsédante ; de l'aveu d'un grand nombre de fumeurs, cette rêverie, si magnifique-

ment dépeinte par quelques-uns, est rare, cn réalité !

Du restc, semblable au vilain revers d'une étoffe brillante, à ces envolées magiques succède l'écrasante torpeur, plus ou moins rapide et importante suivant le nombre des pipes et le degré d'accoutumance du fumeur.

Après l'étincelante causerie, après le songe aux yeux ouverts, le fumeur s'assoupit. Au début de la funeste habitude, cet assoupissement léger se dissipera sans trop de mal : la bouche sèche, la tête lourde. Mais c'est tout, bien que la dépression intellectuclle et physique, si légère soit-elle à ce moment, nc puisse, pourtant, se nier.

Mais si l'intoxication est complètc, l'assoupissement fera place à une apathie pesante, contre laquelle l'individu, lucide mais incapable de la moindre réaction, ne saurait lutter. C'est la période d'indifférence où l'homme accepte sans bouger les douleurs et la mort (sans bouger sinon sans souffrir) ainsi qu'en témoignent tant de récits. Un commandant de poste laisse les pirates lui trancher la tête sur le lit de sa fumerie. Un chef de partisans averti de l'arrivéc dc l'ennemi attend la mort sans bouger près de sa lampe à opium, etc.

« Sur le lit, écrit J. Boissière, était couché un vieil Annamite à mince barbiche cu les moires

violettes de ses vêtements, d'une main il soutenait la pipe à opium au-dessus de la lampe et sa main droite étendue nous commandait d'attendre. Puis il laissa tomber la pipe, abaissa la main droite, et, rejetant avec lenteur la lourde fumée amassée dans sa poitrine, il resta immobile devant nous. Le caporal, que le geste avait arrêté, comme par un effet magnétique, fit un pas en avant et enfonça la baïonnette dans le corps du vieux; l'homme n'essaya pas de résister, il n'étendit même pas la main vers le revolver placé auprès de lui sur le plateau incrusté de la fumerie; il se laissa tuer sans une plainte, et mourut avec un bienveillant sourire, comme dans l'extase, comme si nous eussions été impuissants — et nous l'étions — à troubler par la force sa surhumaine joie de thériaki [1]. »

Après l'insomnie accablante ou le sommeil traversé de rêves (terribles lorsqu'on a fumé le dross), les effets les plus douloureux de l'opium se font sentir.

Comme au lendemain des excès de table ou de boisson, la langue est pâteuse, la tête en feu, les membres lourds; l'intelligence s'obscurcit, le système musculaire tout entier se refuse au moindre

1. *Fumeurs d'opium*, op. cit.

travail. Incapable d'un effort physique ou d'un effort intellectuel, le fumeur déprimé, abêti, présente la plus lamentable image. Et ce triste état dure, en augmentant même, jusqu'à ce que l'opium vienne donner un nouveau coup de fouet à cet organisme affaibli.

Quelles craintes n'aurait-on pas lorsque le fumeur que l'on surprend en si piètre posture se trouve un chef responsable ou influent?

Le malade du Dr Luys dont nous avons déjà noté les remarques, définit ainsi cette influence de l'opium, cet état d'apathie et de somnolence *après* l'opium :

« A six heures, on m'éveillait ; j'étais couvert de sueur, la tête lourde, me mouchant beaucoup, fatigué, courbaturé, grelottant au moindre souffle de vent (avec 35 ou 40° de chaleur), ne pouvant arrêter ma pensée sur un souvenir agréable, ayant des pensées tristes qui m'envahissaient subitement, ayant le souci de l'avenir que je voyais tout en noir.

« Lorsqu'on est sous cette seconde influence de l'opium, un souvenir dont on rirait étant sous la première influence, suffit à vous faire pleurer.

« L'appétit ou plutôt une sorte de vide d'estomac se fait sentir à ce moment, on mangerait beaucoup, mais le fumeur ne mange presque pas,

ayant hâte de se débarrasser du malaise et de la tristesse dont il est envahi, et sachant que l'opium agit moins vite lorsque l'on a mangé.

« Tous les organes semblent se réveiller, plus sensibles qu'à l'état normal : l'odorat est très développé, la moindre odeur est insupportable, et si peu qu'elle soit désagréable, donne des envies de rendre. En résumé, cet état est extrêmement pénible, c'est un malaise général et un énervement fort désagréable au physique et une tristesse indéfinissable au moral.

« Naturellement, on reste le moins longtemps possible en cet état, et le fumeur s'empresse de se traîner à une fumerie où il arrive de mauvaise humeur, ne répondant pas si on lui parle. Dix minutes après qu'on a fumé, la transpiration cesse, on cesse de se moucher, de cracher, et la gaîté revient avec la netteté des idées ; on devient bavard, communicatif, aimable autant qu'on était maussade quelques minutes avant. »

Après la pointe d'opium dont nous avons parlé, après la griserie ou rêverie suivie d'un assoupissement toxique plus ou moins profond et de la période de dépression que nous venons de dépeindre, il reste, au fumeur d'opium, à tomber dans l'ivresse avec coma, dont nous dirons quelques mots.

Le débutant qui va trop vite, se trouve, parfois, tout de suite assommé par eette ivresse, alors que l'intoxiqué ehronique sent, pour ainsi dire, l'ivresse le saisir. « Sa figure est le siège d'insupportables démangeaisons, a-t-on écrit, ses mouvements deviennent ataxiques, sa parole s'embarrasse, ses idées s'obseureissent, des vertiges le font ehanee-ler et la prostration l'envahit.

« Il n'entend plus ce qui se dit à ses eôtés, pâlit, perd connaissance et roule inerte sur le tapis. Des sueurs abondantes et visqueuses inon-dent sa face et son corps ; les membres sont dans le relâchement complet, les sphineters deviennent incontinents. Sur le visage livide appa-raissent des taehes violaeées ; la langue tuméfiée et violette pend de la bouehe ; des eechymoses zèbrent la peau ; les pupilles se dilatent au maxi-mum ; le pouls faiblit et perd sa régularité ; la respiration s'embarrasse et tombe à 8 ou 10 par minute. Parfois des convulsions éelatent. Enfin le malade peut mourir par asphyxie bulbaire, mais cette terminaison est plutôt rare.

« Généralement, le fumeur sort de son état comateux au bout d'un temps plus ou moins long, douze, vingt, quarante-huit heures, selon la gravité du cas.

« Le réveil est pénible et l'individu éprouve

un sentiment de lassitude générale et de torpeur indicible, une céphalée intense. Le visage est d'une pâleur mortelle, les yeux injectés et ternes. La physionomie reflète une impression d'abattement et de malaise. La respiration est pénible et sifflante, le pouls déprimé et lent. La gorge est sèche, la langue chargée, la constipation opiniâtre ; enfin des vomissements se produisent sans douleur ni effort, presque sans nausée, au moindre mouvement. L'estomac est insensible et comme paralysé. » (Mattéi.)

Les ivresses avec délire sont peu fréquentes ; il arrive, pourtant, à certains fumeurs, d'avoir des visions hallucinatoires. C'est rare. L'état d'hallucination est surtout connu des fumeurs de haschich ou d'opium chanvré ; ceux qui n'usent que du chandoo de bonne qualité, exempt de dross surtout, échappent à l'hallucination, à moins d'exception.

Enfin, un certain nombre d'accidents à forme délirante ou convulsive, ont été mis au compte du thébaïsme chronique : il ne faudrait pas les accepter sans contrôle, affirme le Dr Dupouy.

Nous avons vu l'état physique du fumeur se modifier à mesure qu'il augmente le nombre de ses pipes, qu'il passe de la pointe d'opium à la rêverie et à l'ivresse.

Nicolas a étudié la diminution de la respiration, du pouls et de la température, tandis que l'amateur aspire, sur le lit de camp, la *fumée divine*.

Après une accélération légère et momentanée, le nombre des mouvements respiratoires diminue, il passe de 17 à 13 après 10 pipes, il n'est plus que de 10 après 15 pipes. Phénomène qui n'est pas dû à la paralysie des muscles respiratoires mais au ralentissement des combustions organiques.

La température baisse pareillement ; de 36°8 axillaire elle descend à 36°1 et 35°8 ; le pouls tombe de 65 à 56. Voici quelques observations prises sur un fumeur :

Avant la fumerie, 92, après 20 pipes, 68 ;
— 76, après 30 pipes, 60 ;
— 75, après 10 pipes, 70 ;
après 20 pipes, 64.

Un fumeur, s'examinant lui-même, écrit à son médecin traitant :

« Mon pouls normalement lent devient rapide au moment où je m'étends sur la fumerie, c'est la fièvre du besoin de fumer. Après 5 pipes, il s'est calmé ; après 10 pipes, il est un peu plus lent ; après 20 pipes, il devient extraordinaire-

ment lent, mais si violent qu'on entendrait presque les battements de mon cœur. »

« Lorsque la séance de fumage[1] s'est prolongée longtemps, la face est pâle, les pupilles rétrécies, punctiformes, brillantes, métallisées ; les paupières, marquées d'un cerne violet, tombent à demi sur le globe de l'œil par suite du relâchement des releveurs. La sensibilité cutanée est très amoindrie, les réflexes paresseux. »

1. *Les Opiomanes, op. cit.*

CHAPITRE III

Les effets de l'opium (*suite*).

L'un des effets, particuliers à la *fumée divine*, mérite d'attirer spécialement notre attention.

C'est *l'état de besoin*, c'est-à-dire le malaise accentué que tous les fumeurs connaissent lorsque sonne l'heure de « tirer sur le bambou ». C'est la minute où le maître que l'on s'est donné révèle, par la douleur, toute sa puissance, où la seconde nature, que le fumeur s'est créée, manifeste, elle aussi, d'impérieuses exigences ; « l'état de besoin, complice et père de toutes les lâchetés » ! écrit Boissière.

Tous les fumeurs éloignés de leurs pipes passent, au bout d'un temps plus ou moins long, par les douleurs physiques que cause la privation de l'opium. « Une sorte de tiraillement, de crispation intérieure avec angoisse, palpitations, tremblement, frissons, sueurs » les agite, et à mesure

que cet état se prolonge, la souffrance s'accentue. « Des troubles graves éclatent aussitôt : hébétude, tendance à la syncope, spasmes et inquiétudes dans les jambes, douleur oppressive dans la poitrine, énervement, crises de larmes et de désespoir. On ne peut rester ni debout, ni couché, ni assis, ni obtenir le sommeil. Des nausées, des vomissements surviennent; on tousse, on crache, le goût est mauvais, les extrémités se refroidissent malgré les couvertures accumulées et les boules d'eau chaude ; la faiblesse est si profonde qu'on traîne les pieds, et, cloué sur place, les douleurs des membres inférieurs l'exaspèrent. » (Brunet.)

Voilà les tourments physiques, mais qui dira combien de crimes moraux furent commis en cet *état de besoin*.

Que de coupables négligences à l'actif de ceux que ce besoin torture! Que de promiscuités honteuses subies autour de cette pipe dont l'absence vous a torturé et que l'on va de nouveau saisir! L'opium, seul, finit le supplice ; à n'importe quel prix, le fumeur, dont la volonté est morte, retournera à l'opium.

Déprimé, abattu, courbaturé, il éprouve, avoue-t-il, en état de besoin, la sensation d'être *ligoté*. « Il bâille, crache, mouche (le nez coule comme

une fontaine), transpire, larmoie, bâille, bave, éprouve des bouffées de chaleur et des frissons glacés, grelotte malgré une chaleur torride de 35 à 40° à l'ombre.

« Il se sent incapable de se livrer à ses occupations accoutumées, à son travail ou à ses plaisirs favoris, il tomberait dans une prostration stupide s'il ne devenait presque aussitôt la proie anxieuse d'un énervement. Des crampes brisent ses membres, puis d'intolérables névralgies, lancinantes, fulgurantes, térébrantes, le piquent, le brûlent ou le broient.

« Rien ne peut les calmer : ce sont des pointes d'aiguilles ou des épines qui transpercent les membres, des fourmis qui brûlent la peau, des contractures qui tordent, des fulgurations qui déchirent, des crampes qui broient. L'insomnie est complète, la sensibilité exaspérée au point que le moindre bruit, la plus faible lumière, l'odeur la plus ténue s'amplifient et deviennent des obsessions. Après quelque temps de ce supplice, l'énervement et la surexcitation sont démesurés et s'exaltent. »

Si l'impossibilité de fumer persiste, du fait des circonstances ou par la volonté de l'opiomane désireux de guérir, des hallucinations visuelles se forment et l'épouvantent. Nous verrons tout à

l'heure Quincey avouer ces tortures de l'opium. Animaux dégoûtants ou fantastiques, catastrophes meurtrières, le feu, l'eau, tout se lègue pour jeter l'effroi dans le cœur du malheureux patient.

« La vie passée se déroule devant lui, avec ses misères, ses chagrins, ses deuils, ses fautes, ses turpitudes..., et des pensées l'assaillent sans qu'il puisse les chasser ; il se reproche, s'accuse, se repent, a honte et peur... Un délire hallucinatoire s'empare de lui qui peut affecter la forme et atteindre l'intensité du delirium tremens ou revêtir le type maniaque : une véritable crise d'agitation furieuse le dresse sur son lit ou le lance à travers la chambre[1]. »

De nombreux opiomanes ont succombé ainsi, par la privation, spontanée ou accidentelle, du poison habituel.

Et nous avons vu par quelles souffrances atroces cet *état de besoin* peut conduire à la mort. Le très grand fumeur, celui qui consomme de 100 à 150 grammes par jour, privé d'opium, meurt, dans le coma, le deuxième ou le troisième jour.

La mort en état de besoin survient de différentes manières : par syncope (c'est la mort subite fréquente chez les fumeurs d'opium et dont on

1. *Les Opiomanes, op. cit.*

ne soupçonne pas la cause), par épuisement, par congestion cérébrale avec accidents épileptiformes, par suicide aussi. Le génie de l'opium, disent les Chinois, jaloux de sa puissance, punit de mort ses serviteurs infidèles.

Les Annamites qui connaissent parfaitement cet *état de besoin* l'appellent « le guien ».

« Souvent, écrit le Dr Jeanselme, j'ai vu des porteurs dans cet état de souffrance. Si l'étape était plus longue que de coutume, ils donnaient des marques d'impatience et aussitôt à l'auberge, tout haletants et ruisselants de sueur, sans prendre le temps d'absorber aucune nourriture, se précipitaient sur la pipe et fumaient avec avidité. »

Pour se reprendre à la vie, l'opiomane a *besoin* de sa pipe comme l'alcoolique de son alcool.

Le vieux sergent de la Légion mort d'épuisement et d'opium à l'hôpital de Quang-Yen (Tonkin) que nous avons cité plus haut, raconte encore ce qui se passa, dans son organisme surmené, au moment où l'opium vint à lui manquer. C'était dans la brousse, tandis que sa section poursuivait l'ennemi invisible, — pirates ou révoltés, — qui se dérobait à leurs coups.

« Tout d'abord, je n'ai eu qu'un mouvement d'humeur, je ne fumerai pas pendant quelques jours, ce ne sera qu'une privation de plus. Le

malaise, cependant, persiste et s'aggrave. J'ai dans la tête des bourdonnements singuliers ; des points lumineux dansent devant mes yeux...

« Pendant de longues heures, je me suis tordu par terre sans trouver le repos. Cramponné aux poteaux de l'abri, le corps raidi, j'essayais de rester immobile, les yeux clos. Tous les bruits de la forêt bourdonnaient dans mes oreilles... Je me suis efforcé de ne pas entendre, de m'isoler et, peu à peu, je me suis engourdi. Des coups de feu m'ont réveillé...

« Cette nuit atroce ne finira-t-elle pas ? Des spasmes nerveux contractent ma gorge, mes poings se crispent et je guette le jour qui ne veut pas venir.

« ... L'approche de la nuit, cependant, réveille mes anxiétés... Plus impérieux encore qu'hier soir, le désir de l'opium me torture et la même agonie va recommencer.

« Il me semble, quand j'essaie de rester immobile, que de fines aiguilles s'enfoncent de toutes parts dans ma chair. Je sens la piqûre s'exaspérer, je tends la main... Mes dents grincent et se serrent et je me relève d'un bond. Je sors et je m'assieds par terre un moment. Devant mes yeux, le sol noir se creuse, des sillons lumineux passent et disparaissent et, peu à peu, je vois surgir des images monstrueuses. Je vois, je vois distincte-

ment la citadelle maudite et les pieux des palissades et les têtes lamentables placées au sommet. Et j'entends des rires cruels. Derrière le parapet, parmi tous ces bandits qui se cachent, il en est un qui me regarde obstinément... »

La nuit suivante, sous l'empire de ces hallucinations de la vue et de l'ouïe, le sergent croit que les pirates ont attaqué le poste. Il se lève et tire dans l'obscurité sur un ennemi imaginaire. Des soldats accourent. La lueur des torches fait fuir les fantômes, mais dès le lendemain, les souffrances du malheureux opiomane reprennent.

« Ce sont dans la face des névralgies atroces, des mains dures et maigres qui serrent mes tempes, des pointes aiguës qui pénètrent jusqu'au cerveau et des crampes qui courent, comme des traits de feu, dans mes reins et dans ma poitrine. »

Enfin, l'ennemi est en déroute et dans une case abandonnée le vieux légionnaire trouve de l'opium. Mais la pipe et les accessoires manquent :

« J'ai trouvé une petite boîte d'étain qui contenait encore un peu d'opium. J'ai caché cette misérable trouvaille avec une indicible joie. Ce soir j'ai rempli de tafia cette boîte où des doigts malpropres ont laissé leurs empreintes et j'ai composé une mixture abominable et délicieuse.

J'ai bu quelques gorgées de cette drogue à la fois douceâtre et violente et j'ai senti bientôt mes nerfs se détendre ; les images atroces qui me hantaient les autres nuits se sont effacées et mes yeux calmes suivent sans crainte les ombres que les lampes grossières projettent contre les murs[1]. »

Le besoin de l'opium entraîne l'augmentation progressive des pipes et celle des doses, celle-ci nécessitée aussi parce qu'au bout de peu de temps, la quantité primitive d'opium ne suffit plus à produire les effets cherchés. Les fumeurs confessent qu'ils préféreraient se passer de manger que de ne pas fumer quand l'heure est venue. Tous ont la prétention d'être réglés, mais ils mentent souvent, par ce goût de duplicité et de secret que la pipe semble favoriser. Dans les débuts, parfois on les voit disposer sur le lit de camp un boulier *souan-pan* pour compter leurs pipes ; malgré tout, ils en arrivent bientôt, à augmenter leur ration journalière.

Le Dr Luys nous rapporte cette observation curieuse et exacte faite par un de ses malades lui-même. « La première fois que l'on fume, 2 gr. 5 (5 pipes) suffisent par jour ; seulement la

1. *L'ennemi invisible, op. cit.*

première influence heureuse de l'opium ne se prolongeant que dix-huit ou vingt heures, on a quelques heures de malaise avant de recommencer à fumer. Après huit ou dix jours, l'influence agréable cesse dans la journée, vers midi. Le temps du malaise devient trop long et il faut fumer deux fois par jour. Après quelques jours, il faut augmenter continuellement les doses. »

Les opiophages n'échappent pas davantage à ce que de Quincey lui-même appelle les « Tortures de l'opium ».

« Jusque-là ce qui m'avait effrayé dans mes rêves, écrit-il, sortait de mon imagination ; ici les causes, les agents étaient physiques : des oiseaux, des serpents ou des crocodiles ; des crocodiles surtout. Cet animal maudit m'épouvantait à lui seul plus que tous les autres. J'étais forcé de vivre avec lui et (comme toujours) depuis des siècles. Je me sauvais quelquefois et je me trouvais dans des maisons chinoises avec des tables de bambou... Mais les sophas sur lesquels j'étais assis venaient à se mouvoir eux-mêmes ; l'abominable tête du crocodile avec ses yeux de flammes me regardait et je restais comme fasciné. »

... « Des impressions reçues dans ma jeunesse donnèrent lieu à un rêve que j'avais assez fréquemment. » (Ici encore, nous voyons que l'opium

n'est pas *créateur* et n'agit qu'à l'aide de réminiscences.)

« J'ai étudié l'anatomie dans ma jeunesse et sérieusement...

« Il me semblait que j'étais couché et que je m'éveillais dans la nuit; en posant la main à terre pour relever mon oreiller, je sentais quelque chose de froid qui cédait quand j'appuyais dessus. Alors je me penchais hors de mon lit et je regardais. C'était un cadavre étendu à côté de moi. Cependant, je n'en étais ni effrayé ni même étonné. Je le prenais dans mes bras et je l'emportais dans la chambre voisine en me disant : « Il va être « là couché par terre; il est impossible qu'il ren- « tre si j'ôte la clef de la chambre. » Et là-dessus je me rendormais ; quelques moments après j'étais encore réveillé ; c'était par le bruit de ma porte qu'on ouvrait et cette idée qu'on ouvrait ma porte quoique j'en eusse pris la clef sur moi me faisait un mal horrible. Alors je voyais entrer le même cadavre que tout à l'heure j'avais trouvé par terre. Sa démarche était singulière : on aurait dit un homme à qui l'on aurait ôté ses muscles et qui, essayant de se soutenir sur ses membres pliants et lâches, tomberait à chaque pas. Pourtant il arrivait jusqu'à moi sans parler et se courbait sur moi ; c'était alors une sensation effroyable,

un cauchemar dont rien ne saurait approcher, car, outre le poids de sa masse informe et dégoûtante, je sentais une odeur pestilentielle découler des baisers dont il me couvrait.

...« Un autre rêve lui succédait. Il me semblait que j'étais assis dans la même chambre, au coin de mon feu et que je lisais devant une petite table où il n'y avait qu'une lumière ; une glace était devant moi au-dessus de la cheminée et tout en lisant, comme je levais de temps en temps la tête, j'apercevais, dans cette glace, le cadavre qui me poursuivait, lisant par-dessus mon épaule, dans le livre que je tenais à la main. Or, il faut savoir que ce cadavre était celui d'un homme de soixante ans, environ, qui avait une barbe grise, rude et longue et des cheveux de même couleur qui lui tombaient sur les épaules. Je sentais ces poils dégoûtants m'effleurer le cou et le visage.

«... Cependant j'entendais, comme tout à l'heure, la porte s'ouvrir et je voyais derrière moi (dans la glace encore), entrer une procession sinistre. C'étaient des squelettes horribles, portant d'une main leur tête et de l'autre de longs cierges... Ils se promenaient en rond dans la chambre qui, de très chaude qu'elle était auparavant, devenait glacée [1]. »

1. *L'Anglais mangeur d'opium*, *op. cit.*

Pourtant ces souffrances imaginaires et ces tortures physiques s'effacent devant la réalité des ravages de l'opium, tant sur l'organisme des individus que sur la destinée des races qui ont eu le malheur de l'adopter.

CHAPITRE IV

Les ravages sur l'individu et sur la race

Les suites sont différentes, que l'opiomane fume ou mange l'opium ou même se pique de morphine.

Dans l'usage de la morphine, à l'état de bien-être succède la prostration et une rapide déchéance physique se manifeste bientôt. Les hallucinations visuelles s'accompagnent de frayeurs terrifiantes. La lypémanie s'entrecoupe d'accès de manie aiguë qui vont jusqu'à la fureur homicide. Les cas de désuétude sont la règle générale pour tous les *morphinomanes*.

Pour l'opiophage, lorsque les limites de la résistance de l'organisme sont transgressées, des ébranlements cérébraux éclatent. Ils trouvent leur cause dans ce fait, à savoir que des six alcaloïdes principaux contenus dans l'opium, comme nous l'avons vu, trois sont hypnotisants : morphine, codéine, narcéine, et trois convulsivants : thébaïne, papavérine et narcotine.

On l'a remarqué, c'est à la combinaison entre eux des nombreux alcaloïdes qu'il détient et à leurs quantités proportionnelles qui diffèrent selon les espèces que l'opium doit ses qualités particulières.

Dans le suc du pavot à opium, produit très complexe, se mélangent de la graisse, de la résine, du caoutchouc, de la gomme, des substances neutres, des acides organiques, des sels.

Les différents alcaloïdes sont toxiques à des degrés divers.

La thébaïne l'est assez peu. C'est elle qui produit, isolée, un sentiment de gaîté, d'ébriété légère.

On range dans la classe des analgésiques, la morphine, la narcéine, la thébaïne, la papavérine, la codéine. Ces alcaloïdes comptent pourtant aussi comme soporifiques et stupéfiants, surtout la morphine.

De beaucoup la plus active parmi les analgésiques et les stupéfiants et la plus toxique aussi, la morphine, en réalité, confère à l'opium ses qualités essentielles, affirment certains auteurs. C'est pourquoi, en médecine, on peut la substituer souvent à l'opium, et c'est elle qui suppléera le plus souvent à la pipe pour le fumeur.

La moitié environ de la morphine se retrouve

seulement dans le résidu de la pipe et de l'opium focal.

Sans nier le rôle très réel des autres alcaloïdes dans les effets obtenus chez le fumeur ou le mangeur d'opium, il est certain que les stupéfiants, simplement en raison de leur masse (3 centigrammes pour 10 centigrammes d'extrait d'opium contre 3 milligrammes aux convulsivants) devront détenir le maximum d'action.

Et l'on s'explique aussi que les effets de l'opium soient sensiblement les mêmes que ceux de la morphine isolée (assertion réfutée, cependant, par d'éminents auteurs).

Chez le fumeur se remarque, d'abord, la disparition graduelle des tissus adipeux ; l'atrophie musculaire et l'amaigrissement qui en est la conséquence donnent au malheureux un aspect squelettique impressionnant. Sa démarche est chancelante, sa pâleur extrême. Le teint prend des tons d'ivoire caractéristiques, les yeux luisent d'un éclat métallique dans un cerne bleuâtre. Une diarrhée rebelle succède à la constipation que l'opium avait d'abord amenée. La peau se dessèche, parcheminée. Les organes internes : le foie et les reins restent saturés du poison qu'ils ne suffisent plus à éliminer. La cachexie thébaïque va miner le malade et le mener à la mort, dans

une lente agonie, à moins que n'apparaisse la paralysie générale ou qu'à une période de délire et de vertige succède l'hydropisie symptomatique d'une affection cardiaque qui enlèvera la victime.

L'organisme, dans cet état de pire défense, ne résiste pas à une maladie intercurrente (tuberculose ou accès pernicieux causé par le climat, etc.) ni aux épidémies. On a remarqué que dans les épidémies endémiques les 5/6 des malades se trouvaient formés d'opiomanes. Ceux-ci supportent mal les opérations, n'opposent aux infections qu'une défense dérisoire ; étant donné leur état d'infériorité physique, la moindre maladie devient grave chez eux. Donc, si l'opium ne les tue pas, suivant la triste progression que nous expliquions tout à l'heure, il les laisse tuer.

Il est avéré qu'aux colonies où l'influence déprimante du climat s'ajoute aux ravages de l'opium, tout abus d'opium met le fumeur européen dans un état de moindre résistance telle que s'il vient à contracter la fièvre intermittente ou la dysenterie, aucune médication n'agira : il est fatalement emporté (Cf. Dr Martin).

Nous ne saurions trop le redire, l'abus est si difficile à éviter ! L'on cite toujours l'exemple de ces Chinois pour qui l'opium est aussi inoffensif que la cigarette quotidienne à l'Européen. Mais

sans rappeler les raisons que nous avons déjà données, ajoutons que ce Chinois riche fume modérément, à son heure, un bon opium qui se volatilise à une température supportable et dont la teneur en morphine de la fumée est peu considérable ; mettez, par l'imagination, en présence, la masse du peuple qui fume aussi. Après une journée de travail épuisant, le coolie ne consacre pas les heures de la nuit au sommeil : il fume le *dross* de la plus basse qualité, dont la volatilisation ne s'effectue qu'à une très haute température (350° au moins) en entraînant la volatilisation de substances éminemment toxiques : bases hydropyridiques, pyrrol, acétone. Vous devinez quels ravages, sur ces êtres mal nourris, écrasés de lourdes tâches physiques, l'opium doit exercer !

La plupart des alcaloïdes de l'opium sont des poisons de l'écorce cérébrale, la perte de la mémoire est le premier signe de la déchéance mentale du fumeur. L'impossibilité de fixer son attention, l'apathie, l'instabilité de l'humeur, la caractérisent aussi. Nous avons vu quelles crises de mélancolie, même de neurasthénie aiguë succèdent à ses périodes de lucidité, quand le tyrannique besoin s'empare de lui, ou quand l'abus de la pipe l'a épuisé.

Aussi le fumeur devient-il l'ami farouche de la

solitude, de l'isolement où rien ne le dispute à sa passion. Il y a entre tous les initiés comme une grande franc-maçonnerie de dissimulation et de mensonge : non seulement, un fumeur n'avoue pas son vice mais il lui arrive de le nier froidement. Quant à lui faire dire le nombre de pipes fumées, c'est une entreprise impossible. Cette manie de la fraude et du mensonge sévit aussi sur les morphinomanes. Les uns et les autres rentrent dans la catégorie des simulateurs.

Est-il nécessaire de répéter que l'opium annihile la volonté et qu'en enlevant à l'homme le goût de surveiller et de diriger ses actes, il représente l'un des plus grands agents de démoralisation et de lâcheté ? Mille faits pénibles pourraient corroborer cette affirmation.

Peut-être n'est-ce pas une idée fausse que de porter au compte de l'opium la routine et l'état de stagnation des peuples jaunes. En tout cas, l'avenir d'une race serait menacé, même en ne se plaçant qu'au point de vue de la natalité, si l'on laissait le goût de l'opium se généraliser parmi elle. L'opiomane donne naissance à des êtres chétifs que le médecin généralement déclare non-viables, passé trois ans ; ou à des idiots et à des faibles d'esprit ; ou à de malheureuses créatures aux membres atrophiés.

L'objection que le Chinois prolifique constitue une race solide peut se réfuter ainsi : C'est que le Chinois se marie jeune et procrée jeune. Il ne fume avec excès que plus tard. Il est prouvé, également, que la femme intoxiquée d'opium est inapte à donner la vie à des enfants vigoureux.

L'on ne peut mieux résumer les effets et les ravages de l'opium sur l'être humain que par cet aperçu du Dr Martin :

« L'extrait d'opium est un stimulant et un tonique, sans doute ; mais il s'agit de préciser. Il existe deux classes de toniques : les substances qui favorisent la nutrition en lui apportant des matériaux réparateurs : fer, phosphore, etc., et les agents qui diminuent l'activité des déperditions organiques : café, coca, bétel, alcool de bonne nature, opium.

« A dose modérée, l'opium stimule donc les forces physiques et cérébrales en vertu de son action sur les centres nerveux mais, comme il n'apporte aucun élément réparateur il peut, à la suite d'une excitation trop active et trop répétée, entraîner un affaiblissement de l'organisme d'autant plus marqué que l'alimentation sera elle-même inefficace à restaurer les forces dégagées par cette stimulation.

« L'abus frappe la nutrition : la dyspepsie se

manifeste et la déchéance organique va jusqu'à la consomption, la cachexie morphinique et la mort.

« Pour les Européens adonnés à la pratique du fumage opiumique les accidents sont fréquents et graves.

« Ils tombent bien vite dans l'intempérance. Bien que leur régime alimentaire soit supérieur à celui des indigènes, il est soumis à des excès et surtout à des abus alcooliques qui sont nuls pour les peuples d'Extrême-Orient. Ces infractions ont une influence néfaste sur la pratique du fumage, pour peu qu'elle s'écarte de la modération. »

Ajoutons cette analyse pénétrante des ravages sur l'individu faite par le Dr Dupouy dans son dernier ouvrage [1] :

« Les troubles organiques que provoque l'intoxication chronique par la fumée d'opium dépendent évidemment de la quantité de poison absorbée régulièrement, c'est-à-dire du nombre de pipes fumées quotidiennement. Il faut néanmoins tenir le plus grand compte de deux autres facteurs, toute question d'acclimatement aux colonies, d'infection concomitante par le paludisme ou d'in-

1. Dr Dupouy, *op. cit.*

suffisance glandulaire (hépatique) antérieurement acquise mise à part : la susceptibilité particulière de l'individu à l'opium et la qualité du produit consommé. L'on sait combien il est dangereux de donner de l'opium à titre thérapeutique aux tout jeunes enfants ; des accidents mortels se sont produits avec des doses infimes de laudanum ou d'extrait thébaïque. Or l'adulte peut parfois présenter une pareille susceptibilité vis-à-vis de telle ou telle substance toxique (digitale, arsenic)... et en particulier de l'opium. Il est des individus qui ne peuvent s'accoutumer à fumer l'opium tant sont intenses chez eux les malaises accompagnant l'initiation : certains ont des troubles digestifs, des vomissements continus qui rendent impossible toute alimentation régulière et les anémient rapidement ; d'autres ont, même parmi ceux qui n'ont jamais quitté le sol de la France, des troubles nerveux, céphalée, tremblement, insomnie, hébétude, dénutrition, d'une réelle gravité. Il sont forcés de renoncer à l'opium comme d'autres se voient obligés de renoncer au tabac ou au café.

« La qualité de l'opium fumé est, d'autre part, extrêmement importante à considérer. Nous rappellerons, en effet, que tous les opiums n'ont pas la même teneur en morphine ou en narcéine ; les

plus riches en alcaloïdes sont aussi les plus nocifs, pareils en cela aux boissons alcooliques, d'autant plus toxiques qu'elles renferment plus d'alcool. Or, les vieux fumeurs ont une tendance à employer un opium de plus en plus fort (opiums turcs titrant de 9 à 15 °/₀ de morphine) ; d'autres ajoutent même à leur chandoo une certaine quantité de morphine pour corser son action stupéfiante qui devant leur accoutumance s'émousse à la longue, d'autant que l'adjonction de 10 ou 15 °/₀ de morphine n'enlève aucune des qualités du chandoo, n'altère ni sa ductilité, ni son ignition, ni la douceur et l'arome de sa fumée (Lalande, Ambiel).

« Le dross, de même, est plus dangereux que le chandoo.

« Entre l'opium de bonne qualité, constate Jeanselme, et le dross qui apporte aux poumons, à chaque inspiration, une quantité considérable de morphine (sans compter d'autres substances éminemment nocives telles que le pyrrol, l'acétone, les bases pyridiques et hydropyridiques), il y a la différence qui existe entre le vin naturel et le vin frelaté d'alcool. Le mandarin qui fume 150 pipes d'opium bien préparé s'achemine plus lentement vers la déchéance que le coolie qui s'intoxique avec un produit trop riche en morphine. C'est surtout par raison d'économie que les indigènes don-

nent la préférence au dross. Cependant, c'est quelquefois par goût, de même que certains buveurs aiment mieux les eaux-de-vie de mauvaise qualité. »

Nous ne devons pas oublier, enfin, que le haschich est souvent mélangé à l'opium, en proportions d'ailleurs éminemment variables; les troubles que détermine le chandoo haschiché sont analogues à ceux qu'éprouvent les opiophages en pareilles circonstances, c'est-à-dire intenses et graves : les fumeurs sont hallucinés, agités bruyamment et parfois de façon frénétique, leur déchéance mentale et leur décrépitude physique sont plus accusées et plus rapides.

A quoi est due la nocivité de la fumée d'opium? La morphine y entre bien pour une part, mais celle-ci est relativement faible, car on retrouve la majeure partie de l'alcaloïde dans les résidus de la combustion.

O. Réveil, déjà, n'avait pas trouvé de morphine dans ses analyses et il attribuait l'action toxique de la fumée d'opium au gaz hydrogène carboné, au cyanhydrate d'ammoniaque et surtout à l'oxyde de carbone. Cette question a été reprise par Moissan[1]

1. H. Moissan. *Études chimiques de la fumée d'opium*. Acad. des Sciences, 5 déc. 1892.

en 1892. Les distillations faites à la température du foyer de la pipe à opium (250°) ne laissent passer qu'une minime quantité de morphine. Cette constatation est à comparer à celle-ci, à laquelle sont arrivés A. Gautier et G. Le Bon en 1880, que la fumée de tabac est nocive non par la nicotine mais par les composés hydropyridiques nés de la combustion. Expérimentalement, d'ailleurs, l'injection hypodermique de morphine est ressentie vivement par l'animal alors que la fumée d'opium ne détermine aucun effet nocif (expérience négative de N. Gréhaut et de E. Martin sur les chiens). Le dross au contraire ne se décompose qu'à 300° et à cette température il y a, en plus de la distillation de la morphine, une production particulièrement abondante de composés toxiques tels que le pyrrol, l'acétone, les bases pyridiques et hydropyridiques. Il est intéressant de rapprocher, à ce point de vue, le fumeur de chandoo inexpérimenté qui chauffe trop sa pipe et pousse la température de son fourneau jusqu'à 300°, du fumeur de dross qui, lui, est obligé d'aller jusque-là. La préparation de la pipe et la manière de la fumer jouent donc un rôle qu'on n'eût certainement pas soupçonné *a priori* dans la forme de l'intoxication.

Mais, à supposer que l'on emploie un chandoo

absolument pur, que l'on ne dépasse pas la température de 250° au fourneau, peut-on sans inconvénient fumer l'opium à dose modérée?

La plupart des fumeurs que n'a pas encore atteints la cachexie thébaïque répondent par l'affirmative, en recommandant seulement au débutant de se cantonner dans une dose très modérée, ce que, pourront-ils ajouter, — et cette restriction sera leur seule critique, — ils n'ont pas eu la sagesse de faire. Bien mieux, quelques médecins ont pu recommander l'emploi thérapeutique de la fumée d'opium (Voir Botta, Ambiel, Morache, Nicolas. Armand préconise la fumée d'opium dans les affections chroniques et névralgiques, bronchites et laryngites chroniques, gastrites, entéralgies, névralgies, rhumatismes.....). Sans doute, la fumée d'opium, pauvre en morphine, est moins pernicieuse que la piqûre de morphine ou la boulette d'opium cru, mais si les fumeurs n'aboutissent pas à la folie et au marasme des thériakis il faut encore se représenter la déchéance du fumeur invétéré et se rappeler surtout combien l'accoutumance est tôt venue et combien glissante est la pente qui conduit le curieux à l'abîme de l'irrésistible besoin. La curiosité de connaître par soi-même, de goûter la volupté de l'opium, par certains si vantée, doit, en effet, figurer en

bonne place au chapitre étiologique de la toxicomanie.

Passons aux ravages de l'opium dans le domaine moral. « Le rôle criminologique de l'opium n'est cependant pas à comparer à celui de l'alcool ou du haschich, remarque le Dr Dupouy, ces deux poisons étant, de tous, ceux qui poussent le plus aux actes de violence, aux agressions et au meurtre. L'opium n'est pas meurtrier mais seulement amoral. M. Dupré, à l'occasion de l'affaire Ullmo, esquisse l'histoire médico-légale de l'opium. La première phase de l'intoxication est, dit-il, absolument stérile en réactions criminelles ou délictueuses car elle engendre un état psychologique (oubli des réalités et détachement de toutes choses) en lui-même défavorable à l'initiative et contraire à l'action. La période d'opiumisme chronique — en dehors des moments d'abstinence — serait également très pauvre en faits criminels et délictueux, en raison surtout de l'anéantissement de la volonté qui le caractérise. « L'opium, dit le professeur Dupré, est, avant tout, un poison de la volonté sous tous ses modes : il diminue l'énergie, abat le courage, dégoûte de l'action et condamne ses victimes à une perpétuelle inertie. Ce n'est qu'à une période beaucoup plus avancée de l'intoxication que l'opium diminue l'intelligence et

celle-ci persiste encore longtemps au milieu des ruines des autres domaines de l'activité psychique.

L'opiomane, indifférent au monde extérieur, reste tranquille tant que sa passion demeure satisfaite. Laissons de côté l'histoire médico-légale des périodes d'abstinence au cours desquelles l'opiomane pour satisfaire son besoin de poison, devient capable de toutes les infractions pénales. »

Mais le Dr Dupouy conteste que les faits soient tout à fait conformes à cette estimation si minime du rôle criminologique de l'opium.

« L'opinion du professeur Dupré n'en demeure cependant pas moins fort juste, ajoute-t-il, en ce qui concerne l'explication psychologique des réactions médico-légales du fumeur d'opium. C'est pour satisfaire son besoin du poison, c'est pour se procurer sa nécessaire drogue qu'il s'ingénie à trouver de l'argent, d'où s'ensuit que c'est la privation et l'abstinence qui le poussent à commettre les crimes d'exaction et de concussion ou le délit d'escroquerie dont il a été maintes fois inculpé. Il n'est toutefois pas nécessaire que l'abstinence soit prolongée ni même réelle pour que s'exerce son influence. Il suffit que le fumeur prévoie l'épuisement de sa réserve, la difficulté ou l'impossibilité de se procurer de nouvelle drogue pour qu'aussitôt il imagine, avec l'amoralité que

nous lui connaissons, les moyens de remédier à son insuffisance pécuniaire ou à la rigueur des règlements prohibitifs.

« Une certaine catégorie de délits ou de crimes ne peuvent néanmoins recevoir cette explication : les fautes et les imprudences professionnelles dont les conséquences peuvent être incalculables si, de par sa situation militaire, politique, économique ou industrielle, le fumeur tient en son pouvoir la vie et les intérêts d'une collectivité ou d'un pays. Le jugement faussé, l'amnésie et surtout la faiblesse de l'attention volontaire, joints à un sentiment pathologique de supériorité intellectuelle, de confiance exagérée en soi et en la marche optimiste des événements entrent en commun dans l'appréciation de chaque cause. »

Les crimes sexuels causés par l'opium sont rares mais si « l'un des premiers effets de l'opium est la perversion de l'instinct génésique, la perte du sens moral et l'affaiblissement de la volonté », on devine à quels égarements, en ce sens, l'opium peut conduire.

Les troubles physiques du fumeur d'opium vont de pair avec les troubles intellectuels et, de même que ceux-ci atteignent toutes les facultés, de même ils frappent tous les organes avec une prédilection marquée pour les fonctions sécrétoires.

La force musculaire est très diminuée, essoufflements, oppression, palpitations, sueurs accablent le malheureux fumeur. La démarche des vieux fumeurs est pénible et chancelante. Un tremblement devient perceptible surtout aux mains et à la langue, déterminant le bégaiement ou l'élision de quelques syllabes. A la période terminale, l'atrophie musculaire est considérable. Remarquons pourtant que le système musculaire est le dernier à s'affecter. Les troubles de la sensibilité pendant ou immédiatement après le fumage de l'opium sont indéniables.

Au cours de l'opiumisme chronique, la sensibilité périphérique est atteinte à divers degrés. Ce sont des fourmillements, des douleurs vagues dans les membres, des démangeaisons insoutenables. La peau se marbre au niveau de la figure, du cou, du cuir chevelu, de placards érythémateux ; elle s'écaille et pèle. Parfois aussi, une analgésie superficielle et profonde a permis à des fumeurs de garder sur leur corps, pendant quelques minutes, un charbon ardent dont ils ne sentaient pas la brûlure (observation de Libermann).

La caractéristique de l'opium est de tarir les sécrétions. La fonction sudoripare d'abord exaltée, devient presque nulle ; le fumeur après avoir été inondé de sueurs abondantes, les voit dispa-

raître et *toutes les autres sécrétions* sont pareillement diminuées.

Salmon rapproche ces troubles des fonctions sécrétoires des troubles du sommeil chez l'intoxiqué d'opium. Son sommeil est interrompu par des insomnies qui s'accompagnent de terribles crises de palpitations, par une torpeur qui dégénère en un abrutissant coma, par des rêves, les uns agréables, les autres affreux et tournant au cauchemar.

Le tube digestif s'enflamme tout entier sous l'abus de l'opium, le foie est touché ainsi que le rein et la vessie. La respiration perd de son ampleur de sa fréquence et de sa régularité. Comme les poussières siliceuses, calcaires, métalliques, la fumée d'opium occasionne une pneumonie chronique de la base des poumons siégeant de préférence du côté où le fumeur se couche, d'habitude. Souvent la tuberculose pulmonaire l'emporte, tuberculose développée, pour une très grande part, par la dénutrition de l'organisme et l'irritation du poumon sans cesse répétée. L'oppression et les palpitations du fumeur d'opium tiennent aux troubles de l'appareil circulatoire autant qu'à ceux des organes de la respiration.

Les fibres contractiles du cœur et des artères

sont atteintes, le pouls des fumeurs reste faible, lent et sans rythme.

Toutes ces remarques s'appliquent à l'intoxication chronique dont elles signalent les effets. Y a-t-il à craindre aussi les accidents aigus ou subaigus que l'on porte souvent à son compte ?

L'opiomane exclusivement intoxiqué par l'opium, épuisé et cachectique connaît, on ne peut le nier, et nous l'avons vu dans les confessions des grands intoxiqués, un délire narcotique analogue au délire alcoolique. Les plus affreuses hallucinations, à prédominance visuelle, viendront l'épouvanter. De Quincey et Edgar Poe ne nous l'ont pas laissé ignorer. L'ivresse thébaïque se présente aussi chez l'intoxiqué occasionnel. Le délire narcotique peut s'achever dans la mort, au milieu d'attaques convulsives.

L'abus de l'opium déterminera-t-il des aliénations ?

Libermann enregistre, chez les fumeurs d'opium :

Un délire de persécution hallucinatoire ;

De la manie aiguë ;

De la dépression mélancolique avec idée de suicide ;

L'idiotie ;

La paralysie générale.

Pour Jeanselme, au contraire, « il n'est jamais

nécessaire d'interner le fumeur. D'après les observations concordantes des médecins aliénistes des Indes anglaises et néerlandaises, l'opium est rarement l'origine des maladies mentales ».

Chacune de ces opinions renferme une parcelle de vérité. Si le fumeur est rarement un halluciné délirant et, par exception, un agité, il n'en reste pas moins, cependant, un déprimé et un affaibli intellectuel, souvent un mélancolique à idées de suicide.

La fin de tout cela, c'est la cachexie et la mort. « La troisième période que j'appelle de déchéance, dit Brunet [1], arrive rapidement si le fumeur d'opium continue les doses croissantes. A l'abandon moral et intellectuel qui s'est installé peu à peu et s'accentue succède la déchéance organique où le corps, après l'intelligence, va sombrer peu à peu. Par suite de l'affaiblissement graduel de la volonté, le malheureux intoxiqué devient comme un enfant qui se laisse aller à ses impulsions, fantasque, déconcertant, irrésolu et surtout incapable de résister au moindre désir, fût-il absolument opposé aux lois de la moralité et de l'honneur. Il devient capable de tout : mensonge, absence de dignité, acte frauduleux ou indélicat,

1. Brunet. Désintoxication du fumeur d'opium, etc. *Le Progrès médical,* 22 juin 1901, p. 402.

sans qu'il ait le sentiment exact de la gravité de ces faits. A ce point, le corps tout entier ne tarde pas à se ressentir et du poison et de la faiblesse cérébrale. Tous les organes, plus ou moins saturés, commencent à ne plus fonctionner : le foie qui emmagasine les produits toxiques est le premier à dérailler ; les organes digestifs en subissent le contre-coup, l'appétit diminue, les digestions sont difficiles, la maigreur et la teinte jaune des téguments s'installent peu à peu. Les reins sécrètent de moins en moins, l'urine est rare, haute en couleur ; l'intestin devient de plus en plus paresseux, la constipation augmente à un degré effroyable. Les fonctions sexuelles jusqu'au désir sont complètement éteintes ; enfin le cœur, subissant à son tour la dégénérescence, commence à faiblir et à avoir des faux pas.

« Le malade, incapable de tout effort physique, comme il l'était de tout effort intellectuel, s'achemine vers une cachexie qui se rapproche beaucoup comme apparence extérieure de la cachexie cancéreuse. C'est une dénutrition générale avec teinte jaune des téguments, maigreur excessive, sécheresse de la peau, inappétence et dégoût de tout. Parvenu à ce degré, le fumeur est presque toute la journée sous l'action du poison, complètement abruti et ne sort du rêve que pour rester dans

une morne torpeur. Végétant sans se rendre compte de sa situation, il est à la merci du moindre accident qui brise le mince fil de son existence. »

La mort se trouve amenée par l'évolution toute naturelle de l'intoxication chronique. Pourtant, elle peut se produire par accident, être spontanée ou provoquée.

L'opium, poison du cœur, déterminera la syncope qui, après la fatigue physique ou le surmenage du cœur (émotion, maladie, etc.), arrêtera ce cœur épuisé. Le fumeur peut être foudroyé par une congestion ou une hémorragie cérébrale pendant l'ivresse convulsive ou comateuse ou dans l'état de besoin prolongé. Dans ce moment périlleux, l'état de besoin, martyrisé par d'intolérables douleurs, épuisé par le flux intestinal et les vomissements, en proie aux névralgies et à l'insomnie, tenaillé par son irrésistible désir, le malheureux fumeur reste à la merci d'une syncope, de l'hémorragie cérébrale, d'un état d'exaltation pseudo-maniaque, peut-être même d'un véritable accès de « delirium tremens athébaïque », et, parfois, du suicide.

Le suicide constitue souvent la fin naturelle du fumeur d'opium européen, par le revolver, quelquefois par l'opium lui-même, fumé « jusqu'à la mort ».

Les innombrables complications que l'opium a laissées se greffer sur l'organisme épuisé représentent aussi comme nous l'avons déjà dit la cause de la mort : la congestion pulmonaire, l'asystolie, la tuberculose pulmonaire, l'hépatite, une maladie intercurrente, vite et mortellement aggravée.

Dans la détermination des accidents aigus provoqués par l'opium, on a voulu donner un rôle capital à l'influence de la race et à l'impressionnabilité particulière de chaque race à l'opium. « Les doses élevées d'opium provoqueraient des convulsions et du délire chez les nègres et les Malais, tandis que chez les Caucasiens elles sont suivies d'une narcose profonde », écrivent Lewin et Pouchet dans leur *Traité de toxicologie*. Les auteurs modernes limitent ce rôle de la race et pensent aussi que les délires exhilarants ou furieux des Malais, par exemple, sont provoqués non par l'opium mais par le chanvre (haschich).

Si la race influe moins qu'on ne le pensait pour les effets de l'opium sur les individus, l'opium doit, en un sens, se considérer comme un destructeur des races. « Les enfants procréés par de grands intoxiqués ne sont que des produits dégénérés, scrofuleux et rachitiques, arriérés et idiots, voués le plus souvent à une mort précoce, écrit

Roger Dupouy. L'opium est nuisible à l'individu, à la race et à la société. »

« Abrutissement et sénilité précoce pour l'individu, déclare Jeanselme, misère et déshonneur pour la famille, diminution de la natalité et abâtardissement pour la race, élévation du taux des crimes et délits pour la société, appauvrissement de la fortune publique et famines pour l'État, telles sont les conséquences de l'opium, péril social qui ne le cède guère à l'alcool. » Paroles qui corroborent les affirmations que nous avons émises au cours de ce chapitre.

CHAPITRE V

La guérison des opiomanes

Nous avons fait remarquer que dans l'abus de l'opium, sous ses trois formes, la désuétude progresse et que, si l'on supprime l'opium, la vie est menacée. Essayer d'arrêter la désagrégation organique, le naufrage des facultés intellectuelles et affectives, sauver, en un mot, un homme du poison physique et moral que représente l'abus de l'opium est un bien périlleux dessein. Plusieurs le tentent, cependant : guérisons en masse décrétées par des gouvernements soucieux de défendre leurs sujets, guérisons individuelles où la victime elle-même essaie de lutter.

S'il s'agit de morphinomanes, chacun sait que c'est l'internement dans la maison de santé où l'on traitera le malade par suggestion, surtout.

Les opiophages arrivent à s'affranchir de leur passion par l'usage de boulettes où une certaine dose de cire est mélangée à l'opium. Cette dose de

cire progressivement élevée rend la boulette de moins en moins nocive et pour peu que le malade ait la volonté de poursuivre un traitement si simple, il peut se guérir. Mais rien n'est tyrannique comme un besoin factice. Le tabac, la morphine, l'éther, l'alcool prouvent tous les jours à l'homme le pouvoir dominateur des maîtres qu'il a choisis. Les rechutes sont fréquentes parmi les malheureux opiomanes ; d'autre part, la diversion est parfois aussi mal choisie et funeste que la cause première. En Chine, depuis la mise en vigueur des décrets impériaux contre l'opium, la seringue de Pravaz est entrée en scène dans des proportions effrayantes.

En Europe, dans les maisons de santé réservées au traitement des opiomanes, l'on agit avec prudence, suivant le procédé chinois que l'on appelle la méthode lente. On diminue progressivement les doses. On donne de l'opium au morphinomane et de la morphine à l'opiomane. Les médecins coloniaux, pourtant, préconisent la méthode de suppression brusque. Le professeur Jeanselme déclare : « La méthode brusque calquée sur la cure de démorphinisation est le procédé de choix. »

Il faut reconnaître, toutefois, que la suppression totale du poison est difficilement supportée par les malades quand l'intoxication est un fait accompli.

Aussi la méthode de suppression brusque, parfaite au point de vue individuel (lorsque le médecin s'assure que les organes du malade résistent à la perturbation apportée), est moins séduisante quand on se trouve en présence de la masse des fumeurs, car il est impossible alors de se placer dans des conditions telles que tous soient soumis à la surveillance immédiate et incessante du médecin.

C'est ce qui a fait choisir aux Japonais, dans leur lutte contre l'opium, le système de prohibition graduelle qu'ils appliquent à Formose, tandis que la prohibition brusque, employée par les Américains aux Philippines a eu pour résultat de conduire à l'hôpital quantité de fumeurs atteints de troubles graves.

La suppression brusque dans la cure de l'opiomanie est moins pénible à supporter que la suppression progressive lorsqu'on y adjoint les remèdes appropriés pour soutenir les forces du patient et atténuer les grandes douleurs qu'il endure. La précaution s'impose aussi de s'assurer, comme nous l'avons dit, de l'intégrité des organes. Si le cœur est atteint, si le foie ou les reins présentent quelques lésions, l'opiomane est en danger de mort subite.

Les remèdes préconisés vers 1850, au moment où l'on commença à envisager cette grave ques-

tion, étaient l'acide phosphorique et le lupulin. Flessing prescrivait le chanvre indien, remplaçant l'opium en une certaine mesure, quand la faiblesse se manifestait trop grande.

Le régime alimentaire reste encore : bouillon, laitages (le lait est un excellent antidote), légumes, viandes légères. Ni vin, ni alcool.

En règle générale, des toniques, de l'air pur, des affusions d'eau alcoolisée et la villégiature dans un endroit frais. L'un des facteurs de la guérison, c'est le départ de l'opiomane du milieu où sa passion est née. Les coloniaux le savent bien qui voient souvent mourir tout naturellement en France le goût de l'opium contracté sous les Tropiques. Au besoin l'on imposera la cure d'isolement dans la maison de santé. Le chloral, le valérianate d'ammoniaque, le bromure calmeront les douleurs et l'insomnie ; les bains de vapeur faciliteront l'élimination des alcaloïdes et des toxines accumulés dans l'organisme. Sulfate de spartéine pour tonifier le cœur.

Car des douleurs terribles guettent le patient pendant les trois ou quatre premiers jours de la cure. Le Dr Brunet dans son étude sur le traitement des opiomanes les signale avec compétence [1].

1. Dr F. Brunet. *Essai de désintoxication des fumeurs d'opium*, 1903.

Ce sont d'abord des souffrances atroces; puis l'énervement, la surexcitation, le délire, une sorte de folie aiguë où le malade essaie parfois de se tuer. La volonté la plus ferme d'en finir avec le poison ne donne pas toujours la victoire. Incapable de supporter la douleur et de surmonter la détresse morale, le patient se tue de propos délibéré.

Le Dr Brunet cite le cas d'un médecin qui parvint à se débarrasser de son vice mais, vaincu par le désespoir, se tua dans une chambre d'hôtel, laissant, seule au monde, sa jeune femme enceinte. Les manies les plus abjectes ou la démence terrassent, maintes fois, l'opiomane dans ce début de période d'abstention. A ce point de vue, une surveillance incessante s'impose encore.

Dans la méthode de diminution progressive, l'on fait usage, pour les fumeurs, de ces pilules que tant de coloniaux, rentrant en France, emportent pour la traversée. Ce sont des granules de chlorhydrate de morphine de 0 gr. 003 à 0 gr. 004 préparées avec du chandoo additionné de poudre de réglisse. Leur coloration rouge est due au colcothar ou sesquioxyde de fer. Vingt pilules remplacent 40 à 45 pipes. On les prend en nombre décroissant et le succès est fréquent.

Cependant cette cure que Dupouy appelle la

déthébaïsation reste infiniment délicate, étant donné que les causes de l'intoxication furent souvent profondes et déterminées par la nature même du sujet.

A ce propos, l'on peut se demander, avec l'espoir d'en retirer quelque fruit, dans quel milieu se recrutent les fumeurs d'opium et quelles influences les ont poussés à goûter ce poison. L'une et l'autre réponses ne sont pas sans importance dans le choix des moyens de guérison.

En Chine et dans tous les pays de civilisation chinoise, ce sont les deux extrêmes de la société qui fournissent le plus fort contingent de fumeurs. Les mandarins, les fonctionnaires en haut, les pauvres hères, coolies ou mendiants, en bas; en Europe, les proportions ne sont pas les mêmes.

Le vice, pris par des Européens dans les pays où l'on fume l'opium, se transmet par la contagion de l'exemple. Les ports sont des foyers de contamination; matelots, fonctionnaires coloniaux, officiers de marine propagent ce goût néfaste et, par le plus détestable prosélytisme, le répandent dans leur entourage.

Enfin, l'on ne peut nier l'influence, en cette matière, de la littérature qui traite de l'opium. Thomas de Quincey fait toujours des victimes, et les nouvelles colorées, plus pittoresques et plus

belles que nature, de beaucoup d'auteurs contemporains « travaillant dans l'exotisme » ont amené des adeptes à l'opium.

Il s'ensuit donc que si l'on en excepte les soldats et les marins, les fumeurs d'opium sont, pour la plus grande part, des cérébraux.

« Ce sont les cérébraux, dit Georgelin, ceux qui, par l'éducation qu'ils ont reçue, l'instruction qu'ils ont acquise appartiennent à l'élite sociale, ce sont ceux-là qui paient le plus lourd tribut au vice d'Orient. »

Et parmi ceux-là, Petit de la Villéon [1] remarque avec raison que ce sont les sensitifs, les artistes, ceux qu'il appelle les *rêveurs* qui donnent le plus gros contingent. « Les gens positifs sont à l'abri. C'est parmi les intelligences les plus affinées que l'opium recrute ses fervents, parmi les esprits avides d'étrangeté et de nouveau, peut-être, mais aussi avides d'un idéal de grand calme et de grand repos. Or cet idéal est précisément celui de l'Oriental, fataliste et paresseux, s'élançant par le rêve jusqu'au nirvana surhumain, goûtant par-dessus tout le repos du corps et de l'esprit et ne chérissant rien tant que son divan et sa pipe. Le mode d'intoxication est en rapport

1. Petit de la Villéon, *op. cit.*

avec le tempérament et les aspirations éthiques de chaque peuple comme de chaque individu : « L'idéal du blanc, écrit Jeanselme, c'est l'activité, qu'il s'agisse de labeur ou de plaisir ; celui des Orientaux, c'est la passivité, l'inertie.

« Le choix du toxique préféré par ces deux catégories d'hommes découle de cette différence primordiale. Le blanc demande à l'alcool un surcroît de force passagère, qu'il obtient quand la mesure n'est pas dépassée. L'Hindou et le Chinois cherchent dans l'opium l'annihilation de la personnalité, la volupté du néant. »

Mais n'oublions pas, cependant, le rôle de l'état mental préalable dans la contagion. On a dit : ne devient pas morphinomane qui veut ; de même l'opium s'imposera, surtout, aux « exaltés » ou aux « neurasthéniques » qui n'arriveront plus, du reste, à s'affranchir de son esclavage. Mais ceux dont la « tête est solide » peuvent satisfaire un sentiment de curiosité ; ils se reprendront, non sans peine ni pertes, mais enfin, ils se libéreront, au moment voulu.

Or, comme nous le disions tout à l'heure, l'influence qui a prédominé lorsque le fumeur a contracté son vice est importante à connaître lorsqu'on entreprend la guérison. L'être frustre et grossier qui s'est jeté sur l'opium comme il se

serait donné à l'alcool, ne gagnant à l'intoxication qu'une sensation d'abrutissement, guéri par des soins attentifs, *désintoxiqué,* rétabli dans son équilibre, se détournera de lui-même du poison ; mais le cérébral sera plus difficile à guérir.

« Toujours, dit un malade à qui nous empruntons cette opinion autorisée, toujours il se souviendra, en dépit de la vie normale redevenue sienne, du bonheur artificiel qu'il goûtait jadis en participant à une existence supérieure. La tentation restera pour lui la même parce qu'elle aura sa source dans le souvenir, non dans un état de besoin évanoui désormais. »

Empruntons quelques pages caractéristiques, au dernier ouvrage que le Dr Dupouy vient de consacrer à ces questions [1]. Elles relatent le traitement hardi dans sa nouveauté, mais promis au succès que préconise le Dr Dupouy.

« Comme pour la cure de démorphinisation, la désintoxication des opiomanes par la méthode lente et la méthode brusque ont chacune leurs partisans.

« La première consiste non pas à diminuer progressivement le nombre de pipes jusqu'à cessa-

1. Dr Roger Dupouy. *Les Opiomanes*, étude clinique et médico-littéraire Félix Alcan, Paris, 1912.

tion complète — c'est là un procédé irréalisable —mais à substituer aux pipes des pilules de chandoo, de dross ou d'extrait thébaïque.

« Laurent va jusqu'à donner 1 gr. 50 d'opium par jour, avec comme antidysentérique du naphtol et de l'extrait de belladone, des gouttes de laudanum, des granules ou des injections de chlorhydrate de morphine, dont on usera par doses décroissantes.

« Cette méthode offre de gros inconvénients ; le malade ne peut se décider de plein gré à descendre au-dessous d'une certaine quantité d'opium en nature, solide ou liquide ; il ne se guérit pas de son appétit pour le toxique et s'il cesse (ce qui est tout à fait exceptionnel) de fumer, c'est pour devenir un opiophage ou un morphinomane. Beaucoup d'auteurs la condamnent donc, Brunet et Jeanselme entre autres.

« La méthode de suppression brusque que ceux-ci préconisent offre une période critique de cinq à sept jours dont on combat les troubles par une médication appropriée, calmante et analgésiante, toni-cardiaque, diurétique et reconstituante...

« Malgré toute l'énergie de cette thérapeutique dont les heureux résultats affirment l'excellence, nous estimons que lorsqu'on en a le temps et les moyens on peut user de la méthode lente qui a

l'inappréciable avantage sur la précédente de ne point faire, comme celle-ci, souffrir atrocement le patient et de lui laisser courir le risque d'une mort subite par syncope cardiaque. Mais cette méthode devra comporter une technique particulière...

« Le malade est soumis à l'isolement et à une surveillance des plus rigoureuses, sevré même de visites (on ne saurait trop se méfier des visiteurs d'un toxicomane), encouragé à poursuivre avec ténacité son traitement ; mais surtout on doit se garder de lui expliquer tous les détails de la méthode.

« On substitue au fumage de chandoo l'ingestion d'extrait thébaïque en pilules, soit d'emblée si le fumeur n'a pas l'habitude de fumer continuellement et sans règle, à toute heure du jour ou de la nuit, au gré de son désir sans cesse renaissant, soit, dans cette dernière éventualité, après quelques jours (8 ou 15) de fumage discipliné, c'est-à-dire que pendant ce laps de temps on n'autorisera le fumage qu'à une certaine heure de la journée et que le nombre des pipes, ou plutôt le poids d'opium fumé, sera limité, en rapport avec celui fumé antérieurement.

« Le professeur Joffroy distinguait avec infiniment de raison chez les morphinisés ce qu'il appelait la ration d'entretien, c'est-à-dire la dose de

morphine nécessaire au malade pour qu'il n'éprouvât aucun malaise, et la ration de luxe, quantité superflue que l'on pouvait dès le premier jour supprimer sans inconvénient.

La ration d'entretien varie naturellement suivant chaque sujet : le morphimane avouant 1 gr. 50 ou 2 grammes de morphine par jour pouvait en général descendre d'emblée à 0 gr. 40 et celui qui ne dépassait pas habituellement 1 gramme à 0 gr. 20 ou à 0 gr. 25. Il en est de même pour les fumeurs d'opium ; tel fumeur consommant une moyenne de 20 grammes (80 ou 100 pipes), peut sans souffrance et sans trouble aucun abaisser le chiffre de sa consommation à 5, 6 ou 7 grammes (20 à 30 pipes), une diminution analogue s'appliquant proportionnellement aux cas moindres ou supérieurs.

« Le premier temps consiste donc à discipliner le fumage ; le deuxième à remplacer celui-ci par l'ingestion que nous préférons à l'injection hypodermique. On emploie généralement en Angleterre, lorsque l'on adopte la méthode de déthébaïsation lente, des granules de 3 à 4 milligrammes de chlorhydrate de morphine. Nous estimons cependant qu'il est préférable d'utiliser l'extrait d'opium, moins toxique que la morphine et se rapprochant du chandoo, dont nous ne parlerons

pas en raison de la prohibition de son importation, malgré qu'en pareilles circonstances son usage thérapeutique soit courant dans l'Orient et son efficacité reconnue. Une dose de 6 à 8 centigrammes de morphine, correspondant par conséquent à 0 gr. 30 et 0 gr. 40 d'extrait thébaïque serait suffisante pour équilibrer approximativement les effets de 40 pipes, équivalant à 10 grammes de chandoo.

« En réalité, le tempérament particulier du sujet et sa susceptibilité vis-à-vis des divers produits opiacés interviennent dans l'estimation de la dose d'extrait donnée en remplacement du chandoo et l'on pourra utilement se baser sur les propres déclarations des malades lesquels ont presque toujours été privés de leur pipe à un moment donné et pour un temps plus ou moins long et ont dû recourir, pour n'en point trop souffrir, aux pilules palliatives...

« Ces pilules seront prises, suivant les cas, régulièrement espacées à raison d'une toutes les heures ou irrégulièrement distribuées, leur répartition à certaines heures de la journée étant en rapport avec les moments habituels des séances de fumage et par suite avec la montée périodique des désirs et les paroxysmes de l'angoisse, ou enfin laissées à la libre disposition du fumeur,

pratique que nous ne saurions guère recommander, convaincu de la nécessité de discipliner rigoureusement tout le traitement des toxicomanes.

« Le deuxième temps de ce traitement est ainsi constitué par le remplacement de la pipe par la pilule. Il est de toute importance de donner une dose d'opium suffisante pour que ses effets puissent équilibrer approximativement ceux produits par la fumée du chandoo ; avant de trouver cette dose un certain tâtonnement est parfois nécesssaire. La substitution étant enfin opérée sans avoir occasionné de troubles sérieux, il n'y a plus, après quelques jours d'attente, qu'à procéder au troisième temps de la méthode, la *décroissance progressive des doses à l'insu du malade.*

« Celui-ci doit rester dans l'ignorance complète du procédé ; l'on doit, au contraire, lui persuader que la cure de déthébaïsation ne commencera que dans le délai d'un mois ou six semaines, lorsqu'il aura pris suffisamment de forces pour la supporter sans danger ni souffrances. *Il ne faut pas que le malade sache qu'on le déthébaïse.* Cet élément psychothérapique est capital.

« L'on continuera donc à donner au malade ses vingt pilules journalières, mais la quantité d'opium diminuera régulièrement d'un ou d'un demi-cen-

tigramme. Les pilules doivent avoir toujours le *même volume*, la *même consistance*, la *même amertume* due au quassia et dont la présence empêche l'opiomane de se rendre compte, au goût, de leur moindre teneur en opium.

« Au cas où l'on craindrait de voir survenir des troubles cardio-vasculaires, on remplacerait chaque centigramme d'opium retiré par un ou un demi-centigramme de sulfate de spartéine. Si même on le désire, on y adjoindra, ainsi que Brunet et Jeanselme le recommandent, de faibles doses de cannabis indica. Le régime diététique enfin et les ressources thérapeutiques préconisées dans le traitement brusque classique seront employés si besoin est ; ils ne sont nullement inconciliables avec le principe essentiel de notre méthode de déthébaïsation lente qui est de laisser ignorer au malade sa désintoxication, les troubles gastro-intestinaux, les crises de sueurs, les défaillances cardiaques que malgré tout l'on peut observer ne devant pas conserver pour lui leur véritable signification.

« Après un temps variable, trois, quatre ou cinq semaines, les pilules dont l'on continue la prescription ne contiennent plus d'opium : elles sont uniquement composées de l'excipient additionné ou non de sulfate de spartéine, de même

que chez les morphiniques les injections hypodermiques ne sont plus constituées que par du sérum artificiel agrémenté de quassia amara.

« Quelques jours encore se passeront, durant lesquels l'état général fera d'énormes progrès et c'est lorsque le sujet sera entièrement déthébaïsé et en pleine convalescence qu'on lui proposera la suppression graduelle des pilules, dénuées à ce moment de tout opium et ne devant plus contenir que quelques centigrammes de spartéine.

« La déthébaïsation du fumeur d'opium s'effectue de la sorte facilement, automatiquement, sans accidents graves et sans souffrances sérieuses.

« Et cependant le malade n'est pas encore guéri; des rechutes sont à craindre. Le toxicomane type est un amoindri de la volonté que guettent toutes les impulsions et toutes les défaillances. Mal armé pour lutter contre le désir qui l'envahit à nouveau, il succombera à la moindre occasion ou parfois, pour résister à la tentation de l'opium, cherchera son oubli dans un autre poison, l'alcool, la morphine ou l'éther. Le toxicomane se conduit en obsédé : il abandonne une obsession pour en acquérir une nouvelle.

« Et c'est pourquoi il faut éviter de l'orienter vers la morphine et ne pas lui tendre l'aiguille empoisonnée de la seringue de Pravaz.

« Tout un traitement prophylactique doit succéder à la cure de désintoxication, comprenant les mesures les plus énergiques dont la principale est la suppression de la vie coloniale et les occupations les plus distrayantes parmi lesquelles, en première ligne, nous inscrivons les voyages effectués en compagnie de quelque sérieux mentor. Nos anciens psychiatres, Pinel, Esquirol, Morel, Leuret, etc... recommandaient tous, lors de la convalescence d'un de leurs malades suffisamment aisé pour en supporter les frais, de le faire voyager sous la direction d'un médecin compétent; cette prescription était des plus efficaces pour chasser les préoccupations obsédantes, mélancoliques ou hypocondriaques qui subsistaient encore ; les péripéties du voyage, l'attrait de la route, l'imprévu de la vie aventureuse, ses difficultés et parfois ses dangers dérivaient à leur profit l'attention et l'intelligence du convalescent, cependant que les marches à pied ou à cheval aiguisaient son appétit paresseux, exerçaient ses muscles rouillés et contribuaient puissamment à son rétablissement physique. Aujourd'hui les voyages n'exigent plus la même tension d'esprit ; l'on n'a plus guère à se préoccuper de l'auberge et du relais ; le chemin de fer et l'automobile ont détrôné l'antique carrosse, ont démodé le cheval ; le temps

court trop vite et les longs voyages d'antan sont désuets : c'est, pour nos malades, chose assurément regrettable.

« Ils ont, en effet, à oublier, les malheureux, tout ce que nous venons de leur retirer, leur opium et... leur pipe. Et je ne sais trop lequel leur coûte le plus. Le suave parfum du chandoo, sa saveur douceâtre, la sublime magie de son philtre grisant appellent leur désir et de ces souvenirs tourmentent leur esprit. Mais combien aussi leur manquent la salle de fumerie, leur « compartiment » si joliment paré, les fines nattes sur lesquelles nonchalamment leur corps s'allongeait avant que de s'assoupir et de s'envoler dans le rêve, les pipes, bambous ou ivoires, vieux compagnons, intimes confidents, que leurs mains dévotes caressèrent et sur lesquelles se collèrent leurs bouches fiévreuses... Tout ce décor, cette mise en scène, ces longues et savantes manipulations leur font douloureusement défaut : leur bouche se souvient et s'entr'ouvre involontairement, leurs mains s'égarent dans le vide à la recherche d'imaginaires aiguilles, leurs doigts inconsciemment roulent une impalpable boulette ; le geste consacré s'ébauche...

« L'abstinence du poison n'est pas la seule cruelle, celle du geste l'est pareillement et si pénible est-elle que plusieurs de nos fumeurs étaient

hantés d'accomplir le simulacre de leur ancienne passion et de fumer à vide... Nous n'insistons pas.

« Tous ceux qui ont soigné des toxicomanes, à quelque genre qu'ils appartinssent, savent combien puissante est chez eux l'*obsession du geste* et combien, si l'on veut éviter une récidive ou plus exactement une rechute, le traitement doit être long, sévère, et j'ajouterai méthodique et distrayant. »

Depuis que le mouvement anti-opiumique a gagné l'Extrême-Orient les médecins indigènes : annamites ou chinois s'appliquent également à guérir les opiomanes.

Leur procédé est la méthode lente à laquelle ils ajoutent le réconfort moral de soins assidus.

« Dans ces contrées où le temps ne compte que comme un facteur à peu près négligeable, écrit le Dr Millant [1], l'Esculape indigène n'hésite pas à s'installer en permanence chez son malade : il y mange, il y dort, il y prépare ses drogues dosées à l'avance et qu'il fait bouillir dans une mystérieuse marmite pendant de longues heures. En un mot, il ne cesse pas une minute d'avoir son patient en observation : il le surveille, prévient les minutes de découragement, le réconforte et ce n'est pas le

1. Dr Millant. *La Drogue*, *op. cit.*

moindre élément de ses succès. Le traitement se prolonge ordinairement durant trois semaines...

« Les prix demandés en rétribution de leurs services par ces médecins improvisés sont d'ailleurs modestes. Cinq, dix, quinze piastres, suivant la situation pécuniaire de leur client et ce qu'il y a de plus admirable, ainsi qu'on vient de le voir, c'est que parfois ils les guérissent. »

L'on parle encore en Cochinchine d'un ancien conseiller provincial de la province de Gia-Dinh qui se vantait, justement, du reste, de guérisons nombreuses. Dans le courant de 1907, un lettré tonkinois guérit aussi une soixantaine d'opiomanes dans la province de Cantho et aux environs.

La teinture de chandoo constituée, en réalité, par de l'eau de riz à laquelle on a mélangé du dross en solution et les pilules de chandoo ont la faveur des Annamites et des Chinois désireux de guérir.

Parmi d'autres recettes, en grand nombre, voici celle que le préfet de Tsen-Y, Tchéou, préconisait en 1893 et qu'il reconnaissait excellente :

1° *Pilules anti-acides* (on les appelle ainsi et non pas « pilules corrigeant de l'opium », parce que, comme elles contiennent du culot d'opium, si, après les avoir avalées, on mangeait quelque chose d'acide, on en mourait. De la sorte, en

voyant le nom, celui qui s'en sert apprend en même temps ce dont il doit s'abstenir).

Colombo cru	5 tsien[1]	
Pee-chou	3 —	
Tang-Kouy	2 —	
Houang-pee	4 —	
Tchouan-lan.	4 —	
Houang-ky rôti.	3 —	1/2
Réglisse rôtie	3 —	1/2
Écorces d'oranges amères	2 —	1/2
Tchay-fou.	2 —	1/2
Bois d'aigle	2 —	
Chou-hiang	2 —	
Tien-ma	3 —	

On met tout cela en poudre, on y ajoute sept tsien de fou-tsé cru, on imbibe le tout de bouillon de riz et on le pile au mortier.

Quand il est comme de la boue, on y mélange bien également une once de culot d'opium, enfin on y ajoute de la farine et on met le tout en pilules de la grosseur de petits oléococéa. On pèse le tout exactement pour pouvoir dans l'usage pratiquer la proportion suivante : 1 li 2 hao de culot d'opium pour chaque fen[2] d'opium que le patient

1. Un tsien est le dixième de l'once.

2. 10 fen = 1 tsien ; 10 li = 1 fen ; 10 hao = 1 li.

fumait. On prend les pilules avant les repas. Le premier ou le second jour, si on en avalait un peu trop, on ressentirait quelque ivresse ; mais on aurait de l'opium sous la main qu'on ne songerait même pas à fumer.

Après trois ou cinq jours, on commence à diminuer chaque jour la dose d'une pilule, pilule que l'on remplace par deux pilules fortifiantes.

2° *Pilules fortifiantes.* — Les mêmes médecines moins le houang-ky rôti et le culot de pipe d'opium; de plus on remplace le tien-ma par le chen-ma. On amalgame ces poudres avec du miel. Quand on a remplacé toutes les pilules anti-acides par les fortifiantes, dans la proportion ci-dessus, on continue l'usage des fortifiantes seules pendant dix à quinze jours. Si l'habitude de l'opium est tellement forte que par ce procédé elle ne soit pas entièrement corrigée, on recommence une seconde fois et certainement elle sera détruite.

Le procédé ci-dessus coûtant quelques *ligatures* et demandant certains soins de préparation, les négligents pourraient en prendre prétexte pour se dispenser de se corriger.

Alors voici deux procédés très simples qu'on peut employer dans le moindre village et quelque grossier qu'on soit. Celui qui négligerait même ceux-ci serait vraiment inexcusable.

I. — *Tisane des quatre choses :*

Cassonade noire.	1 livre (16 onces)
Réglisse	1 livre
Pey-mou du Sé-Tchouen .	8 tsien
Culot d'opium	3 ou 4 tsien
Eau propre (!!).	10 grandes écuelles

Faites bouillir quatre ou six heures, dans une marmite en cuivre jusqu'à ce qu'il ne reste que trois ou quatre écuelles. Filtrez et gardez cette potion dans un vase en porcelaine. Le matin, en vous levant, et le soir, en vous couchant, prenez-en une tasse que vous mélangerez à un peu d'eau bouillante et buvez chaud. Votre habitude sera certainement corrigée. Que si votre habitude d'opium est excessivement forte, alors faites encore diminuer l'extrait de façon que des dix coupes il n'en reste qu'une. Prenez comme ci-dessus et vous réussirez.

II. — *Tisane de courge.*

Quand la courge dite lan-koua (cucurbita ordinaire) est en fleur, on prend la plante tout entière, on lave et on pile au mortier. On extrait le suc et l'on en prend sans cesse. La plus vieille habitude sera déracinée.

Quand la plante commence à produire son fruit, on peut piler aussi les petites courgettes.

L'*Herbier* dit : « La courge lan-koua, douce de goût, tiède d'effet, sans venin, fortifie le milieu, augmente les esprits vitaux. Coupez sa liane, le jus qui en sort est très pur, donnez-en à celui qui aura avalé par erreur de l'opium et il ne mourra pas. » C'est donc un merveilleux anti-poison, aussi est-il très efficace pour corriger les fumeurs et certes il n'y a pas de contrée si sauvage où cette plante ne pousse. Ce n'est qu'en hiver, feuilles et tiges étant desséchées, qu'on ne pourrait en tirer du suc ; mais aussi en été et en automne, on peut en tirer tant qu'on veut et sans dépenser des sapèques.

« Que ceux qui font la propagande contre l'opium tirent donc de ce suc et en fassent d'abondantes provisions pour en faire l'aumône ; ils seront ainsi bienfaiteurs sans rien dépenser [1]. »

L'on voit qu'à part le premier traitement, qui rappelle d'une façon piquante les théories du Dr Dupouy, et où les pilules anti-acides se substituent par fraude et progressivement à l'opium, tandis que les pilules fortifiantes prolongent leur

1. *Archives des Missions Etrangères*, vol. 549 s. Traduction de M. Bonnet.

effet, à part ce premier traitement, on ne peut attendre beaucoup d'effet curatif des tisanes indigènes. Elles paraissent d'un médiocre secours contre le terrible désir et les crises de besoin de l'opiomane.

Vers la fin de 1907, les journaux d'Indo-Chine enregistraient la découverte, par des coolies chinois, d'un arbre dont les feuilles guérissaient le mal d'opium.

C'est une liane répandue en Malaisie et en Birmanie, où l'on connaissait déjà cette plante et ses effets.

Voici ce qu'en dit le Dr Millant :

« Elle fut identifiée par M. Carruthers comme étant le *combretum sundaïcum*. Des milliers de fumeurs, affirmait *l'Indian trade Journal* avaient été guéris par son emploi.

« La découverte de ses propriétés curatives était absolument fortuite : des Chinois qui étaient allés couper du bois en forêt à Seramban eurent l'idée, leur provision de thé s'étant épuisée, d'employer une décoction de feuilles de *combretum*, ce qui eut pour résultat de provoquer chez tous de violentes coliques. L'un d'eux, plus avisé, fit alors subir à ces feuilles un commencement de torréfaction avant de les faire infuser, et il ajouta ensuite quelques grammes de dross au mélange.

Non seulement les malaises ne se reproduisirent pas, mais le besoin de la pipe devint moins impérieux et au bout de quelques jours tous les Chinois en avaient abandonné l'usage. La nouvelle se répandit et la Société anti-opium de l'État de Selangor, dans la presqu'île de Malacca, où la liane croît en abondance, prescrivit des distributions du médicament. En quelques semaines, le remède obtint une telle vogue que, chaque jour, il parvenait plus de cinq cents demandes à la Société.

« Voici quel était le procédé de préparation en usage : après avoir soumis la plante, tiges et feuilles, à un début de torréfaction, on jetait le tout dans de grandes bassines remplies d'eau qu'on faisait bouillir ; la proportion était de douze à quinze grammes de *combretum* par litre de liquide. On faisait réduire alors la solution au quart, et on l'employait ensuite de la manière suivante : l'indigène désireux de suivre le traitement apportait à la Société deux bouteilles d'un demi-litre chacune, qu'on lui emplissait de la décoction ; on ajoutait en outre dans l'une des bouteilles une proportion de dross correspondant au nombre de pipes habituel à chaque fumeur et lorsque celui-ci percevait le besoin d'opium, il devait boire un verre de la fiole contenant du

dross et remplacer la quantité prélevée par une égale quantité de la bouteille renfermant la décoction de *combretum* pur. Lorsque ce dernier récipient était vide, le patient devait se servir uniquement de la première bouteille. S'il en était besoin, une nouvelle distribution lui était faite mais cette fois la proportion de dross était moins forte et on réduisait ainsi jusqu'à guérison.

« En Birmanie, on a employé dans le même but une plante de la famille des Rubiacées; la *mitragyna*; c'est récemment d'ailleurs qu'on a découvert à cette variété ses propriétés curatives spéciales.

« Les Indiens l'employaient jusque-là comme fourrage et ils se servaient également des racines et de l'écorce pour combattre la fièvre et la dysenterie.

« L'analyse chimique a révélé l'existence dans la plante en question d'un alcaloïde de saveur amère qui donne, en présence d'un mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potasse, une belle coloration rouge.

« Mais dans le *combretum* on n'a découvert jusqu'à présent aucun alcaloïde particulier et, à part une certaine quantité de tanin, rien n'explique ses propriétés anti-toxiques.

« Le principal de son action serait d'ordre purement psychique, et, en réalité, bien que des guérisons non douteuses aient été obtenues par cette plante, on a noté également de fâcheux retours à la pipe de bambou parmi ceux qu'on espérait guéris radicalement. »

Traitements indigènes, traitements à l'européenne, ont un point de ressemblance, c'est leur durée. Il faut des efforts répétés pour réduire l'ennemi implacable ; le salut ne viendra guère que de la ferme volonté de guérir, c'est dire, pour les victimes de l'opium, malades de la volonté, combien ce salut est aléatoire !

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

La culture du pavot à opium

Nous avons vu, dans les champs d'Asie Mineure, pousser le funeste pavot à fleurs blanches et comment les paysans recueillent le suc par incisions.

Après la récolte, les marchands passent dans les centres de culture pour acheter l'opium aux paysans, et comme le cultivateur a laissé quelque peu du péricarpe se mêler au suc précieux, comme il a ajouté de l'huile à celle que le racloir avait mélangée, le marchand ne se fait pas scrupule de falsifier l'opium brut. La cire, la gomme, la pulpe de raisin, la brique pilée et jusqu'à la bouse de vache, augmentent, parfois, le volume d'une denrée si recherchée. Les altérations que Pline signalait de son temps se pratiquent toujours. Cependant, le progrès se manifeste aussi en cette matière. Certain opium qui présente tous les carac-

tères de l'opium véritable est fabriqué de tous points. L'analyse chimique le dévoile ; le procédé de Raynaud reste le plus efficace pour découvrir la fraude. Un savant, M. Eschirch, a suggéré l'idée de remplacer par les rayons X, les visiteurs d'opium-experts de Smyrne et de Constantinople, au moment où la fraude consistait, sur les marchés asiatiques, à introduire du plomb en grenaille dans l'intérieur du pain d'opium.

Les marchands façonnent l'opium brut acheté aux cultivateurs en *pains* de 300 grammes à 1 kilogrammes qu'ils enveloppent de feuilles de pavot. On les réunit dans des couffes (corbeilles) extérieurement recouvertes d'une garniture épaisse de feutre et de toile et tapissée d'un sac de toile blanche à l'intérieur. Des fruits de *rumex* placés entre les pains les empêchent d'adhérer les uns aux autres. La corbeille contient 75 kilogrammes d'opium environ.

Les marchands les serrent dans des entrepôts d'où ils les tireront pour les porter sur les marchés. Là, le contenu des couffes est examiné, en présence de l'acheteur et du vendeur par le « visiteur », courtier assermenté. A Smyrne, cette fonction fait l'objet d'un privilège reconnu par le gouvernement ottoman ; depuis près de trois siècles les membres d'une famille juive se lèguent cette

sorte de charge, de père en fils. A Constantinople, où le commerce de l'opium s'établit plus tardivement, le « visiteur » n'est pas assermenté ; il est choisi par les parties intéressées.

Le « visiteur » pratique une fente au couteau dans l'intérieur du pain et soupèse de la main, la marchandise ; il classe ensuite l'opium, en qualité supérieure, moyenne ou de refus. En réalité, il se contente d'écarter l'opium de trop mauvaise qualité. Une corbeille d'opium tel quel contient en moyenne de 40 à 60 °/₀ d'opium de bonne qualité, de 38 à 40 °/₀ d'opium moyen et de 3 à 10 °/₀ d'opium ordinaire ou *écart* (L. Blanchon).

Il y a une quarantaine d'années, l'antique Thébaïde vit fleurir à nouveau les fleurs blanches du pavot à opium, nous dit le Dr Millant. Sur une étendue de 10.000 acres, la culture avait été reprise et elle fournit, en 1872, 10.000 livres d'opium à l'Angleterre. Mais les falsifications dont cette variété avait été l'objet l'ont rendue actuellement invendable. Le peu d'opium qui se récolte en Égypte est consommé sur place ou écoulé vers la Perse.

Le littoral méditerranéen, nous l'avons dit, est le pays d'origine du pavot à opium ; la Haute-Égypte surtout, puis la Grèce, l'Italie et même l'Espagne connurent sa culture. Mais le pays où elle s'est

organisée sur la plus vaste échelle c'est la Chine ; les Indes, la Perse et l'Asie Mineure ne venant qu'en deuxième ligne.

L'opium n'apparaît dans la flore chinoise qu'à une époque relativement récente et il est à croire qu'il y fut apporté par les Arabes, lorsque ceux-ci pénétrèrent vers 1763 dans l'Empire du Milieu. Jusqu'en 975, l'opium est cultivé dans les jardins comme plante d'agrément dont la beauté plaît aux peintres et aux poètes. Pour la première fois, au xve siècle se trouve mentionné l'extrait d'opium obtenu au moyen d'incisions sur la tige et les capsules de la plante. Dès le xviiie siècle, les procédés de culture de ce pavot, connu maintenant des botanistes et des médecins, commençaient à être appliqués. Ce ne fut cependant qu'à la fin de ce siècle et dans la première moitié du xixe siècle que la culture du pavot se répandit. Mais, dès lors, menaces des gouvernements inquiets, interdictions souvents répétées, rien ne put l'enrayer. Dans ces vingt dernières années, l'importation de l'Inde s'est trouvée largement distancée.

L'une des provinces où la culture s'est étendue le plus rapidement et a pris le plus d'extension, c'est le Yunnan. Le pavot à opium, tout en l'enrichissant l'aurait pourtant privée d'une autre source de revenus, raconte-t-on. Le commerce de

la cire du Yunnan célèbre dans toute la Chine a dû cesser. Les abeilles du pays s'éprennent si vivement du goût particulier à la fleur du pavot blanc que, les fleurs fanées, les abeilles se laissent mourir d'inanition.

Les procédés de culture chinois sont analogues à ceux de l'Inde. Le pavot à opium y épuise la terre tout aussi vite ; aussi sur certains champs trop éloignés des centres ou trop peuplés pour qu'on y fasse de l'engrais, la récolte n'a lieu que tous les trois ans. Dans la Chine méridionale, les semis se font en novembre ; dans le nord, ils sont un peu plus tardifs.

Les champs de culture sont irrigués par le système de digues qui sert, aussi, pour les rizières et de bassins superposés. On inonde dès que la plante sort de la terre. La récolte s'opère en plusieurs fois, avec incisions verticales de la capsule à l'aide de couteaux à trois lames.

En 1907-1908, la Chine a donné 28 millions de kilogrammes d'opium ; elle reste donc la grande productrice. Les mesures prohibitives prises dans ces dernières années n'ont pas encore arrêté cette récolte rémunératrice, pas plus que l'impôt mis sur l'opium indigène.

L'opium du Yunnan est le plus renommé ; il sert d'instrument d'échange. La moitié de la ré-

colte chinoise provient du Chan-ti et du Ho-nan. Le Sé-Tchouen donne environ 8 millions de kilogrammes. Au Kiang-Sou, la production reste irrégulière.

La Mandchourie, centre secondaire de production, a son marché principal à Tchang-Tchuen-Fou.

Dans nos colonies d'Extrême-Orient, les essais de culture locale dans la haute vallée du fleuve Rouge et du Laos n'ont pas réussi, par suite de la cherté de la main-d'œuvre. La Cochinchine n'a pas de cultures et achète son opium dans l'Inde ou en Chine, comme nous le verrons. Le Laos, frontière de la Birmanie où l'opium se cultive en grand, fournit un opium de contrebande que les tribus indigènes Méos, Hos, Yaos, font pousser. A une altitude de 1.200 à 1.500 mètres, ils déboisent la forêt par le feu; et dans les cendres refroidies, ils ensemencent d'abord du maïs dont les tiges protégeront les jeunes pavots. Le pavot ordinaire se sème à la fin d'août et le pavot tardif ensuite. La récolte a lieu en janvier et mars. Les *pains* sont emballés non plus dans des pétales, mais dans du papier chinois. Cet opium est très riche en morphine. Il titre 18 °/₀, alors que le Yunnan ne titre guère plus de 8 à 9 °/₀.

Sur tous les massifs montagneux du Haut-Mékong,

les indigènes usent de cette méthode de défrichement qui constitue une calamité. La surveillance du service forestier n'arrive pas à les corriger de cette désastreuse pratique.

Dans le royaume de Luang-Prabang, à l'autre extrémité du Laos, on cultive aussi. Trois mille indigènes se font inscrire, de ce fait, au bureau des douanes et sont tenus de remettre au commissaire du gouvernement les quantités d'opium non utilisées pour leur usage personnel. Inutile de dire que cette prescription n'est jamais observée. La contrebande qui déverse sur l'Annam et le Tonkin les deux tiers, peut-être, de ces récoltes a obligé l'administration à agir dans les régions frontières pour l'opium comme elle agit en France pour le tabac. L'opium de zones est cédé à un prix égal ou inférieur à celui de l'opium de contrebande.

La culture de l'opium est soumise dans l'Inde au contrôle immédiat du gouvernement de la Présidence du Bengale. Dans le nord de la péninsule, le gouvernement consent des prêts et des avances aux cultivateurs auxquels il délivre des licences. Les centres de culture s'échelonnent sur la partie moyenne du cours du Gange : 600 milles en longueur et 200 milles en largeur. Des travaux d'irrigation ont peu à peu augmenté ou développé

la zone de culture, au centre et au sud. De vastes lacs artificiels ont été créés. Actuellement, 36.000 milles, environ, de canaux et de réservoirs irriguent 14 millions d'acres de culture. (Boëll. *L'Inde et le problème indien*, 1901.)

Il faut reconnaître pourtant que la culture s'étend ou se restreint en partie suivant les chances de gain qu'elle offre au cultivateur hindou. Chaque année il est informé, comme nous le verrons, du prix auquel le gouvernement lui achètera son opium et il table là-dessus.

Dans le Pendjab, les vallées du Ravi et du Béas, aux environs d'Indore et sur le vaste plateau de Malwa, le pavot est cultivé. Le fisc britannique perçoit à la frontière un péage qui représente un huitième du revenu total de l'opium dans l'Inde.

Les semis se font dans l'Inde à la fin de décembre et la floraison s'accomplit vers le mois de février. La récolte a lieu d'avril à juin : trois ou quatre jours avant, on cueille les pétales qui serviront à empaqueter et conserver l'opium. L'incision est répétée sur les capsules, quatre, six et huit fois à quelques jours d'intervalle et le suc recueilli dans un petit pot de terre que le cultivateur porte suspendu à son côté.

Après exposition à l'air, un liquide brunâtre, le *paséwa*, s'en sépare, que l'on met de côté. Au bout

d'un mois on porte l'opium brut aux magasins de l'État où un expert dose sa teneur en eau et en morphine. Dans un atelier spécial, des ouvriers garnissent l'intérieur de coupes sphériques en cuivre de pétales agglutinés par le *paséwa* ; on chauffe le fond des coupes, on les emplit d'opium, les limbes des pétales qui flottaient autour de la coupe sont rabattus sur la masse d'opium et le tout pétri en forme d'une balle qui doit mesurer 15 centimètres de diamètre environ et peser de 42 à 50 onces chinoises. Ensuite roulées dans une poudre faite de tiges et de feuilles d'opium concassées, ces balles sont empaquetées dans des caisses divisées en quarante compartiments. Le poids moyen d'une caisse de Patna ou de Bénarès est de 120 catties.

Le surplus des feuilles et des pétales servant à l'emballage, imprégnés de l'opium qu'ils ont contenu ou qu'ils renferment, est cédé comme opium inférieur en boîtes de 100 grammes, encore à 6 piastres le kilogramme. Car le cultivateur hindou est le plus souvent opiophage, sans l'avouer ; la proportion des fumeurs est peu élevée, par contre. La pipe nationale, la *houka*, dont nous avons parlé est délaissée. L'on y fumait un mélange de tabac du Bengale, d'opium et de *paséwa*.

Le paysan hindou aurait plus d'avantages à cul-

tiver l'orge, le blé ou la pomme de terre. Outre que les avances, les prêts qu'il faut rembourser au gouvernement, le ruinent, les terribles famines de l'Inde ont en partie pour cause la substitution des champs de pavots aux champs de céréales.

Le parti conservateur qui représentait l'opposition au temps de la guerre de l'opium dure toujours en Angleterre. Des sociétés, des ligues, s'inspirant de l'idée de défense contre l'opium, se sont formées et leurs efforts ne sont pas nuls.

Devant la terrible réalité des disettes et des famines et le changement radical qu'apportera dans le commerce de l'opium la résolution du gouvernement chinois à défendre ses sujets contre le poison, les Anglais commencent à modifier leur façon d'agir. Déjà en 1898, lord Salisbury s'écriait : « Notre politique vis-à-vis des Chinois doit être de les aider à la réforme. C'est ainsi que nous soutiendrons leur cause... et la nôtre. » De 1906 à 1909, les étendues de cultures autorisées ont sensiblement diminué.

Au point de vue économique, l'Inde anglaise traverse de ce fait une période de gêne financière, qui prendra fin lorsque l'activité des indigènes se sera utilement dirigée dans un autre sens. La disparition des cruelles disettes, et la confiance d'un

peuple entier ne rendront-elles pas à la domination anglaise en autorité et en prestige ce qu'elle perd d'autre part ?

Enfin, la Perse et l'Asie Mineure, si elles représentent une proportion bien moindre que l'exportation considérable des Indes anglaises et l'immense production chinoise, n'en sont pas moins aussi des pays à opium. Avant que la Chine récoltât pour sa consommation, l'opium de Perse l'approvisionnait pour la plus grande part et lui parvenait par caravanes, à travers le Pamir glacé, en suivant la voie de Samarcande et de Kachgar. Constantinople en recevait son contingent, que l'Europe venait lui acheter.

La culture du pavot reste très active en Perse. A l'heure actuelle, la moitié de la production est de qualité supérieure (sans huile du pays ou huile ajoutée) et titre jusqu'à 12 et 13 °/o de morphine. Le meilleur opium de Perse provient du Mazoudéran, sur la rive sud de la mer Caspienne, aux environs de Sari et de Barférouck.

Le gouvernement persan a toujours encouragé cette culture qui lui donne d'appréciables bénéfices.

On cultive dans l'Afghanistan, le Béloutchistan et sur quelques points de la vaste étendue com-

prise entre l'Inde et la Perse, suffisamment pour répondre aux besoins locaux.

Dans le Turkestan où la récolte est abondante mais de qualité inférieure, l'opium est, en partie, exporté en Chine.

CHAPITRE II

La préparation de l'opium

Nous avons vu que l'opium brut, consommé tel quel par les opiophages qui se contentent de l'associer à certaines substances laxatives, aromatiques ou aphrodisiaques, ne pourrait être utilisé par le fumeur.

Il s'agit donc de le préparer. L'odeur vireuse de l'opium cru disparaîtra, l'arome particulier et les propriétés plastiques de la drogue seront développés. L'opium brut fera du *chandoo*, ou opium à fumer. « Ce mot, dit le Dr Martin [1], vient du radical hindoustani *Chand*, lequel comporte une idée de diminution. Ici, cette diminution est quantitative, car le *chandoo* tiré de l'opium cru représente sa quintessence. » Cependant, sa toxicité n'est point diminuée car la proportion de morphine reste constante. Parfois même on l'a trouvée

1. Dr Martin, *op. cit.*

augmentée. Ainsi dans les expériences de Lalande. L'opium brut de l'Inde titrant 7 °/₀ de morphine se trouva, en sortant *chandoo* de la bouillerie de Saïgon, titrer 7,50 °/₀. L'opium de l'Inde préféré des fumeurs, se présente cru sous deux formes: la qualité supérieure, le *da-two* ou *grand opium*, dont le parfum est des plus agréables. C'est la meilleure qualité de ces balles d'opium que nous avons vu les ouvriers façonner dans des coupes de cuivre et envelopper de pétales de pavot. Cette enveloppe s'appelle *peau d'opium*. Et le *sho-two* ou *petit opium*, de deuxième qualité. Celui-ci forme comme de petits pavés, de 10 centimètres de côté, saupoudrés de feuilles et de pétales hachés qui sont les débris de la peau d'opium. Le petit opium moins bien préservé que le grand opium et de qualité inférieure durcit vite. Il apparaît souvent crevassé et même moisi à l'intérieur.

Le grand opium vieilli est le meilleur pour la cuisson. Ce qu'il a perdu en volume se trouve compensé en ce qu'il rend davantage, si bizarre que le cas paraisse. Et la cuisson a dans la fabrication de l'opium une importance capitale. Plus encore que la provenance, c'est elle qui donne ses qualités les meilleures au chandoo. De l'avis des amateurs, la fabrication « à la cantonaise », le vieux mode de préparation chinois que les

premiers fumeurs trouvèrent d'instinct, dit la tradition, est le meilleur.

Avant 1730 aucun document écrit ou peint n'indique la pratique de l'opium en Chine ; mais dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, des scènes de potiches ou de paravents reproduisent cette coutume locale. Les Chinois réclament pour eux d'avoir imaginé, les premiers, l'absorption de l'opium en fumée. Certains auteurs déclarent gravement que l'habitude fut importée par des Chinois du sud qui l'avaient prise à Java [1], adonné comme d'autres îles de l'archipel australien, au fumage de l'opium.

« Voici comment procèdent encore à l'heure actuelle ceux qui préparent eux-mêmes leur chandoo, nous dit le D[r] R. Millant. La boule d'opium brut une fois ouverte, on en extrait le contenu à l'aide d'un couteau. Ensuite les *imbrios* (pétales de pavot, feuilles de bananiers ou de nénuphars), encore imbibés d'opium et qui constituaient la « peau », sont mis à macérer dans une bassine en cuivre remplie d'eau, sur un foyer

1. Au XVII[e] siècle, les possessions hollandaises étaient le centre le plus important de consommation de l'opium « en raison du grand nombre de personnes en santé qui prennent plaisir à l'espèce d'ivresse que cause cette drogue. » Cf. *Dictionnaire du commerce*. Savary, 1761.

alimenté par du charbon de bois. Lorsque les feuilles ont abandonné tout l'opium qu'elles contenaient, on filtre le liquide, puis on ajoute au résultat de ce filtrage, l'opium retiré des boules et le tout est brassé à feu doux, pendant un certain temps.

Lorsque le mélange commence à épaissir, on ajoute de 20 à 60 °/₀ de « déjections d'opium », suivant l'expression chinoise, de *dross,* destiné à renforcer la couleur et surtout à donner plus de force au goût ; néanmoins, il faut prendre garde de ne pas mettre cette substance en excès, par crainte de communiquer à l'opium une saveur amère, désagréable. On triture alors le mélange avec le plus grand soin, en écrasant le dross et battant la mixture pour la rendre parfaitement homogène, ceci pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'elle ait pris la consistance de pâte à pain et qu'on puisse l'accoler sur le fond et les bords de la bassine.

A ce moment, on retourne le récipient de manière à mettre la pâte d'opium directement au-dessus du feu. Sous l'influence de la chaleur, la couche superficielle se détache en une feuille, en une *crêpe* cassante et très mince, si fragile qu'elle se pulvérise dès qu'on la touche ; on recommence à diverses reprises cette opération,

jusqu'à épuisement du contenu total de la bassine.

Les feuilles ainsi obtenues sont ensuite jetées dans l'eau et tout est porté à l'ébullition, puis soumis au filtrage. On emploie d'ordinaire, à cet effet, une sorte de tamis en bambou, très ajouré, recouvert de six à dix feuilles de papier passées au préalable à la chaleur, afin d'éviter qu'elles ne soient trop rapidement détrempées par le liquide. L'opium bouilli est alors versé par petites quantités successives sur ce filtre improvisé, et l'on recueille le produit qui s'écoule goutte à goutte. Il importe de laisser le filtrage s'effectuer de lui-même, lentement, sans remuer le tamis. La finesse de l'opium résulte, en majeure partie, de cette manipulation et de la cuisson de la pâte qui l'a précédée.

On termine en cuisant de nouveau l'opium filtré jusqu'à consistance d'extrait (sho-ko). Cette cuisson s'opère à tout petit feu, pendant une journée entière, de manière que l'opium ainsi obtenu soit « plus doux » et qu'il ne donne pas de craquements tandis que le fumeur le cuira au-dessus de la lampe. Lorsque la préparation a acquis la consistance de la glycérine, on l'aère par un dernier battage; l'opium bien battu se gonfle plus facilement à la chaleur de la flamme

en une bulle d'un jaune ambré, il ne se carbonise pas et n'interrompt pas le tirage. La fumée qu'il exhale ne prend pas à la gorge [1]. »

A la bouillerie de Saïgon, qui prépare, sous le contrôle du gouvernement français, tout l'opium fumé en Indo-Chine, les diverses phases de la fabrication de l'opium sont, en principe, ce que nous venons d'indiquer.

La civilisation se marque dans les perfectionnements du matériel employé : le chauffage des bassines se fait à la vapeur et l'on opère plus vite la cuisson des imbrios grâce à des barboteuses à palettes. Les *crêpes*, réparties dans les bassines, sont brisées à l'aide de spatules en bois et mises à tremper pendant vingt-quatre heures, à l'eau froide ; leur solution filtrée avec une moelle végétale provenant de joncs décortiqués.

Les matières insolubles, restées sur le filtre et contenant encore de l'opium sont épuisées à la presse. Enfin toutes les solutions recueillies sont mélangées puis évaporées à la consistance voulue.

Avant de mettre l'opium en boîtes, on le laissait anciennement fermenter naturellement ; ce qui, outre la forte déperdition occasionnée par l'évaporation lente, immobilisait dans les entrepôts

1. Dr R. Millant. *La Drogue*, *op. cit.*

de la bouillerie, un stock important de milliers de kilogrammes d'opium achevé. Grâce aux travaux du Dr Calmette, l'opium est mis en boîtes, désormais, après une fermentation artificielle de vingt-cinq jours seulement. Cette fermentation est provoquée par un *aspergillus* du genre *niger*, que l'on obtient dans les milieux acides. Elle est indispensable pour donner à l'opium son maximum de parfum.

L'opium de la bouillerie de Saïgon, ainsi manipulé, titre en moyenne 8 °/₀ de morphine.

Quelques explications, encore plus détaillées, nous permettront de mieux connaître la fabrication de l'opium.

« Voici d'après Lalande[1], les procédés employés en 1890 par la manufacture de Saïgon. Celle-ci reçoit son opium de Bénarès, en pains ayant la forme de boules et revenant à 28 ou à 29 francs le kilogramme. L'analyse de cet opium est la suivante :

Eau.	24-25 °/₀
Morphine	6-7
Narcotine	3-4

1. Cité par le Dr Dupouy dans *Les Opiomanes*. Félix Alcan, aris, 1912.

Autres alcaloïdes solubles dans le chloroforme	4-5
Gomme	3-5
Caoutchouc et substances mucilagineuses	28-30
Sucre réducteur	1-2
Résines	1-2

Cet opium est soumis aux opérations suivantes:

Décortiquage des boules d'opium.

Première cuite de l'opium (2 heures à 50° ou 60°).

Malaxage de l'extrait.

Apprêtage et crêpage.

Macération dans l'eau (20 heures).

Décantation et filtration des liqueurs provenant des crêpes.

Concentration des liqueurs en extrait définitif (jusqu'à consistance d'un sirop épais).

Battage de l'extrait à l'air (incorporation d'un volume d'air au volume de l'extrait).

A ce moment, la masse a une teinte chocolat clair ; toute odeur vireuse propre à l'opium cru ou brut a disparu, mais l'extrait n'a encore aucun parfum agréable. Son odeur rappelle celle des vieilles masses emplastiques surchauffées, de l'emplâtre de cantharides, par exemple. L'opium n'acquiert son odeur propre, douce et fine, que par un assez long repos dans des récipients en

cuivre, mais de préférence, au dire des Chinois, dans des vases en terre.

Vieillissement de l'opium (3 mois). Disparition de l'air incorporé par le battage. Fermentation par moisissures.

Mise en boîtes et pasteurisation pendant quelques minutes dans une étuve chauffée entre 60° et 80°.

La consistance du chandoo est alors celle d'un extrait demi-fluide, d'un miel assez liquide ou du sirop de gomme ordinaire; elle rappelle assez bien celle de l'ergotine dont il possède la couleur. Son odeur est douce, fine, assez aromatique, rappelant peut-être l'odeur de fèves et d'arachides grillées jointes à celle de la mélasse non fermentée. Sa saveur est amère et persistante.

Son analyse donne :

	Opium de la régie de Saïgon —	Opium de la ferme du Tonkin —
Eau	30-34 °/₀	29,50 °/₀
Morphine	6-8 —	9,33 —
Narcotine	1-3 —	— —
Cendres	3-6 —	6,15 —
Matières insolubles dans l'eau	1-2 —	3,50 —

	Opium de la régie de Saïgon	Opium de la ferme du Tonkin
	—	—
Matières insolubles dans l'alcool fort	10-11 %	16,30 %
Glucose	1-6 —	1,50 —
Acidité en acide sulfurique.	4-6 grammes.	

Le chandoo se bonifie par le temps.

Jeanselme a suivi, d'autre part, en avril 1900, toutes les phases d'une fournée d'opium à la fabrique de Saïgon, d'après la méthode cantonaise. Voici, à titre de curiosité, ajoute le Dr Dupouy, la série des opérations décrites par Jeanselme [1].

1° Section et décortication des balles d'opium. La masse qu'on en extrait est une substance de couleur brun rougeâtre, de consistance molle et poisseuse, exhalant une forte odeur vireuse de fleurs de pavots froissées ;

2° Décoction des coques de pétales de pavot, en du papier ayant servi à envelopper les pains d'opium (les *imbrios*) ;

3° Réunion des extraits obtenus par décoction à la masse d'opium ;

1. Jeanselme. *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, 15 janvier 1907.

4° Empâtage, c'est-à-dire brassage de l'opium, pendant une heure et demie environ dans de grandes bassines de cuivre à double fond chauffées par un courant de vapeur d'eau à 110° (2 atmosphères). Le pétrissage se poursuit jusqu'à ce que l'opium acquière la consistance de la pâte de boulanger ;

5° La bassine est retirée du feu et la masse d'opium est pétrie à l'aide d'une spatule (refouloir). Cette malaxation a pour but de refroidir lentement la masse, de manière à lui donner une homogénéité parfaite. L'opium est ensuite étalé en couche uniforme à la surface de la bassine. Un filet d'eau est insinué entre le récipient et le revêtement d'opium pour faciliter son adhérence ;

6° Puis on procède à l'opération du grillage. Chaque bassine est retournée sur un foyer de braise recouvert de cendres. De l'opium, après quelques instants d'exposition au feu se dégagent d'abondantes vapeurs blanchâtres. La bassine est alors saisie avec des pinces et il est facile de détacher la couche superficielle d'opium grillée ; c'est un disque mince ayant la forme d'une crêpe. On recommence ensuite le grillage. La masse d'opium est successivement débitée en un grand nombre de tranches. Le grillage exige un opérateur habile. C'est l'odeur qui indique le moment

précis où il faut écarter la bassine du foyer pour détacher un disque. La torréfaction élimine certaines matières empyreumatiques et donne à l'opium un bon arome;

7° Les disques d'opium concassés sont mis à macérer dans de l'eau froide pendant dix-huit à vingt heures. Le liquide obtenu est décanté à l'aide de mèches en moelle de Tam-Sam, très commune en Chine;

8° Après filtration de la liqueur sur plusieurs épaisseurs de papier non collé, la solution d'opium est portée à l'ébullition dans de grands cylindres, pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'elle acquière la consistance sirupeuse et donne 29° à l'aréomètre Baumé;

9° Battage de cette solution concentrée d'opium dans une sorte de moulin à palettes, probablement pour y introduire le ferment;

10° L'opium est déposé au magasin. Il entre en fermentation, gonfle et se couvre d'écume. Puis, en une semaine, la masse se réduit à la moitié du volume qu'elle avait avant le battage et le conservera indéfiniment. Alors, se développe à la surface de l'opium une couche de champignons qui peut atteindre plusieurs centimètres d'épaisseur. On ne sait pas quel est l'agent de la fermentation. Calmette avait supposé que c'était

l'*Aspergillus niger*, opinion qui paraît controuvée. On suppose généralement aujourd'hui que la masse d'opium est le siège de fermentations successives: l'une, courte et rapide, dont l'agent serait un *Saccharomyces*; elle commence dès le deuxième ou troisième jour pour cesser après 25 ou 30 jours; l'autre, plus lente, presque indéfinie, produite par des *levures*. C'est cette dernière qui donnerait au chandoo cet arome si apprécié des fumeurs;

11° Mise en boîtes;

12° Pasteurisation, c'est-à-dire exposition des boîtes à une température de 90° pour arrêter toute fermentation.

Quand la série des opérations est terminée, 350 kilogrammes de Bénarès fournissent 246 kilogrammes de chandoo, soit 68 °/₀, le Yunnan donne un rendement moindre, soit 60 °/₀.

Certains fumeurs parviennent à préparer eux-mêmes un chandoo en se servant de l'opium ordinaire, médicinal, auquel ils font subir diverses manipulations. Voici le procédé qu'à cet effet indique Albert de Pouvourville (Matgioï), le peintre et le poète des pays d'Annam.

1° Retirer de la boule d'opium, préalablement coupée en deux tout l'opium disponible, avec un couteau-racloir ; enfermer l'opium ainsi obtenu

à l'abri de l'air pendant vingt-quatre heures (opération remplaçant le *décortiquage* des boules) ;

2° Réunir les écorces des boules-feuilles de bananier ou de nénufar — encore tout imprégnées d'opium et recouvertes, parfois, à leur surface interne, d'un résidu noirâtre, sec et cassant ; les rompre en petits carrés égaux, les faire bouillir avec un poids égal d'eau ; filtrer ; garder à part le liquide filtré (opération remplaçant le traitement des résidus et la *formation de l'eau première d'imbrio*) ;

3° Prendre le résidu restant sur le filtre et le soumettre à une seconde cuisson et à une seconde et légère ébullition, dans la moitié de son poids d'eau ; filtrer, joindre le liquide obtenu au liquide provenant du précédent filtrage (opération remplaçant la formation de *l'eau deuxième d'imbrio*). Mélanger intimement les deux liquides et laisser reposer vingt-quatre heures ;

4° Soumettre le liquide à une troisième ébullition rapide et violente, sans ajouter d'eau ; filtrer une troisième fois et attendre le refroidissement (opération sans analogue dans les bouilleries et servant à purifier le liquide et à augmenter sa richesse) ;

5° Prendre l'opium retiré des boules le premier jour, le faire macérer dans le liquide obtenu

après la quatrième opération ci-dessus, d'abord à froid, puis en chauffant peu à peu jusqu'à l'ébullition, au-dessous et très près de laquelle le mélange doit être maintenu pendant deux heures, et constamment agité (opération remplaçant celle de la première cuite de l'opium) ;

6° Aussitôt le mélange retiré du feu, le battre à la façon d'œufs à la neige, jusqu'à complet refroidissement (opération remplaçant le malaxage de l'extrait) ;

7° L'extrait refroidi, à consistance sirupeuse, à couleur noirâtre à la surface et café grillé à l'intérieur est battu à froid avec une fois et demie son poids d'alcool à 70°, jusqu'à ce qu'il se forme un tout liquide et homogène (opération remplaçant celle de l'apprêtage des crêpes) ;

8° On porte l'extrait à l'ébullition, qu'on maintient aussi longtemps qu'il le faut pour obtenir un liquide à consistance de sirop de gomme arabique. On filtre alors l'extrait et le liquide filtré constitue l'opium bon à fumer (opération remplaçant la décantation et le filtrage de l'extrait définitif).

Le liquide obtenu doit être mis en vase (en vase clos, si c'est une terre poreuse et en vase ouvert, si c'est une faïence émaillée ou un métal étamé) de façon à permettre à la fois l'évapora-

tion lente de l'alcool et la fermentation superficielle. L'extrait doit être abandonné à lui-même pendant une période variant de trente à quatre-vingt-dix jours, suivant le goût du fumeur et l'époque de l'opération (plus longtemps en hiver et par la sécheresse). Au bout de ce temps, le consommateur peut en faire usage. Si l'opération est réussie, l'extrait présente toutes les apparences et les qualités du meilleur chandoo.

Quant à la bouteille qui demeure dans le filtre après l'opération 8, on la conserve en vase clos, et, lorsque l'on fait la préparation d'une nouvelle boule d'opium, on l'ajoute au liquide provenant de l'opération 2, pour leur faire subir ensemble l'opération 3.

La composition exacte du chandoo est donc très variable, elle dépend de l'origine de l'opium et de son mode de préparation [1].

Le *petit opium* que la Chine recevait de l'Inde avant sa grande production locale donne davantage que le *grand opium* à la cuisson.

Il devient chandoo de couleur foncée mais de saveur amère ; plus fort, il se fume en moindre quantité à la fois. Les fumeurs mélangent souvent par économie les chandoos des deux quali-

1. Cf. *Les Opiomanes*. Dr Dupouy, *op. cit.*

tés. Le *petit opium* est employé exclusivement par la basse classe, d'autant que n'ayant pas subi les opérations du grillage et du second filtrage, il contient une forte proportion de *dross*. Le chandoo du petit opium doit rester très épais, sinon les impuretés que lui a laissées une manipulation imparfaite le rendent inflammable.

Nous avons indiqué déjà les provenances et les différentes qualités des *crus* de chandoo.

La manufacture de Saïgon a remplacé depuis le 1er janvier 1900, la bouillerie de Haïphong. Située autrefois rue Nationale, elle occupe maintenant un hectare de terrain, rue Paul-Blanchy. Elle comprend la bouillerie et les ateliers et fournit du travail à un nombreux personnel indigène, sous la direction d'employés français.

Jusqu'en 1901 où l'Administration mit en vente de l'opium du Yunnan d'un prix moins élevé, tout l'opium fourni à la manufacture de Saïgon venait de l'Inde. Un intermédiaire, sur le marché de Calcutta, s'approvisionnait, par adjudication, au prix moyen des enchères et suivant les indications de la Régie. Cet opium indien est maintenant appelé par les Annamites l'*opium noir* par opposition à celui du Yunnan : *opium blanc*, moins fort et moins excitant.

La drogue est livrée aux débitants en boîtes

soudées et poinçonnées, de qualités différentes.

La qualité supérieure est composée de :

Bénarès ou Patna.	60 %
Malva.	10 %
Opium chinois.	20 %
Dross.	10 %

La seconde qualité est mélangée de Yunnan et de dross en proportions variables.

Les prix étaient les suivants, en 1904, par boîtes de 40 grammes :

Opium de luxe, 4 piastres 58 cents (la piastre variant alors de 2 fr. 25 à 2 fr. 50).

Opium de Bénarès, 3 piastres 52.

Opium de Yunnan, 2 piastres 90 à 1 piastre 63.

CHAPITRE III

Le commerce de l'opium
Principaux marchés

Nous avons vu que les terrains de production de l'opium sont actuellement, par ordre croissant d'importance : l'Asie Mineure, la Perse, l'Inde et la Chine.

Il passe environ de 400.000 à 500.000 kilogrammes d'opium par an sur les marchés turcs, affirme le Dr Millant, au prix approximatif de 25 francs le kilogramme.

Une moitié va vers l'Amérique du Nord, un quart en Europe, le reste est livré à des maisons anglaises pour l'Amérique du Sud ou la Chine. Depuis 1860, une certaine partie de l'opium turc vient de d'Europe ; auparavant, il était exclusivement récolté en Asie Mineure, dans ces centres divers : Sivas, Amasia, Angora qui le dirigeaient sur Constantinople. L'opium des districts du centre et du sud allait vers Smyrne. Nous avons vu

que cet état de choses s'est modifié et qu'il n'y a plus lieu de faire de distinction entre l'opium de Smyrne et celui de Constantinople.

Une quantité importante de l'opium d'Asie Mineure sert aux usages pharmaceutiques.

(L'opium de Smyrne officinal, livré en France aux pharmaciens, titre 10 % de morphine.)

L'opium du centre et de l'est (opium de Salonique très apprécié pour son parfum) se vend aux fumeurs.

En Perse, l'industrie de l'opium est protégée par le gouvernement qui en tire d'importants profits. Plus de la moitié de la récolte est de qualité supérieure et titre 12 et 13 % de morphine. Une bonne part est dirigée sur Constantinople par la voie de Trébizonde et sert à des coupages avec l'opium local. Sur le golfe Persique, Bender-Abbas, débouché qui ne date guère que de la seconde moitié du siècle dernier, centralise la denrée à destination de l'Europe. Autrefois, la presque totalité de la récolte s'acheminait par caravanes, en suivant la voie de Samarcande et de Kachgar vers la Chine. En 1908, la production totale de la Perse a atteint plus de 10 millions de kilogrammes.

L'Afghanistan, le Béloutchistan, le territoire de Boukhara et plus au nord, le Turkestan, fournis-

sent un opium de qualité inférieure, mais en assez grande abondance. Dans le Turkestan, Kokan représente le marché d'opium.

Malgré une baisse très sensible dans les transactions, depuis l'apparition du mouvement anti-opiumique, l'exportation d'opium des Indes anglaises pour l'exercice 1907-1908, se chiffrait par un revenu de 88.902.500 francs.

Nous avons dit que l'opium était cultivé dans l'Inde sous promesse de vente à l'État de tout l'opium récolté, il est également manufacturé sous le strict régime du monopole du gouvernement qui le vend aux enchères publiques à Calcutta.

Outre l'opium cultivé en territoire britannique se trouve celui qui provient des États indigènes. Le gouvernement ne s'occupe, alors, ni de sa culture ni de sa préparation, mais il perçoit un droit de douane très élevé sur chaque caisse qui traverse le territoire anglais pour se rendre à Bombay, lieu d'embarquement.

Deux agences d'opium fonctionnent distinctement : Behar et Bénarès. Chacune possède son personnel et sa manufacture respective à Patna et à Ghazipur. Calcutta, nous l'avons vu, est le grand marché. L'opium de Bénarès qui titre 9 à 10 °/。 de morphine représente l'opium le plus recherché ; le Malwa, moins fort puisqu'il ne titre que

4 à 6 % était cependant plus apprécié des Chinois, tant que ceux-ci restèrent, pour l'opium, les tributaires de l'Inde.

800.000 kilogrammes, environ, restent dans l'Inde vendus en paquets cubiques pour la consommation locale et les besoins médicaux. Le reste de la récolte est destiné à l'exportation. La Chine prend la part du lion: 3 millions de kilogrammes, en moyenne, chaque année ; puis les établissements des Détroits situés au sud de la presqu'île de Malacca ; la régie indo-chinoise, Ceylan, l'Amérique, Java (en fraude, car l'opium est exploité en régie, à Java, par le gouvernement hollandais qui tira en 1906, par exemple, un revenu de 25 millions de cet état de choses).

En 1815, aux termes du traité passé avec l'Angleterre, la culture du pavot se trouvait prohibée dans les établissemens français de l'Inde, mais la Compagnie des Indes anglaises restait redevable d'un million (le million de Chandernagor) versé annuellement en espèces au gouvernement français et de 200 caisses d'opium à prendre au prix moyen des ventes de la Compagnie. Ces clauses ont été abrogées par la suite et la « ferme » de l'opium organisée maintenant dans nos établissements de l'Inde.

Disons encore à propos de l'opium indien, que

jusqu'à ces dernières années, un cinquième au moins de la consommation de notre colonie du Tonkin provenait de l'opium de Bénarès importé à Hong-Kong, où un intermédiaire l'achetait dans les mêmes conditions que le concessionnaire pour l'opium de Cochinchine sur le marché de Calcutta.

Jusqu'en 1854 où elle cessa pour ainsi dire d'exister, la Compagnie des Indes anglaises avait exercé le privilège exclusif de la culture et de la vente de l'opium sur tout le territoire indien; son désir d'augmenter, par l'opium, l'importance de ses revenus fut une des causes de la guerre de l'opium dont nous allons nous entretenir.

En ce moment, la question du commerce de l'opium se pose de nouveau dans l'Inde. Le mouvement anti-opiumique fait baisser le chiffre des importations. De 82.612 piculs[1] en 1888, il descendit jusqu'à 48.397 en 1908. L'on a dit que ces diminutions tenaient à des causes extérieures: la fabrication en grand de l'opium par les Chinois, l'extension de la culture du pavot dans le Céleste Empire; n'oublions pas le décret impérial qui, depuis 1906, ordonne la suppression, sous certaines conditions, de l'opium en Chine et les efforts

1. Le picul équivaut à 60 kilog. 153.

constants tentés par ceux qui voudraient voir le paysan hindou abandonner la culture du pavot pour celle des céréales, etc...

Mais nous savons aussi combien cette question demande encore à être étudiée. Sur cent fermiers indiens occupant les territoires à pavots, il y en a 70 qui s'adonnent à la culture très rémunératrice de cette plante, affirme le Dr Martin. Que cette culture cesse brusquement, c'est une perturbation économique énorme au sein de la population.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le chiffre de revenus de l'opium qui était de 5 millions de livres pendant la période comprise entre 1880 et 1894 est tombé à 3 millions de livres depuis cette époque jusqu'en 1905 et il atteignit seulement 2.295.000 £ en 1906. Il représentait 14 °/o du revenu total en 1880 et il n'est aujourd'hui que de 7 °/o à peine.

« Entreprendre de faire disparaître une habitude aussi profondément enracinée que celle de l'opium est bien la tâche la plus difficile qui se puisse rêver », déclare sir Edward Grey. Il semble bien, cependant, que sous la pression des circonstances, l'Angleterre commence à l'envisager. Les étendues autorisées pour la culture ont été réduites ; l'importation de 4.500 caisses par

mois se restreignait à 4.000 pour le cours de l'année 1907 et à 3.000 en 1908.

La Chine donne maintenant, à elle seule, 22 millions de kilogrammes d'opium. Elle reçoit encore 3 millions de kilogrammes d'opium des Indes et une notable quantité de la Perse et de l'Asie Mineure. L'on peut évaluer à 30 millions de kilogrammes l'opium annuellement consommé sur le territoire immense du Dragon.

Ce fut dans la première moitié de XIX[e] siècle que la culture du pavot blanc remplaça, en divers endroits, celle des pois, du blé ou du riz. Encore en 1854, l'Inde importait 67.000 caisses d'opium en Chine; mais dès 1868, la récolte indigène prenait une extension considérable.

Moins riche en narcotine et en morphine que l'opium indien, falsifiée en plus grande proportion cependant, la drogue chinoise mit bientôt celle de l'Inde en échec, sur le marché. Le gouvernement du Bengale (sous le contrôle immédiat duquel se trouvent la récolte et le commerce de la denrée indienne) fournissait en 1871, 52.000 caisses à la Chine et ne lui en vendait plus que 42.000 l'année suivante, à un prix inférieur. Enfin dans le cours de ces vingt dernières années, l'importation de l'Inde s'est trouvée définitivement distancée par la production chinoise.

D'après *le Bulletin économique de l'Indo-Chine* la culture se répartissait ainsi, dans le Céleste Empire en 1904 :

1° Provinces à très forte production et grosse exportation :

Sé-Tchouen ;

Yunnam ;

Koéi-Tchéou.

2° Provinces productrices et exportatrices :

Chan-Si ;

Ho-Nan.

3° Province se suffisant à elle-même avec une légère exportation :

Mandchourie.

4° Provinces faiblement exportatrices sur certains points, mais avec des importations sur d'autres :

Chan-Toung ;

Kiang-Sou ;

Tché-Kiang.

5° Provinces productrices et importatrices :

Tchi-Li ;

Chen-Li ;

Kan-Sou ;

Hou-Pé ;

Ngan-Hoéi ;

Fou-Kien.

Provinces à production très faible et surtout importatrices :

Hou-Nan ;

Kiang-Si ;

Kouang-Toung ;

Kouang-Si.

(L'importation d'opium dans une province donnée signifie l'importation d'opium provenant des régions de grosse production.)

Pour 1906, la production totale se répartit ainsi :

Provinces de la côte : Mandchourie, Tché-Li, Chan-Toung, Kiang-Sou, Tché-Kiang, Fou-Kian, Kouang-Toung	80.500	piculs
Provinces du Yang-tsé (Hou-Nan, Kiang-Si, Hou-Pé)	10.300	»
Honan	15.000	»
Shan-Si	30.000	»
Sé-Tchouen.	238.000	»
Chen-Si	50.000	»
Kan-Sou	34.000	»
Yunnan	78.000	»
Kouei-Tchéou	48.000	»
Kouang-si	500	»
Territoire nouveau	500	»
	584.000	piculs

(Sur cette quantité globale, 20.000 piculs envi-

ron sont exportés, chaque année, vers le Tonkin, la Birmanie, pour la régie indo-chinoise, etc.).

En 1907, la récolte diminua ; en 1908, elle ne fut que de 380.000 pieuls. Diminution très importante dans certaines régions, le Tché-Kiang, par exemple, et presque insignifiante dans d'autres. Il faut attendre encore avant d'affirmer que les mesures prohibitives prises par le gouvernement impérial ont restreint la culture et fait diminuer le commerce de l'opium.

L'opium devrait arrondir en proportions notables le budget chinois. Les taxes de consommation et les droits de likin restent fructueux. Le likin, droit de circulation variable d'une province à l'autre suivant les routes suivies et le caprice des autorités de la région traversée, date de la révolte des Taïpings (1853) et s'est maintenu. En 1893, les droits de likin produisirent 250.000 taëls [1] pour le Kiang-Si et 300.000 pour le Sé-Tchouen. A la suite de la guerre sino-japonaise, les droits furent augmentés ; un décret de septembre 1894 imposa les boutiques de vente d'opium au détail, et depuis la mise en vigueur du nouveau tarif de novembre 1901, le droit de likin perçu sur l'opium natif s'éleva de 60 à 80 taëls.

1. Le taël (tl en abréviation) vaut de 3 fr. 50 à 3 fr. 75.

Le trésor chinois s'enrichit-il beaucoup de ces impôts sur l'opium ? En 1885, il avait été décrété que les taxes et droits perçus seraient directement payés au gouvernement central. Mais en matière financière et fiscale, il y a loin, en Chine, de la théorie à la pratique. Les coffres particuliers des vice-rois et des mandarins qui se trouvent sur le chemin de ces taxes s'emplissent de tout ce qui manque à la caisse impériale.

Les décrets impériaux visant la culture et la vente de l'opium vont-ils ruiner ce commerce et jeter la Chine dans une crise agricole et économique ? Nous sommes trop près encore et des revirements d'opinion trop importants se sont déjà produits pour que l'on puisse non seulement préjuger les résultats mais même espérer en ces résultats. L'avenir nous fixera.

CHAPITRE IV

Court exposé de la « guerre de l'opium »

Étant donné les intérêts financiers que met en jeu le trafie de l'opium, étant donné l'un des plus bas mais des plus puissants sentiments humains : l'amour de l'argent, et l'un des plus nobles : le désir d'amener un peuple à notre idéal de eivilisation, ce commerce de l'opium alluma une guerre dans la première moitié du XIXe sièele.

Nous allons la résumer très brièvement, la réduisant à ses grandes lignes, de façon à faire connaître, cependant, les événements politiques survenus paree que le monde connaît la « divine fumée ».

Jusqu'à sa fin, la Compagnie des Indes anglaises trouva de gros bénéfiees dans le trafie et même la contrebande de l'opium en Chine. En vain, l'immense Empire essayait-il de se défendre eontre eette invasion de la funeste drogue ; les siens mêmes, mandarins cupides ou viee-rois besogneux

le trahissaient et favorisaient la fraude. Les choses s'aggravèrent au point que le 4 avril 1840, la reine Victoria présentait aux deux Chambres anglaises, une déclaration de guerre contre la Chine. Le 29 avril 1841, le Céleste Empire vaincu signait le traité de Nanking dont la ratification n'eut lieu que le 26 juin 1843.

Ce conflit porte dans l'histoire le nom de guerre de l'opium, parce que c'est au trafic de cette substance que l'opinion publique l'attribue.

L'Angleterre, on ne peut le nier, imposa par la force à la Chine le commerce de la denrée qui enrichissait ses États de l'Inde. Nous avons dit qu'elle avait déjà organisé la contrebande sur les côtes chinoises. Il lui en coûtait trop d'abandonner une branche de commerce très fructueuse et de supporter le préjudice considérable qui en aurait découlé pour elle.

L'on peut dire, pour sa défense, qu'elle eut aussi pour but de briser la politique d'isolement qui jusqu'alors avait fait fléchir ses tentatives et porté une grave atteinte à tous ses intérêts commerciaux en Extrême-Orient. Étant donné les nécessités du monde moderne, la fin de non recevoir opposée par la Chine aux relations commerciales que l'Europe tentait vainement de nouer avec elle devenait inacceptable.

Il était fatal que la situation se dénouât par une protestation suivie d'un conflit armé : ce fut le commerce de l'opium qui en fit naître l'occasion. La Chine pour qui ce trafic était une source de maux, constatant l'extension de la pratique de l'opium jeta, à l'Angleterre, productrice d'opium, un défi qu'elle n'était pas capable d'appuyer de ses armes. L'Angleterre envoya un corps de quelques milliers d'hommes qui suffirent pour mettre à merci le plus vaste Empire du monde.

Le premier coup de main se marqua par la prise d'Amoy qui n'avait fait aucune résistance sérieuse. Ensuite l'île de Chusan fut occupée, Ning-Po se rendit, puis Shang-Haï, enfin Nanking.

Le traité de Nanking comptait treize articles dont les principaux sont : ouverture des cinq ports de Canton, Amoy, Fou-cheou, Ning-Po, et Shang-Haï ; installations de consulats britanniques ; cession de l'île de Hong-Kong ; établissement de tarifs douaniers dans les cinq ports ouverts ; liberté de commerce ; création de relations officielles.

La victoire était éclatante et considérable et le cercle d'isolement de la Chine pour toujours rompu. Autant l'enthousiasme se manifestait en Angleterre et dans l'Europe entière, autant le vieil Empire se sentait frappé au cœur. La reddition de Canton, l'antique capitale, la cité qui non seu-

lement avait été le centre commercial mais la résidence des souverains marquait la défaite la plus irrémédiable devant les « barbares d'Occident » (Cf. Dr E. Martin).

CHAPITRE V

La régie de l'opium dans l'Indo-Chine française

Sous les dominations cambodgienne et chinoise, tous les impôts indirects sur l'alcool, la noix d'arec, les nids d'hirondelles, l'opium étaient perçus par fermage. Au début de la possession française, ce système de fermage persista et de 1872 à 1882, l'exploitation de l'opium avait été ainsi concédée à ferme, par voie d'adjudication. Une association chinoise se trouvait l'adjudicataire et payait à l'État un fermage de plus de trois millions de francs. Elle employait un personnel annamite et des commis français qui entrèrent ensuite, pour la plupart, au service de la régie.

Car dès juillet 1883 et sur la demande du Conseil colonial l'exploitation de l'opium, en Indo-Chine, avait lieu en *régie directe*.

Comme il s'agissait d'une consommation de

luxe, les droits restaient élevés, mais le contrôle direct de l'État garantirait la qualité. Or, si les allumettes de la Régie sont mauvaises en France, souvent l'opium officiel laissa à désirer, au début surtout. En 1875, une commission technique se vit chargée de surveiller la fabrication de l'opium à fumer.

Actuellement, le chandoo de la Régie est préparé comme nous l'avons vu à la manufacture de Saïgon, qui remplace depuis le 1er janvier 1900, la bouillerie d'Haïphong.

La vente en gros avait été confiée à l'origine à des *entreposeurs*, auxquels il était interdit sous peine d'amendes de 100 à 500 piastres de vendre l'opium en détail. Mais les premiers entreposeurs, Chinois pour la plupart, se riaient de cette défense et se servaient de leur situation pour faire de la contrebande. Des *débitants généraux*, avec droit exclusif de vente dans leur ressort et liberté d'ouvrir autant de débits qu'ils le jugeraient nécessaires, les remplacèrent. Les mêmes abus se renouvelèrent. L'on nomma alors cette fois, en qualité d'*entreposeurs*, des agents supérieurs des Douanes et l'on créa des entrepôts subordonnés sur le territoire de leur concession. La vente au détail s'effectue dans les fumeries. Le détaillant est tenu de se munir d'une licence payante,

dont le droit varie suivant l'importance de la localité.

Au Tonkin, l'arrêté du 8 juin 1893 réglementait la régie et la vente de l'opium. Jusque-là le monopole avait été géré par des fermiers adjudicataires; en dernier lieu, par une Société fermière ayant à sa tête M. de Saint-Mathurin. Moyennant une indemnité de 3.400.000 francs, la Société obtint le rachat de son privilège; le commerce de l'opium au Tonkin s'établit sur les mêmes bases qu'en Cochinchine. La Régie gardait le monopole de la fabrication du chandoo. Jusqu'en 1897, cette fabrication s'effectuait dans les bouilleries de Lao-Kay, Lang-son et Haïphong. Lao-Kay et Lang-son aux confins du pays, donnaient une denrée mauvaise et coûteuse; on garda seulement Haïphong, avec le concours d'un entrepreneur chinois qui prenait tous les frais de la bouillerie à sa charge, moyennant une redevance proportionnelle à la quantité de chandoo obtenu; puis en 1898, des arrêtés nouveaux confièrent la fabrication à des fonctionnaires des Douanes; enfin nous avons vu que depuis le 1er janvier 1900, la manufacture de Saïgon remplaçait la bouillerie d'Haïphong.

On sait que l'opium n'est pas récolté dans la colonie. Saïgon s'approvisionne pour une part

dans l'Inde, sur le marché de Calcutta. Le gouvernement indien ayant toujours refusé un traitement d'État à l'Indo-Chine, les achats sont faits par un intermédiaire ayant obtenu l'adjudication. Depuis 1901 l'administration se fournit, également pour la Cochinchine, d'opium du Yunnan : l'opium blanc, disent les Annamites par opposition avec l'opium noir (l'opium indien), plus fort et plus excitant.

Le Tonkin achète, pour un cinquième de sa consommation, du Bénarès, sur le marché d'Hong-Kong, par l'intermédiaire, aussi, d'un adjudicataire et du Yunnan à Mong-Tsé ; ici, à des prix extrêmement variables, les concessionnaires chinois n'ayant jamais voulu passer avec la Régie un contrat ferme au sujet de la vente. Une petite quantité, de qualité inférieure est donnée par le Kouang-Si et le Sé-Tchouen.

Ces achats d'opium sont faits par la Régie elle-même qui essaie de lutter contre l'invasion de la contrebande.

Le service de visite et de surveillance si minutieusement organisé qu'il soit n'arrête pas la fraude. Sur la frontière du Tonkin, par exemple, d'une étendue de 2.000 kilomètres, elle est vraiment impossible à éviter. Le débitant chinois des villages de la brousse, le sampanier dont la barque demeure

jour et nuit sur l'eau, le paysan allant apporter ses denrées au marché se font les dépositaires de la marchandise ou les agents qui la transmettent. Les adeptes des sociétés secrètes, qui s'engagent à ruiner le commerce et l'influence des étrangers par tous les moyens en leur pouvoir, sont des contrebandiers farouches ; de même que le mercanti chinois augmentant ainsi ses profits ou le notable prévaricateur qui reçoit de toutes mains. L'opium passe en fraude à l'aide de mille ruses. Tantôt des jonques amènent, accrochées à leurs flancs, sous la ligne de flottaison, des caisses de fer-blanc bourrées de chandoo suspect. Tantôt les trains de bois qui descendent de la grande forêt recèlent dans leurs bambous, dont le creux interne a été laqué pour le rendre imperméable à l'eau, des quantités d'opium. L'on en trouve au fond de la jarre pleine de piastres que la vieille avare dissimule dans un coin de son jardin ; et la poutre maîtresse des chaumières comme le seuil de l'autel des ancêtres, dûment explorés, peuvent souvent en contenir. Des navires battant pavillon européen transportent parfois du chandoo pris en Chine.

L'important service des douanes et régies a donc fort à faire en Indo-Chine pour lutter contre la fraude. Nous avons parlé de l'opium de zone.

Un nombreux personnel chasse, avec un succès inégal, les contrebandiers sur le fleuve, dans les faubourgs, dans les villages et même, comme nous l'avons vu, dans la région forestière du Laos et sur toutes les frontières. La moitié à peine de l'opium récolté au Laos est acquis par la Douane, le reste se déverse en fraude sur l'Annam et le Tonkin.

En Annam, le commerce de l'opium était jusqu'en 1889 aux mains de fermiers provinciaux qui payaient leur redevance au Trésor impérial. Le monopole de l'opium nous fut concédé moyennant une redevance de 140.000 piastres en septembre 1889, par entente intervenue entre le Résident supérieur et le Conseil de Régence. L'exploitation s'effectua par l'entremise de concessionnaires ou en régie directe jusqu'à 1892 où M. de Saint-Mathurin obtint la ferme de l'opium en Annam, à titre de dédommagement complémentaire de la rétrocession du monopole au Tonkin. A l'expiration de ce contrat, l'administration exploita elle-même, en régie directe et un bénéfice de 450.000 piastres prouva, dès la première année (1901), la supériorité financière de ce système sur celui du fermage.

Au Cambodge, depuis la disparition des fermes royales en 1893, l'opium est vendu sous le con-

trôle des gouverneurs de province. Il en est de même au Laos, par suite de l'insuffisance du personnel douanier.

Les tentatives de culture entreprises par les Européens tant au Laos qu'au Tonkin étant restées aussi coûteuses que stériles, il semble que si l'on envisage au point de vue, seulement commercial, la question de l'opium en Indo-Chine, les efforts de l'administration doivent surtout porter sur la répression de la fraude, si préjudiciable aux intérêts de notre Trésor.

Le régime de l'opium en Indo-Chine avait été unifié, ainsi que celui des autres contributions indirectes, par un arrêté de février 1899, et un autre du 14 février 1901 qui le complétait. Toutefois, l'unification pratique n'en a été résolue qu'en 1904, par les décrets réglant le prix de vente de l'opium et la question du dross. L'utilisation des résidus et les dispositions relatives à leur vente compliquaient l'exploitation du monopole. L'administration a renoncé à la vente du dross. Après avoir exigé, primitivement, que le dross lui fût rapporté, elle l'abandonne maintenant au consommateur.

Pour faire saisir toute l'importance de cette question de l'opium dans notre domaine indochinois, ajoutons que le budget général de l'Indo-

Chine puise dans ce monopole un peu plus du sixième de ses recettes totales. De 1904 à 1908, la moyenne des revenus de l'opium a été de 16.810.177 francs laissant, toutes dépenses d'exploitation pour cette période défalquées, une plus-value de 10.510.582 francs.

CHAPITRE VI

Lutte des gouvernements d'Extrême-Orient contre l'opium

Cette valeur marchande de l'opium se trouve encore l'une de ses puissances et c'est elle qui entre, hélas ! en ligne de compte pour des gouvernements, d'autre part justement effrayés par les ravages du fléau.

Le mouvement anti-opiumique se heurte, de ce fait, à des raisons financières et économiques dont on ne peut dissimuler l'importance. Les « pays de l'opium », l'Inde, la Chine et l'Indo-Chine se débattent contre ces difficultés.

Dans l'Inde, le conflit entre le gouvernement et les puissantes sociétés qui demandent la suppression de l'opium prend des proportions telles qu'il crée d'insurmontables difficultés (Martin).

Le gouvernement agit peut-être sagement en se contentant de réprimer les désordres d'ailleurs exceptionnels que la pratique de l'opium fait naî-

tre dans le pays, car le régime économique de la péninsule se trouverait profondément perturbé le jour où le commerce de l'opium disparaîtrait.

Sur les 325 millions qu'il fournit annuellement, l'État prélève les 175 millions destinés à parfaire le tribut que l'Inde envoie à l'Angleterre tous les ans et grâce auquel la colonie, tout en faisant face à ses dépenses, ne coûte rien à la métropole.

Mais, d'autre part, les anti-opiumistes soutiennent que les terribles famines de l'Inde n'ont pas d'autre cause que l'extension des champs de pavots au détriment des autres cultures et que les revenus de l'opium ne compensent pas les pertes subies, tant en nature qu'en vies humaines. Et c'est la disette et la misère qui ont fait naître les innombrables sociétés secrètes cachées dans toutes les classes de la société. Ce n'est plus un mystère pour ceux qu'intéressent les questions coloniales que la haine des « halft-cast » contre l'Anglais. Intelligents et énergiques, ayant puisé dans les Universités anglaises les notions qu'ils tournent contre leurs vainqueurs, ils excitent dans tout le pays une agitation dangereuse, dont l'Angleterre commence, du reste, à se fortement inquiéter. Enlever l'Inde à l'opium, « ce cauchemar héréditaire qui pèse sur des milliers d'Hindous »,

est le seul moyen, pensent les anti-opiumistes, d'inspirer confiance à l'indigène et de rendre la sécurité à ses maîtres.

Un nouveau danger ajoute son poids à leur cause : c'est la menace de concurrence de l'opium néerlandais. Jusqu'ici les Indes hollandaises où l'opium est matière exportée (les cigares dits de Manille sont immergés dans un bain d'opium) ne favorisaient pas la culture. Elles considéraient que la drogue néfaste appauvrissait en réalité la colonie. Depuis quelques années, un changement s'est produit. Le pavot est cultivé à Java et son latex donne un opium de qualité supérieure à l'opium indien. De plus, l'opium indien a été taxé fortement à son entrée dans les îles hollandaises depuis 1890. Si la production de Java augmente, le commerce britannique en recevra, dans l'Inde, une forte atteinte.

Enfin l'accord avec la Chine vient d'abaisser pour une durée de trois ans l'exportation d'opium indien dans le Céleste Empire.

Ne serait-il pas plus sage d'abandonner tout de suite la culture de l'opium, de diriger les indigènes, soit vers l'industrie minière, soit vers d'autres cultures : le poivre, la canne à sucre, les céréales bienfaisantes? Éviter la disette, conduire à bonne fin la réforme qui libérerait l'Inde

de l'opium constitue une tâche des plus ardues et des plus périlleuses. Mais le triomphe matériel et moral ne la couronnerait-elle pas? Des esprits distingués croient au triomphe des idées réformatrices dans l'Inde.

Depuis quelques années, ces mêmes tendances anti-opiumistes s'affirment dans le Céleste Empire. La jeune Chine les accueille avec un bruyant enthousiasme. Une croisade par le livre, l'image coloriée, la chanson populaire s'organise contre l'opium.

Tout au long des annales chinoises, l'on recueille la preuve de ce que le gouvernement impérial a tenté de tout temps pour enrayer le fléau. A de fréquents intervalles, les mesures répressives frappaient les fumeurs, sans arrêter les progrès du mal.

Cette curieuse ordonnance, par exemple, qui date de 1854, est une trace des efforts qui furent parfois tentés.

L'empereur de Chine y disait :

«... Je déclare que je vais faire construire près de la porte d'éternelle pureté (lieu où sont exécutés les criminels), une prison spéciale pour les fumeurs d'opium. Là seront tous, riches ou pauvres, enfermés chacun dans une cellule étroite, éclairée par une fenêtre, avec deux planches ser-

vant de lit et de siège pour s'asseoir ; on leur donnera chaque jour une ration de riz, de l'huile, des légumes. Ceux des prisonniers qui seront malades recevront des pilules médicales : s'ils les refusent, nous les laisserons mourir de la maladie que le funeste usage de l'opium aura engendrée. Au bout d'un mois de détention, nous examinerons les prisonniers : s'ils renoncent à leur funeste habitude, ils seront rendus à leurs parents ; en cas de récidive ils subiront la mort selon les rigueurs de la loi [1]. »

Mais la complicité des hauts fonctionnaires comme la nécessité de remplir les caisses empêchèrent toujours la consommation d'opium de diminuer.

Pourtant, le 20 septembre 1906, on pouvait lire sur les portes du Yamen l'édit impérial suivant. Il ordonnait au Tcheng-Vou-Tchou (Conseil chargé des nouvelles administrations) de supprimer l'usage de l'opium.

« Du troisième jour de la huitième heure.

« Depuis que l'on a permis l'importation de l'opium en Chine, le mal que ce poison a fait dans toute la Chine est apparent à tous. Tous ceux qui fument l'opium perdent la santé et la dignité

1. *Annales médico-psychologiques*, 1863, I, p. 151.

d'homme, sacrifient leurs intérêts et leur famille, deviennent faibles et pauvres. C'est pourquoi la Chine semble chaque jour de plus en plus gênée et débile.

« Pensant à ce poison qui est le motif de la pauvreté et de l'état précaire et effacé de la nation, nous l'avons en haine absolue.

« En ce moment la Cour, qui s'applique à fortifier la Chine, croit nécessaire d'exhorter le peuple à savoir s'affranchir enfin du mal et supprimer toutes les coutumes, les habitudes et les abus mauvais, afin que tous les Chinois puissent se réjouir d'un grand bien-être et d'une grande paix.

« Nous ordonnons donc que, à l'avenir, tous les Chinois s'abstiennent de l'opium ; ainsi, le mal causé par ce poison venu des Indes ou préparé dans le pays, pourra être enrayé, sinon supprimé, dans un délai de dix ans.

« Quant aux moyens pratiques de l'interdiction sommaire et absolue à tous les fumeurs et à ceux qui cultivent cette drogue, nous ordonnons au Tcheng-Vou-Tchou de délibérer sur les meilleures mesures à prendre à ce sujet et de nous en faire part dans un rapport détaillé. Respect à ceci. »

Après avoir affirmé, incidemment, mais une fois de plus, que l'opium est toujours le *yang-yen*, la

substance étrangère! le gouvernement impérial faisait suivre ce rapport d'un règlement :

I. — Un terme de dix années est fixé pour la cessation, non seulement de l'usage de l'opium mais de la culture du pavot, avec réduction proportionnelle de 1/10 chaque année pour les surfaces cultivées. Si la règle n'est pas observée, le terrain sera confisqué. Si l'abolition de la culture est réalisée avant l'expiration des délits prescrits, les autorités locales recevront des récompenses.

II. — Des cartes spéciales seront distribuées aux fumeurs, dont le nombre atteint 30 à 40 °/ₒ de la population. Les fonctionnaires et les notables devront se corriger les premiers de ce vice. Les fumeurs seront divisés en deux catégories : ceux de plus de soixante ans et ceux de moins de soixante ans. A ceux faisant partie de la première catégorie une carte A sera remise ; à ceux de la seconde, une carte B. Mais le titulaire d'une carte B ne pourra pas, lorsqu'il atteindra soixante ans, recevoir une carte A en échange de la sienne. Nul ne pourra acheter de l'opium s'il n'a été immatriculé. Nul ne sera autorisé à en commencer l'usage après la publication de ces règlements.

III. — A l'exception des gens ayant passé la soixantaine, envers lesquels on se montrera indulgent, qu'ils soient corrigés ou non, tout fumeur ayant

un permis de la classe B devra diminuer d'année en année sa consommation de 2 ou 3/10. Des peines sévères seront infligées aux délinquants ; les magistrats seront privés de leurs charges, les étudiants se verront refuser leurs diplômes. Les noms de ceux qui continueront, au bout de dix ans, à se livrer à l'emploi de cette drogue seront affichés dans les endroits publics et ils seront déchus de leurs droits politiques.

IV. — Un délai de six mois est fixé pour la fermeture des fumeries « à lampe ouverte »; interdiction est faite de présenter dans les maisons de thé, restaurants, cabarets, de l'opium aux clients. Les marchands d'articles pour fumerie devront, dans le délai d'une année, abandonner leur commerce. Les impôts ne devront plus être perçus dans les lits de fumerie dans un délai de trois mois.

V. — Les débits d'opium seront fermés progressivement, dans un laps de temps de dix années, et il ne sera plus ouvert de nouveaux débits. Les patrons de ces établissements ne devront délivrer la drogue aux acheteurs que sur la présentation de leur permis et ils seront tenus de présenter chaque année un tableau justifiant de la diminution des ventes, sous peine de confiscation.

VI. — Les médecins chercheront les remèdes

les plus propres à guérir de la passion de l'opium, mais ne contenant ni dross, ni morphine ; ces médicament seront distribués par les soins des institutions de bienfaisance.

VII. — Les maréchaux, vice-rois et gouverneurs ordonneront aux fonctionnaires locaux de s'entendre avec les notables pour créer des sociétés pour la suppression de l'opium et encourager officiellement les sociétés déjà existantes.

VIII. — Les fonctionnaires locaux et les notables seront chargés de l'exécution du présent règlement.

IX. — Les fonctionnaires seront traités d'une façon particulièrement rigoureuse car ils doivent l'exemple au peuple. Cependant, ceux âgés de plus de soixante ans seront l'objet d'une certaine tolérance. Pour les autres, il faut faire une distinction. Les hauts mandarins, fonctionnaires, vice-rois, généraux, ne devront pas chercher à dissimuler leur habitude, mais ils demanderont un congé au gouvernement durant lequel ils se corrigeront de leur vice ; ils seront remplacés durant leur absence par un intérimaire et, une fois guéris, ils pourront reprendre leurs fonctions. Les mandarins subalternes auront un délai de six mois pour se déshabituer de la drogue ; s'ils ne peuvent rompre avec elle, ils conserveront

leur rang mais devront se désister de leur emploi. Ceux qui continueront à fumer secrètement perdront à la fois leur rang et leur emploi.

Tous les professeurs, étudiants, officiers de terre et de mer seront licenciés s'ils n'ont pas, dans un délai de trois mois, renoncé à l'opium.

X. — Le Wai ou pou (Ministère des Affaires étrangères) se référera auprès du représentant de l'Angleterre en Chine, au sujet de la réduction annuelle de l'opium indien, de façon que cette importation cesse dans un délai de dix années. Il en sera de même à l'égard des autres puissances importatrices d'opium : Perse, colonies hollandaises, etc... ; mais au cas où ces pays se refuseraient à un arrangement dans ce sens, la Chine se réserve d'agir par elle-même en interdisant formellement l'importation. De sévères mesures seront mises en vigueur pour empêcher la contrebande.

La morphine étant plus nuisible que l'opium lui-même, l'article 2 du traité Mackay de 1902, et l'article 16 du traité américain de 1903 devront être observés. En conséquence, l'importation, la fabrication et la vente de la morphine et des seringues qui servent à l'injecter est interdite, à dater de ce jour, en Chine, tant par les Chinois que par les étrangers.

XI. — Les vice-rois et hauts fonctionnaires sont chargés de la proclamation de ce décret par tout l'Empire.

Cet effort, le plus considérable que la Chine eût jamais fait était dû, on le sait, à la toute puissante impératrice Tsou-hi. La vieille souveraine, de race mongole, sacrifiait peut-être ce qu'elle avait jadis adoré.

Cependant, sous cette influence redoutable, à peine le règlement promulgué, gouverneurs et vice-rois faisaient procéder, par les sous-préfets, au recensement exact des terrains de culture, afin de prévenir de nouveaux ensemencements.

Le cabinet de Pékin demanda effectivement au gouvernement anglais une réduction de ses importations en Chine, proportionnelle à la réduction de culture décidée en terre chinoise. Le droit d'importation de l'opium indien serait élevé. Un fonctionnaire chinois délégué à Calcutta contrôlerait la vente, l'emballage et l'exportation de l'opium en Chine. Les Anglais fermeraient les fumeries et interdiraient la vente d'ustensiles de fumeurs sur le territoire de leurs concessions. Ils prendraient aussi des mesures contre la fraude organisée à Hong-Kong, sur une vaste proportion.

Mais un danger insoupçonné éclata tout de suite : ce fut l'invasion de la Chine par la serin-

gue de Pravaz que les Japonais,qui n'avaient point signé les traités américain et anglais de 1902-1903, jetaient avec cynisme dans les milieux chinois. Des stocks énormes d'aiguilles hypodermiques (vengeance raffinée d'anciens ennemis, disent quelques-uns) passaient du Japon en Chine, aidant les malheureux opiomanes à oublier leur mal ou à l'aggraver. Bientôt les Célestes pourvurent eux-mêmes à ce nouveau besoin qu'un édit impérial de juillet 1908 tenta de réprimer :

« Les Chinois qui manufacturent de la morphine et autres produits analogues, d'applications hypodermiques, et les commerçants qui vendent de la morphine sans une autorisation des Douanes seront bannis vers une *pestilential frontier* de l'Empire et leurs boutiques seront fermées. »

Au 1er janvier 1909 entraient en vigueur les mesures prises à la suite du nouvel accord des puissances que la Chine avait provoqué pour prohiber l'importation de la morphine en Chine, en dehors des quantités nécessaires à l'usage médical.

L'Angleterre avait accepté de diminuer pendant une période de trois ans son importation d'opium indien à condition que la culture du pavot en Chine fût également réduite, entraînant ainsi la décroissance du nombre des fumeurs.

La promulgation du décret impérial renforcé

de nouveaux décrets en avril et juin 1907 déchaîna une véritable guerre à l'opium dans l'immense pays. Des proclamations furent affichées, des « sociétés de rupture avec l'opium » et des ligues « anti-opium » créées. Des comités de surveillance tenaient la main à la fermeture des fumeries. Dans quelques villes, les étudiants en gardaient les portes pour empêcher leurs concitoyens d'y entrer. Des hôpitaux et des dispensaires s'ouvraient à ceux qui montraient le désir de se soigner et de guérir. Dans le délai prescrit de six mois, les maisons d'opium étaient fermées dans la plupart des grands centres, surtout à Pékin. A Shang-Haï, les pipes et les accessoires s'entassèrent dans de grandes corbeilles pour être brûlés; à Chao-Hing, on vit un feu de joie de 2.000 pipes, et tantôt les opiomanes repentants accrochaient pipes et lampes en ex-voto aux portes des villes, aux murs des *yamens*, tantôt les autodafés de plateaux et de « bambous » jetaient leurs joyeuses lueurs sur la honteuse défaite de celle que les Chinois appellent « Yen Miong », la *fée de l'opium.*

Sur les établissements publics, l'étendard du Dragon flottait avec cette inscription : « A partir de ce jour la Chine entre dans la catégorie des grandes puissances. » (Millant.)

Et le résultat fut bientôt une protestation im-

portante des tenanciers de fumeries et des troubles dans les campagnes, aux régions de terres de culture. Aux alentours de Tchen-lan-tchéou en 1908 les paysans s'armèrent de fourches et de bâtons et les autorités provinciales durent envoyer quelques centaines de soldats pour rétablir l'ordre.

De plus, sur les concessions internationales, les gouvernements européens n'agissaient qu'avec lenteur.

Le mouvement des campagnes, surtout, fut assez violent, car interdire la culture du pavot du jour au lendemain, c'était mettre le paysan même dans l'impossibilité matérielle de payer l'impôt et condamner la région à la misère. Les autorités chinoises ne paraissent pas avoir envisagé cet ordre de difficultés assez sérieusement et les essais de plants de coton par exemple, les encouragements aux vers à soie ne donnent pas de résultats immédiats. La pauvreté et la famine restent menaçantes et le paysan murmure.

Aussi vers la fin de 1908 un relâchement manifeste du mouvement anti-opiumique se faisait sentir parmi les autorités provinciales. Le Conseil supérieur de l'Empire avait ordonné en juillet 1908, à Pékin, l'ouverture d'un établissement spécial où l'on examinerait les fonctionnaires

soupçonnés d'user encore de la drogue car le censeur impérial avait déjà signalé au trône des « négligences graves. »

La réforme si ardemment accueillie dans les villes perdait, là aussi, de sa popularité.

Les sociétés anti-opiumiques meurent l'une après l'autre ; faute d'argent souvent. Des fumeries clandestines s'organisent à l'extérieur des villes et celles qui furent *officiellement* fermées se trouvent officieusement ouvertes, souvent. Nombre de fonctionnaires ne se sont ni guéris ni corrigés.

La réduction des surfaces ensemencées n'a produit que des résultats douteux. Une transformation de la base financière de la Chine s'impose et l'on n'a élaboré que des projets vagues ou qui, du moins, n'ont pas encore été mis à exécution.

La Chine a fait à notre idéal de civilisation les plus méritoires sacrifices et les plus merveilleuses promesses, mais pourra-t-elle les tenir?

Le mouvement anti-opiumique s'est étendu, il va sans dire, à nos colonies d'Indo-Chine. Le 19 janvier 1907, le gouverneur général d'Indo-Chine prenait un arrêté interdisant l'ouverture de fumeries en Annam et Tonkin et l'installation de nouveaux débits en Cochinchine et au Cam-

bodge. Le prix de l'opium était majoré. Les mesures d'aide et de défense demandées par la Chine avaient été favorablement acceptées.

De plus, une commission recherchait les mesures propres à supprimer l'usage de l'opium en Indo-Chine, de même que les moyens pour suppléer à la moins-value des ressources que cette réforme entraînerait.

La solution du problème ne se dessinait pas aisément, l'énorme déficit de 10 millions par an apparaissait comme un sérieux obstacle. L'opinion et la presse locale, passionnées sur ce sujet, se divisèrent en deux clans : abolitionnistes et conservateurs. La presse de la métropole nettement abolitionniste provoquait les critiques violentes des journalistes coloniaux lui reprochant de s'occuper d'une question mal connue d'elle et sans se soucier de pallier à des effets déplorables.

Outre la difficulté de faire cesser une habitude séculaire, on se trouvait, comme dans les autres pays, en face d'importantes questions budgétaires et économiques. La Commission réunie pour étudier le sujet proposait d'arrêter progressivement le mal, en mettant les fumeurs sous une surveillance *légale* et qui ne se démentît pas, et en fermant graduellement les fumeries.

Au point de vue financier, des taxes de sup-

pléance remplaceraient les fonds produits par l'opium. La commission préconisait le relèvement des droits de douane sur les articles de consommation et de luxe provenant de la Chine et surtout employés par les Chinois, tels les soieries, thé, broderies, nids d'hirondelle, éventails de plumes, etc... Enfin, si l'on pouvait arriver à la suppression de la fraude, but vers lequel devraient porter tous les efforts, on atteindrait le plus fructueux résultat (Cf. Dr Millant).

Du reste, les différents pays victimes de la drogue se sont concertés en vue de communes mesures à élaborer. Une Commission internationale a déjà tenu séance, dit *L'Informateur des aliénistes et des neurologistes* (25 sept. 1909).

Le 1er février 1909 s'est réunie à Shanghaï la première Commission internationale de l'opium, due à l'initiative du révérend évêque Brent, des Philippines. L'objet de cette commission a été d'étudier les mesures à prendre pour combattre la morphinomanie qui cause des ravages considérables parmi les peuples d'Extrême-Orient.

Résolutions votées par la Commission internationale de l'opium :

1° La Commission internationale de l'opium

reconnaît l'indiscutable sincérité du Gouvernement de la Chine dans ses efforts pour extirper la production du pavot et la consommation de l'opium dans l'Empire, et la croissante efficacité de l'opinion publique parmi ses propres sujets qui supportent les effets de ces efforts ;

2° La Commission internationale de l'opium émet l'avis que l'opium, dans tout emploi autre que le but médical, devrait toujours être tenu par chaque gouvernement participant à la Commission pour un produit à interdire ou à frapper de règlements stricts ;

3° La Commission internationale de l'opium estime que, déjà, la fabrication sans restriction, la vente et la diffusion de la morphine constituent un danger grave et que la morphinomanie montre des signes d'extension parmi les populations. Cette Commission désire, en conséquence, attirer l'attention de tous les gouvernements sur l'importance énorme des mesures coercitives à prendre par chaque gouvernement sur son territoire et dans ses possessions, pour arriver à contrôler la fabrication, la vente et la diffusion de cette morphine, car il résulte des recherches scientifiques que ces drogues sont susceptibles d'entraîner les mêmes pernicieux effets ;

4° La manière dont a été constituée la Commis-

sion internationale d'opium ne lui permet pas de rechercher, au point de vue scientifique, les remèdes de l'opium, pas plus que les effets et les propriétés de l'opium et de ses composés, mais elle déclare que de telles recherches seraient de la plus haute importance. Aussi désire-t-elle que chaque délégation puisse recommander cette face de la question à son gouvernement pour faire ce qu'il jugera nécessaire ;

5° La Commission internationale de l'opium pousse vivement tous les gouvernements qui possèdent en Chine des concessions ou des établissements dans lesquels n'auraient pas été encore prises des mesures effectives relativement à la fermeture des fumeries d'opium à faire quelques pas dans cette voie ;

6° La Commission internationale de l'opium recommande à chaque délégué de pousser son gouvernement à appliquer ses lois sur la pharmacie à ses nationaux dans leurs districts consulaires, dans leurs établissements en Chine.

Tels sont les efforts contre le « poison d'Orient » ; telles sont, résumées, les graves questions qui s'agitent lorsqu'on parle de l'opium.

L'homme verra-t-il jamais s'évanouir le dernier flocon de cette « divine fumée » ? Il est

triste de constater qu'en réalité, nul peuple n'a trouvé encore le remède définitif ni, peut-être, le courage qu'il faudrait pour appliquer ce remède.

Sans doute, une Conférence internationale qui proscrirait, de l'assentiment général, la vente et la fabrication du chandoo accomplirait l'une des plus grandes œuvres humanitaires. Mais se réunira-t-elle jamais ? La prohibition absolue de l'opium n'est-elle pas la sœur, en utopie, du désarmement universel. Et comme chacun parle de la paix en préparant la guerre, de même les gouvernements continuent, tout en ne niant pas les tristes progrès de l'alcoolisme et de l'opiomanie, même en fulminant contre eux, de grossir leurs budgets par la vente de l'alcool, la vente du tabac et celle de l'opium, celles-ci considérées comme monopoles d'État.

APPENDICE

APPENDICE

I

Rapport sur la Commission internationale de l'opium (*in extenso*)

Le 1er février (1909) s'ouvrent les séances de la Commission internationale de l'opium.

Dès le mois de juin 1907, sur l'initiative du révérend évêque Brent, des Philippines, et du ministre des États-Unis, Mr Kockhill, le gouvernement chinois avait été pressenti au sujet d'une enquête qui serait faite sur le commerce et la production de l'opium par une Commission internationale dans laquelle la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas étaient disposés à se faire représenter ainsi que les États-Unis.

Le 24 juillet suivant, le cabinet de Pékin se ralliait à cette proposion et, dans le cours de 1908, le gouvernement américain obtenait l'adhésion

de toutes les grandes puissances qui déléguèrent chacune plusieurs représentants à la Conférence.

La Chine était représentée par S. E. Toan-Fang, vice-roi de Nankin, assisté de plusieurs commissaires spéciaux; l'Angleterre par Sir Cecil Clementi-Smith, S. Alexandre Hosée, M. Mackenzie King, R. Laidlaw, et, pour l'Inde, par sir J. Bennet Brunyate; la France avait délégué son consul général à Shanghaï, M. Ratard, M. Brenier, sous-directeur de l'agriculture et du commerce en Indo-Chine, et M. Cornillon, inspecteur des Douanes.

Enfin, les délégués américains étaient le Dr Hamilton Wright, le Dr C. D. Tenney et le révérend Brent, qui présida les travaux de la Commission. Le Portugal, la Russie, les Pays-Bas, l'Allemagne, ainsi que le Japon, la Perse et le Siam étaient également représentés. Il n'y eut pas de délégué turc.

La séance d'ouverture fut présidée par S. E. Toan-Fang, représentant l'empereur de Chine. Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants des puissances, il rappela tout ce que la Chine a fait contre l'opiomanie.

Immédiatement après, la Commission commença ses travaux. Quatorze séances furent employées pour examiner les rapports des délégués de chaque nation, portant sur les statistiques commer-

ciales, les plantations de pavots, les tarifs, les traités et accords internationaux, enfin sur la vente et la consommation de l'opium, ainsi que les revenus qui en sont tirés.

Après un examen attentif des rapports des différents moyens d'action de la lutte anti-opiumique en Europe, en Amérique et principalement en Asie, des résolutions furent adoptées et transmises par les délégations présentes à leurs gouvernements respectifs. En voici le détail (d'après le *Times*) :

1° La Commission reconnaît la sincérité des efforts du gouvernement chinois pour enrayer la production et la consommation de l'opium dans l'Empire et le réel quoique inégal progrès obtenu dans une tâche de la plus grande importance;

2° La Commission trouve que la fabrication sans restrictions, la vente et la distribution de la morphine constituent déjà un grave danger et que l'habitude de la morphine se révèle par des signes certains et elle insiste énergiquement auprès de tous les gouvernements sur l'urgence qu'il y a à prendre de sévères mesures pour contrôler la fabrication et la vente de cette drogue, ainsi que des autres dérivés nocifs de l'opium ;

3° La Commission, estimant qu'une enquête scientifique, faite sur place sur les remèdes con-

tre l'opium et sur les propriétés et effets de l'opium et de ses dérivés serait de la plus haute importance désire que chaque délégation recommande ce sujet d'étude à son propre gouvernement pour telle action qu'il jugera nécessaire ;

4° La Commission trouve que, puisque chaque pays a des lois sévères faites pour prévenir la contrebande de l'opium et de ses dérivés, tous les pays devraient adopter des mesures raisonnables pour prévenir, aux ports de départ, l'embarquement de l'opium, des alcaloïdes, dérivés ou préparations pour tout pays qui prohibe leur entrée ;

5° La Commission recommande, en vue de l'initiative prise par la Chine et les autres gouvernements, de supprimer les fumeries d'opium; que chaque délégation incite son gouvernement à prendre des mesures pour la graduelle suppression des fumeries d'opium sur son propre territoire et dans ses possessions, en tenant compte des conditions variées des divers pays ;

6° La Commission trouve que l'usage sous toutes ses formes, en dehors du but médical est tenu dans presque tous les pays pour une chose à prohiber ou à soigneusement réglementer. Elle reconnaît qu'il y a de larges différences entre les règlements qui prévalent dans les divers pays mais elle considère comme très important que

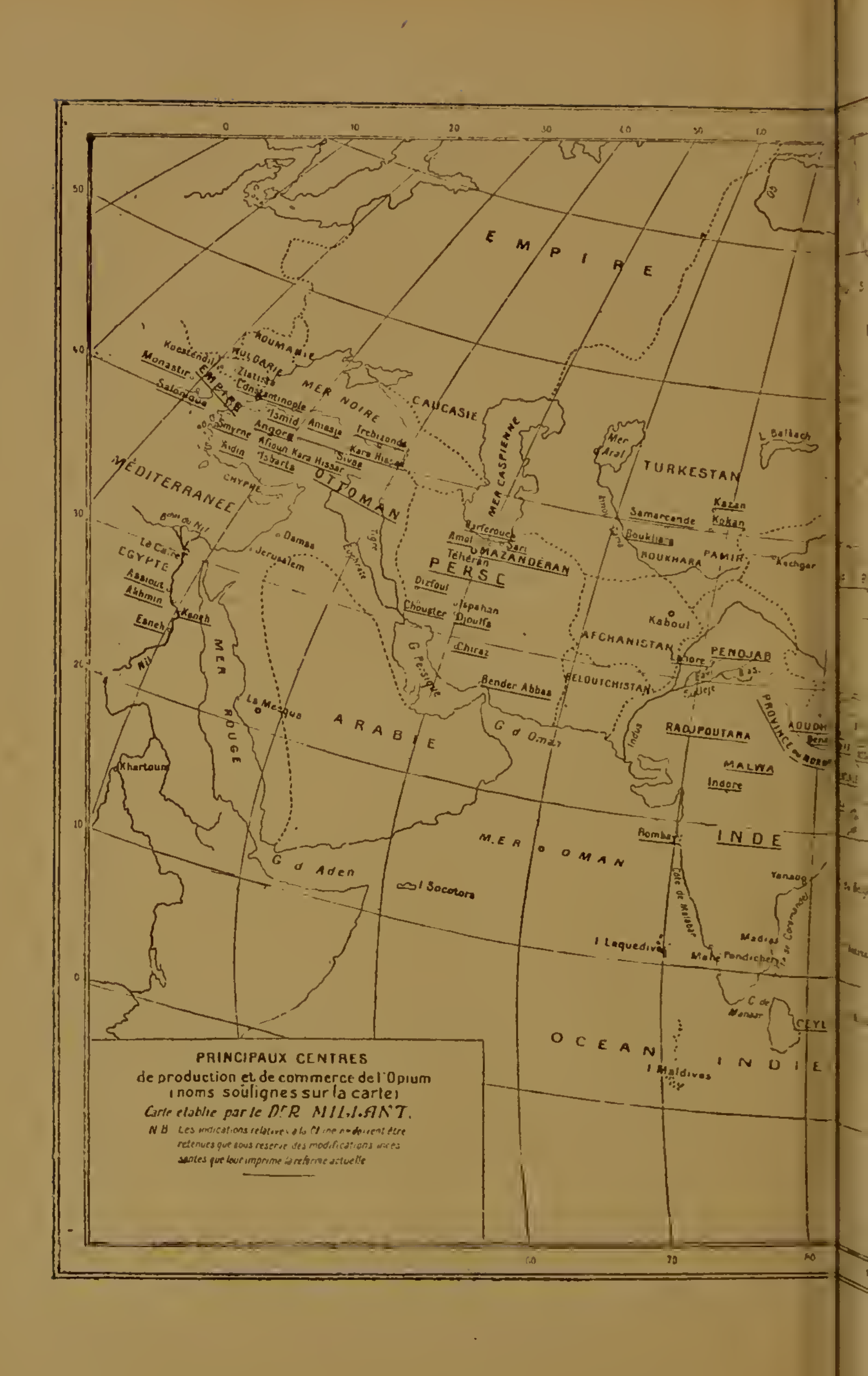
les différents gouvernements examinent leur système de réglementation à la lumière de l'expérience des autres pays;

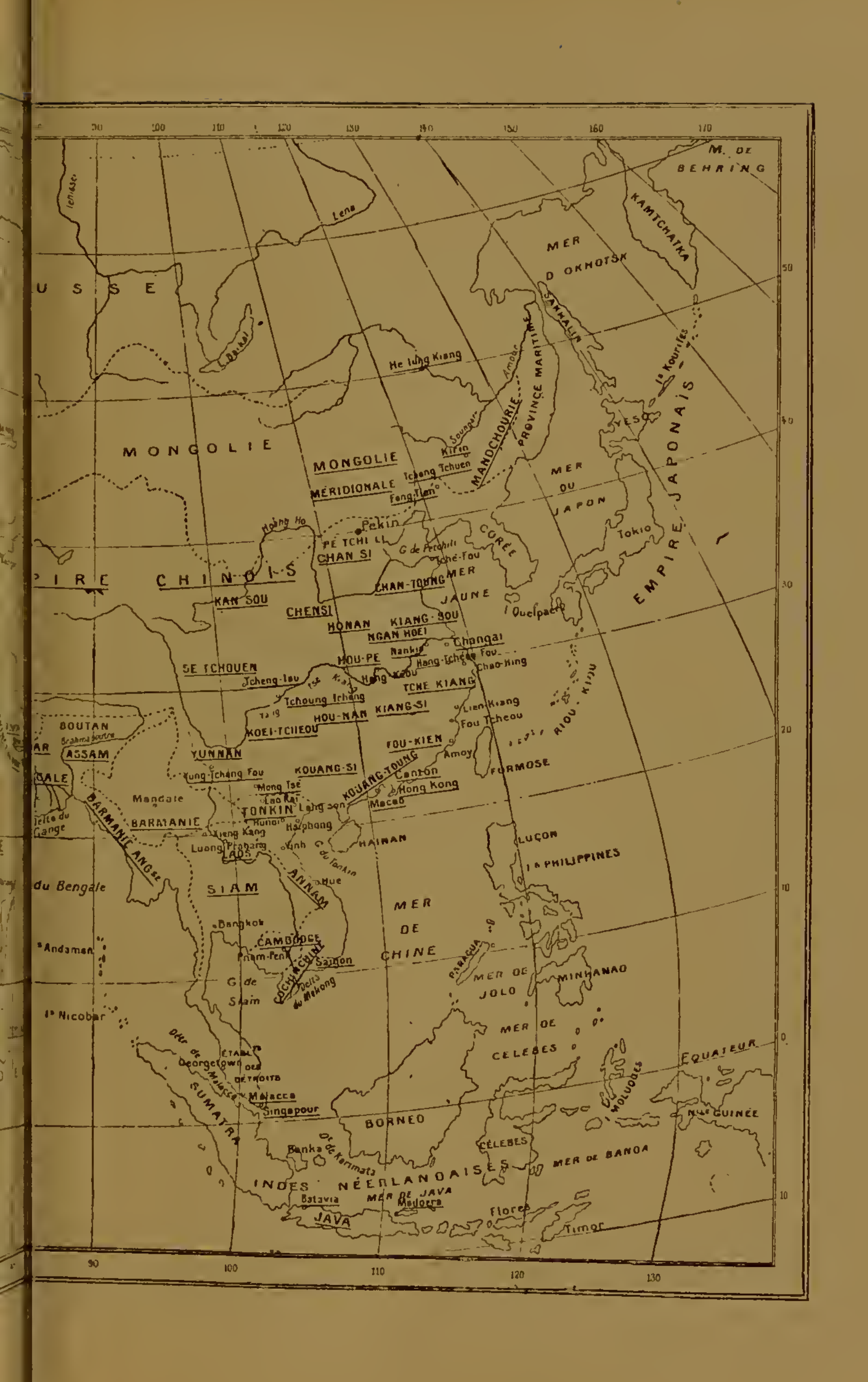
7° La Commission insiste pour que tous les gouvernements qui possèdent des concessions ou des possessions en Chine et qui n'ont pas encore pris de mesures effectives pour la fermeture des fumeries d'opium dans les dites concessions ou possessions, les prennent le plus tôt possible, ainsi que l'ont déjà fait plusieurs gouvernements;

8° La Commission recommande à chaque gouvernement d'entrer en négociations avec le gouvernement chinois pour assurer de promptes et effectives mesures dans les concessions et possessions étrangères en Chine, pour prohiber le commerce et la manufacture de l'opium et de ses dérivés;

9° La Commission recommande à chaque gouvernement d'appliquer ses lois relatives à l'exercice de la pharmacie à ses sujets dans les districts consulaires, concessions et possessions en Chine.

Les trois premières résolutions ont été proposées par la délégation anglaise; la cinquième et la sixième par les Anglais et les Américains, conjointement; la septième par les Chinois après amendement par les Français.


EMPIRE
MER NOIRE
CAUCASIE
MER CASPIENNE
Mer d'Aral
TURKESTAN
EMPIRE OTTOMAN
MÉDITERRANEE
EGYPTE
MER ROUGE
ARABIE
PERSE
AFCHANISTAN
BELOUTCHISTAN
PENDJAB
RADJPOUTANA
MALWA
INDE
MER D'OMAN
G d Aden
G d Oman
OCEAN INDIEN
Constantinople
Smyrne
Angora
Trebizonde
Samarcande
Boukhara
Kaboul
Téhéran
Ispahan
Chiraz
Bender Abbas
Jerusalem
Le Caire
Khartoum
La Mecque
Bombay
Madras
Pondichery
I Socotora
I Laquedives
I Maldives
PRINCIPAUX CENTRES
de production et de commerce de l'Opium
(noms soulignes sur la carte)
Carte etablie par le Dr R MILLANT.
N B Les indications relatives à la Chine ne doivent être retenues que sous reserve des modifications incessantes que leur imprime la reforme actuelle



M. DE BEHRING
KAMTCHATKA
MER D'OKHOTSK
SAKHALIN
MONGOLIE
MONGOLIE MÉRIDIONALE
MANDCHOURIE
PROVINCE MARITIME
MER DU JAPON
YESO
EMPIRE JAPONAIS
Tokio
CORÉE
Pékin
PÉ TCHI LI
CHAN SI
CHAN-TOUNG
MER JAUNE
KAN SOU
CHENSI
HONAN
KIANG-SOU
NGAN HOEI
Changai
HOU-PE
SE TCHOUEN
TCHE KIANG
HOU-NAN
KIANG-SI
KOEI-TCHEOU
FOU-KIEN
YUNNAN
KOUANG-SI
KOUANG-TOUNG
Canton
Hong Kong
Macao
Amoy
FORMOSE
BOUTAN
ASSAM
BIRMANIE
TONKIN
HAINAN
LAOS
SIAM
ANNAM
Bangkok
CAMBODGE
Saïgon
MER DE CHINE
LUÇON
I. PHILIPPINES
MINDANAO
MER DE JOLO
MER DE CÉLÈBES
ÉQUATEUR
BORNÉO
CÉLÈBES
MOLUQUES
Nlle GUINÉE
MER DE BANDA
SUMATRA
Malacca
Singapour
INDES NÉERLANDAISES
Batavia
JAVA
MER DE JAVA
Flores
Timor
du Bengale
Andaman
Nicobar

BIBLIOGRAPHIE

L'Anglais mangeur d'opium, traduit par A. D. M. 1828.

Les confessions d'un mangeur d'opium, de Th. de Quincey, traduit par V. Descreux, 1903.

Fumeurs d'opium. G. Boissière, 1896.

Notes d'un journal de marche trouvé dans les papiers d'un vieux sergent de la Légion. Revue de Paris, juillet 1903.

L'opium. G. Janniard. *Revue bleue*, novembre 1907.

Fumeurs d'opium en Chine. Libermann, 1863.

L'opium, etc. Dr E. Martin, 1893.

La drogue. Dr Richard Millant, 1906.

Les opiomanes, mangeurs, buveurs et fumeurs d'opium. Dr Roger Dupouy, 1912.



Type de fumeur d'opium.



L'ivresse.



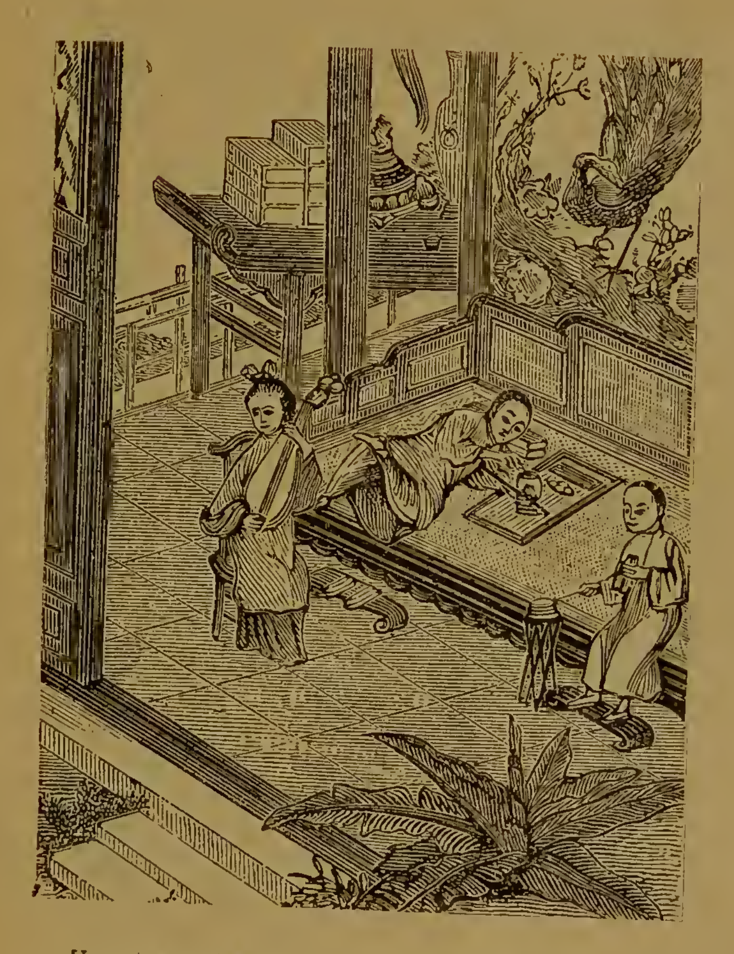
Un jeune Chinois, entraîné par l'exemple de l'un de ses camarades, se livre pour la première fois aux funestes douceurs de l'opium, à l'aide de la pipe à eau usitée.



La femme du fumeur, dans son désespoir, a brisé les ustensiles à opium; le mari, fou de rage, la rouerait de coups sans l'intervention d'un ami.



Le fumeur d'opium, réprimandé par son père, est agenouillé devant lui, et il lui promet de se corriger; sa mère l'écoute dans la chambre voisine, et son petit garçon emporte la funeste pipe.



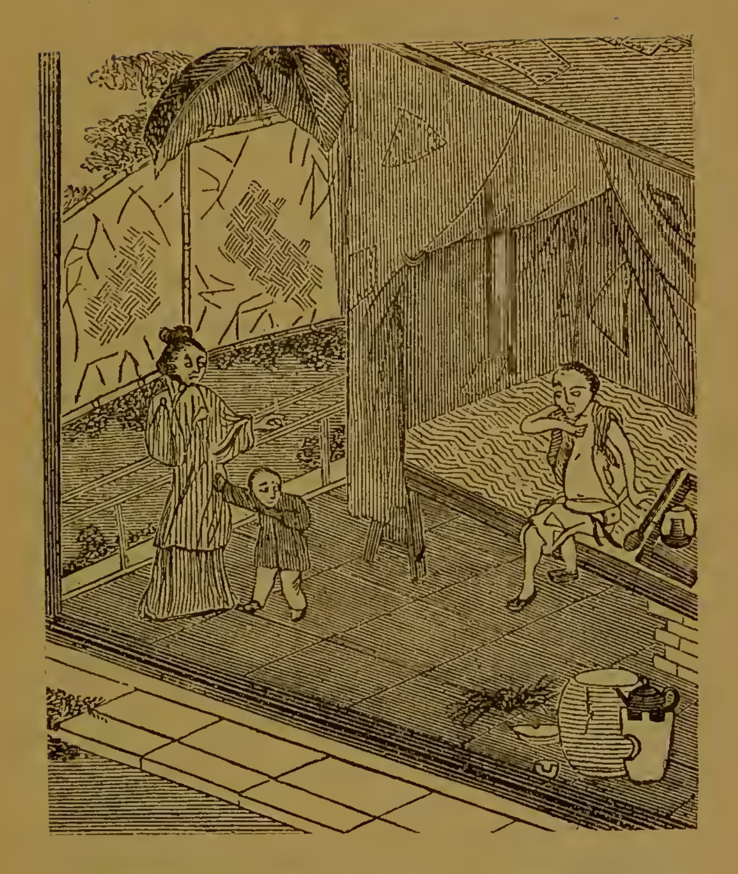
Un vice attire l'autre : énervé et démoralisé, le fumeur d'opium s'entoure de chanteurs et de femmes de mauvaise vie.



La paresse et la dépravation du fumeur d'opium amènent la gêne dans le ménage; tandis que la servante doit encore passer son temps à préparer l'affreux poison, sa femme travaille, pour vivre.



La femme et l'enfant du fumeur d'opium ne cessent de se lamenter auprès du lit où il se grise, et comme ils n'ont plus de serviteurs, c'est la vieille mère qui doit lui apporter le thé.



La femme et l'enfant du fumeur d'opium contemplent avec une douleur sans espoir cet homme qui n'est plus qu'un squelette demi-nu, après avoir connu la santé et le luxe.



Un ancien ami a pitié de la misère du fumeur et il veut le nourrir par charité, mais celui-ci n'a plus de goût pour les aliments.



Le confort et la douceur du foyer paternel ne sont plus qu'un souvenir. Le fumeur d'opium n'a plus ni maison ni meubles; il continue pourtant de fumer, assis sur le sol, à l'ombre d'une mauvaise tente.



Le fumeur d'opium est parvenu au dernier degré de la misère. Nul ne songe à offrir un abri au misérable qui volerait certainement ses bienfaiteurs pour se procurer de l'opium.



La dégradation du fumeur s'accentue : à tout prix il lui faut de l'opium ; les chiens donnent la chasse au vagabond qui vient de voler le seau dans lequel il porte sa pipe



L'hiver est venu. Tremblant de fièvre, le fumeur cherche parmi les rochers un trou quelconque où il se couchera et où il ne tardera pas à mourir.

MAYENNE IMPRIMERIE CHARLES COLIN

Cette bibliothèque résumera l'état actuel des institutions d'assistance publique ou privée, de prévoyance et d'hygiène sociale. Elle constituera une sorte d'in-

ventaire comparatif de ce qui se fait dans les nations civilisées pour secourir les multiples vaincus de la lutte pour la vie, à quelque âge qu'ils appartiennent, à quelque condition physique ou morale, et pour instituer la prophylaxie rationnelle, méthodique et scientifique des fléaux divers qui menacent la société humaine. Des volumes seront consacrés à l'étude d'ensemble des grands problèmes sociaux du paupérisme, de la mendicité, du vagabondage, de la prostitution, de la folie des délinquants et autres, de leur relèvement et patronage, etc. Ainsi qu'à l'organisation des grands services de prévoyance et à l'étude des problèmes d'hygiène individuelle ou collective, publique ou privée, urbaine ou rurale, industrielle ou agricole, civile ou militaire, scolaire ou autres.

Le *caractère* essentiel de cette bibliothèque est d'être internationale, et par conséquent éclectique ; nous sommes à une époque de conférences interparlementaires où, en chaque pays, les besoins de transformations législatives et de codifications réglementaires sociales se font de plus en plus sentir, nous avons donc voulu établir des tableaux comparatifs, résumant les documents techniques établis dans les différents pays, pour préparer les solutions prochaines des grands problèmes à l'étude.

Les travaux publiés seront basés sur les faits et l'exposé des documents positifs fournis par l'expérience des institutions diverses existant en France et à l'étranger. Aussi s'est-on adressé de préférence aux fondateurs ou administrateurs de services publics ou privés qui ont fait des créations personnelles ou des innovations partielles spéciales. Pour bien marquer la tendance générale, les premiers volumes de la collection

exposeront les problèmes généraux de l'assistance systématique de la prévoyance et de l'hygiène sociale moderne : il s'agit d'esquisser dans son ensemble, la synthèse pratique à laquelle doivent tendre tant d'efforts isolés et disséminés auxquels manque trop souvent une coordination générale pour produire leur plein effet. Les droits à l'assistance et à une vie meilleure, désormais posés, appellent sur le terrain des applications prochaines tout un programme positif et raisonné que nous entendons définir.

Chacun des autres livres constituera une mise au point du problème sur un point déterminé et une critique des observations et des expérimentations antérieures dans les différents pays : un chapitre sera consacré aux mesures législatives appliquées ou proposées. Ces études s'adressent, par leur portée sociale à tous les savants et serviront de guide aux administrateurs publics comme aux philanthropes de l'initiative privée, aux psychologues, aux médecins, ainsi qu'aux juristes et aux personnes désireuses de s'assimiler les programmes sociaux modernes, soit qu'elles appartiennent aux milieux politiques et parlementaires ou aux autres divers corps élus.

La bibliothèque est limitée en principe à 100 volumes, dont chacun est un chapitre d'assistance, d'hygiène ou de prévoyance sociale et dont l'ensemble formera un vaste Traité de ces sciences en 25.500 pages. Elle constituera une encyclopédie complète, qui sera un résumé de ces questions au commencement du xxe siècle. Elle sera tenue au courant des progrès de la science par des éditions successives portant, au fur et à mesure des besoins sur chacun des volumes.

Principaux collaborateurs :

MM.

Professeur Alt, d'Uchtspringe ; Professeur Anderson, de Chicago.

Docteur Barth, médecin des hôpitaux de Paris ; P. Baudin, député, ancien ministre ; H. Bonnet, secrétaire-trésorier des Bureaux de bienfaisance de Paris (VIe arr.) ; docteur Bonnet, directeur-médecin de la Colonisation familiale de la Seine (Hommes) ; Breton, député ; E. Briat, secrétaire général du Syndicat des Ouvriers en Instruments de précision.

Cosnier, député ; E. Cheysson, de l'Institut.

Decante, juge au tribunal de Châteaudun ; duc Decazes, président de la Société d'Assistance familiale ; docteur Delbet, député, directeur du Collège libre des Sciences sociales ; docteur Dubief, député, ancien ministre ;

Félix Roussel, président du Conseil général de la Seine. Conseiller municipal de Paris.

Professeur Ferrari, de Bologne.

A. Fontaine, ingénieur en chef des mines. Directeur au ministère du travail.

Gerenyi, directeur de l'Assistance générale, à Vienne (Autriche) ; docteur L. Graux, rédacteur en chef de la *Gazette médicale* et de la *Gazette des eaux ;* P. Guiesse, député, ancien ministre, président de la Commission d'Assurance et Prévoyance sociale ;

Docteur Helme, directeur de la *Revue moderne de médecine et de chirurgie.*

H. Joly, de l'Institut.

Professeur Ladame de Genève; Miss Lathrop, inspectrice de l'Assistance de l'Illinois (U.-S.); docteur Maurice Letulle, professeur agrégé à la Faculté de Paris ; docteur Levaditi, de l'Institut Pasteur ; professeur Lombroso, de Turin ;

L. Mabilleau, directeur du Musée social ; Henry Maret ; docteur A. Marie ; professeur Mac Pherson, d'Edimbourg, inspecteur général de l'Assistance écossaise ; docteur Mannheinner-Gommès, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris ; docteur R. Martial, chef de clinique dermatologique, rédacteur en chef de la *Revue pratique des maladies cutanées* ; Merlo, directeur de la Bienfaisance publique à Rome; Mesureur, directeur de l'Assistance publique de Paris ; A. Mesureur, chef de cabinet à la direction de l'Assistance; R. Meunier, préparateur à l'Ecole des Hautes Etudes ; Mirman, directeur général de l'Assistance et de l'Hygiène publiques de France; professeur Morel, de Mons; Muensterberg, Président de l'Office central de l'assistance et de la bienfaisance à Berlin.

Professeur E. Nicolas de l'Ecole vétérinaire de Toulouse.

Docteur Papillon, médecin de la Préfecture de la Seine ; docteur Peeters, de Gheel. Professeur Porcher de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon.

De Queckert, directeur de la bienfaisance, à Bruxelles.

Professeur Robertson, de Stirling. Docteur H. de Rothschild.

Salmont, avocat à la Cour d'appel de Paris, Président de la Caisse des Victimes du Travail ; docteur Scrini, ancien chef de clinique de la Faculté de Paris ; professeur Spratling, de Massachusset ; Paul Strauss,

sénateur, directeur de la *Revue philanthropique.*

Professeur Tamburini, de Rome ; Thilloy, Secrétaire général de l'Assistance publique. Docteur Tarbouriech, professeur au collège libre des Siences sociales.

Professeur Van Deventer, d'Amsterdam, Inspecteur général des Asiles ; N. Vaschide, sous-directeur de Travaux de l'Ecole des Hautes-Etudes (Paris) ; Docteur J. Voisin, médecin de la Salpêtrière ; Viviani, Ministre du Travail.

Professeur E. Waxweiler, Directeur de l'Institut de Sociologie Solway (Bruxelles).

Série A. — Hygiène (1)

Première Série

1. Hygiène d'antan.
2. Essai de démographie comparée (Statistique générale).

Hygiène individuelle

3. L'éducation des travailleurs.
4. L'hygiène individuelle des travailleurs.
5. L'alimentation.
6. Les boissons.
7. L'hygiène du vêtement.
8. L'hygiène du home.

L'Hygiène générale

9. Hygiène industrielle.

(1) La série A comprendra les problèmes techniques spéciaux : hygiène du travail intellectuel, psychothéraphie, hygiène du travail musculaire, surmenages, hygiènes sexuelles, sportives, etc., épidémie, désinfection, assainissement, sous-sol rural et urbain, épizooties, cimetières, mines, chauffage, incendie, régime des bois et des eaux, inondations, irrigations, cités, jardins, hygiène rurale spéciale, etc.

10. Hygiène navale.
11. Hygiène militaire.
12. Hygiène scolaire.
13. Hygiène rurale générale.
14. Hygiène urbaine générale.

Hygiène spéciale

15. Les transports collectifs.
16. L'éclairage.
17. Les eaux de l'alimentation.
18. Les théâtres et lieux de réunions.
19. Les déchets urbains.
20. La lutte anti-tuberculeuse.

La lutte antitoxique

21. Les poisons sociaux.
22. Alcool.
23. Ether.
24. Opium.
25. Morphine.
26. Pellagre.
27. Poisons alimentaires.
28. Les gaz toxiques.
29. Plomb.
30. Phosphore.

SÉRIE A. — ASSISTANCE ET PRÉVOYANCE (1)

Première série

1. Les origines de l'assistance.
2. Les Ecoles de l'Assistance.
3. Pour l'enfance (Ier âge), et pour les mères.
4. L'assistance éducatrice de l'enfance.
5. L'enfance anormale.

6. L'hôpital moderne.
7. Les secours à domicile (bureau d'assistance sociale).
8. Les convalescents.
9. L'infirme et la société.
10. L'assistance aux vieillards.
11. Le repos de la vieillesse.
12. La bienfaisance privée.
13. L'entente nécessaire entre les œuvres charitables et l'assistance publique.
14. Refuges et asiles de nuit.
15. Le régime des aliénés.
16. L'asile moderne.
17. Les épileptiques et la colonisation agricole.
18. L'assistance des étrangers.
19. Les secours aux militaires malades et blessés.
20. Les hôpitaux flottants.
21. L'anti-alcoolisme et le relèvement des buveurs d'habitude.
22. La lutte contre la prostitution.
23. Le relèvement des libérés de prison.
24. L'assistance par le travail.
25. Les vagabonds.
26. Paupérisme et mendicité.
27. Les anti-sociaux et les régimes pénitentiaires.
28. Les accidents du travail.
29. Les secours de chômage.
30. Les secours aux nécessiteux.

La série B comprendra les problèmes de prévoyance sociale (assurances, syndicalisme, coopération, bourses de travail, réglementation scientifique sociale, repos, maximum d'heures de travail, restrictions réglementaires relatives à l'âge ou au sexe, etc...)

Imp. de la librairie GIARD et BRIÈRE, 16, Rue Soufflot, Paris